Revue 2015 n°45

http://www.etudesheraultaises.fr/

Article : Les FFI héraultais confrontés à l'amalgame, 1944-1945

Auteur (s) : .....*Hélène CHAUBIN*

Nombre de pages : *10*

Année de parution : 2015

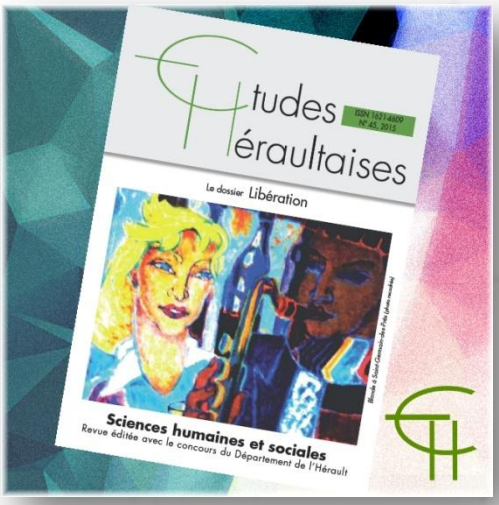

Les FFI héraultais confrontés à l'amalgame, 1944-1945

*Hélène Chaubin**

Résumé

Les FFI héraultais, rassemblés en 1944 sous l'autorité du chef d'« Action ouvrière » Gérald Suberville, ont été incorporés en grand nombre dans la Première Armée Française en septembre 1944 et janvier 1945. Tous étaient volontaires. Ce fut « l'amalgame », cet effort improbable d'intégration à une armée régulière d'éléments disparates issus des Maquis ou des Corps francs urbains. Ils partirent vers le Rhin sans avoir reçu l'entrainement et l'équipement qui auraient été nécessaires. Gérald Suberville fut particulièrement critique à l'égard des conditions de l'amalgame. Mais il combattit jusqu'à la victoire. Le recrutement était régional, et Gilbert de Chambrun, chef de la R3, réussit à emmener des milliers de jeunes hommes qui formèrent deux régiments d'infanterie. Les FFI héraultais firent la campagne d'Alsace aux côtés de leurs camarades de la région. Peu à peu, ils durent renoncer à leur indépendance et furent absorbés par de grandes divisions coloniales : aussi contribuèrent-ils à la relève de soldats africains, déjà épuisés par la Campagne d'Italie, et qui souffraient trop des excès de l'hiver rhénan.

Mots-clés :

Amalgame, Brigade légère du Languedoc, FFI, Hérault, Alsace, Gérald Suberville, Gilbert de Chambrun, Jean de Lattre de Tassigny.

Abstract:

The FFI of Herault, gathered in 1944 under the direction of Gerald Suberville, "action-workers" chief, were incorporated in large numbers to the First French Army in september 1944 and january 1945. All were voluntary. The so-called "Amalgam" is this unclear effort of integration into a regular army of very disparate groups of the maquis or urban free corps. They went to the Rhine front without having received the training and equipment that would be required. Gerald Suberville was one of most critical with respect to amalgam. But he went to fight until victory. The recruitment was regional and Gilbert de Chambrun, the head of the R3, managed to bring together thousands of young people who formed two regiments of infantry. The FFI of Herault campaigned Alsace alongside their comrades of the Region. Little by little, they had to renounce their independence and were absorbed by large colonial divisions : thus, they contributed to emerging african soldiers already exhausted by the campaign of Italy and who suffered too from the excesses of the winter on the Rhine.

Key words:

Military mixture, Light brigade of the Languedoc, FFI, Herault, Alsace, Gérald Suberville, Gilbert de Chambrun, Jean de Lattre de Tassigny.

Avant l'amalgame : la genèse d'une armée de l'intérieur.

L'histoire des FFI tient dans un temps court mais décisif de la Résistance intérieure. L'unification - au niveau du commandement - des diverses branches de la Résistance armée, a été conçue en décembre 1943, mais elle n'a été effective qu'en mai 1944 avec la mise en œuvre du concept des Forces Françaises de l'Intérieur. Les FFI ont existé officiellement jusqu'au 28 août 1944, date à laquelle le général de Gaulle a décidé la dissolution de leurs structures de commandement, immédiatement après la Libération et l'installation du gouvernement provisoire à Paris. À cette date, ils étaient déjà promis, sur le principe du volontariat, à intégrer l'armée B débarquée en Provence depuis le 15 août. Cet « amalgame » fut difficile. Le nombre des volontaires dépassa les prévisions. Les FFI voulaient aller jusqu'au bout de leur combat. Dans l'Hérault, les premiers partirent en septembre 1944. Mais ils tenaient à le faire sous le nom et les insignes de leur région ou de leur maquis, ensemble, et en gardant leurs chefs. Ce qui révèle, chez ces *militaires d'occasion*[1], selon l'expression de Gilbert de Chambrun, de la fierté, et aussi une relative défiance à l'égard de l'armée de métier.

* *Historienne*

Pouquoi le gouvernement provisoire a-t-il voulu l'amalgame ? Pour affirmer et renforcer le droit de la France à compter parmi les vainqueurs de l'Allemagne ; pour relever et remplacer au combat des troupes originaires d'Afrique noire - ce que l'on a appelé le « blanchiment » - sans que la 1ère armée soit affaiblie. Pour répondre, aussi, à la demande des FFI qui, déjà, avaient affronté et harcelé les troupes allemandes dans leur retraite à travers tout le Languedoc[2]. Le projet, avalisé à contre-cœur par les Alliés[3], était d'intégrer des résistants de l'intérieur dans une armée régulière, mais sur le principe du volontariat individuel. Or, les FFI voulaient rester groupés comme ils l'étaient dans les corps francs ou les maquis.

Le commandement des FFI de la R3 en 1944

L'occupation de la zone sud, la présence des Alliés en Afrique du nord, l'aggravation de la répression, sont autant de causes qui avaient convaincu les dirigeants des Mouvements de Résistance d'évoluer vers une action immédiate coordonnée. François Marcot a souligné tout l'intérêt que présentait la fusion des unités armées de la Résistance et les facteurs qui l'ont favorisée[4]. Le processus fut réalisé entre mars et juin 1944 : le MLN créa d'abord en mars 1944 les CFL, les Corps Francs de la Libération, qui fédéraient toutes les branches armées - Armée secrète, Groupes francs, Service Maquis, Nap-Fer et Action ouvrière. Mais avec la mise en place, en juin, des FFI qui avaient conclu avec l'ORA et les FTPF un rapprochement tactique, l'Armée secrète, issue de *Combat*, perdait en principe son rôle directeur. Dans l'Hérault, elle s'y refusa et, de fait, l'Armée secrète conserva son rôle fédérateur.

Il n'y eut pas de consensus sur le commandement de cette armée de l'intérieur. Le 18 mai 1944, Torcatis, le chef régional des CFL, fut tué à Carmaux. Et ce fut le lozérien Gilbert de Chambrun, alias *Colonel Carrel,* responsable régional du MLN, qui devint le chef des FFI de la R3 après le débarquement en Normandie. Il fut chargé de nommer les chefs départementaux. Parce qu'il était soupçonné par les dirigeants de *Combat* de connivence avec les communistes, sa nomination fut très contestée. De plus, il mit le responsable d'Action Ouvrière-Languedoc, Gérald Suberville[5], à la tête des FFI de l'Hérault. Il entretenait avec Suberville des relations fondées sur une estime et une confiance réciproques, et aussi sur la sympathie qu'inspirait à de Chambrun la très active résistance communiste. Selon Joseph Lanet[6] qui était le dirigeant départemental de l'Armée secrète, donner le commandement à *Carrel* et Suberville constituait un double « *coup de force* », à l'échelon régional comme à l'échelon départemental. Gérald Suberville, dénommé *Janvier* dans la Résistance, avait toujours voulu rester autonome, libre de ses choix et de ses actions. Ses motivations étaient connues : patriotiques certes, mais aussi politiques. Il attendait qu'une révolution naisse de la libération. Aussi la mésentente était-elle profonde entre lui et les dirigeants modérés de l'AS, parmi lesquels les socialistes et leurs amis, comme les membres du directoire du MLN, Missa et Noguères, ainsi que Joseph Lanet, qui était particulièrement chargé de l'ouest héraultais - dit « R3-2 » -, et Jean Bène, l'ancien maire de Pézenas, qui s'occupait de la zone montpelliéraine. Ils refusaient l'autorité de Suberville : « Du jour au lendemain, il aurait eu la haute main sur toute l'organisation militaire que nous avions mise en place et aurait pu disposer à sa guise des armes que nous possédions […] Ainsi le pouvoir de *Janvier* n'était-il que théorique ; les cadres, les troupes, les armes étaient entre nos mains[7] ». En effet, le BCRA et les Alliés ne voulant pas prendre le risque d'armer des communistes, le DMR (Délégué militaire régional de la France Libre) « *Sultan* » avait veillé à ce qu'ils ne bénéficient pas des parachutages au même niveau que l'AS ou l'ORA : si bien que les FTPF ou l'Action Ouvrière ne reçurent un peu d'armes et de matériel que grâce à l'intervention de Gilbert de Chambrun.

À la Libération, dans l'Hérault, ce furent bien les FFI qui exercèrent l'essentiel du pouvoir policier et militaire, malgré la présence de nouveaux pouvoirs. Le 29 août, les FFI étaient théoriquement passés sous l'autorité des généraux commandant les régions militaires. Pour la 16° Région, c'était le général Zeller. Présent à Montpellier au début d'octobre, il ne put exercer ses fonctions qu'un mois plus tard. À son arrivée, la police militaire FFI l'interpella. Cela fit scandale dans l'armée, même s'il est excessif de dire qu'il fut « arrêté et mis en prison[8] »: Gilbert de Chambrun agit à l'égard de Zeller avec respect et courtoisie. Zeller en effet venait de l'ORA et, comme Chambrun, il respectait les décisions du COMAC (Comité militaire du CNR), alors même que, dans cette période transitoire, le ministère de la Guerre aurait voulu sa mise à l'écart. Quand la création d'une direction FFI au ministère de la Guerre eût mis fin à cette crise, Zeller, reconnu à la tête de la 16° région militaire le 1er novembre, confia le commandement des troupes à Gilbert de Chambrun.

Les Groupes francs qui avaient lancé dans les zones urbaines l'insurrection du mois d'août avaient été intégrés dans les FFI sous le nom de « milices patriotiques ». Gilbert de Chambrun avait décidé leur maintien dans la région pour « assurer le maintien de la sécurité publique et protéger notre révolution à ses débuts ». Cela dura jusqu'en janvier 1945 inclusivement. Les milices patriotiques exerçaient une mission de maintien de l'ordre, justifiable dans la mesure où les services de police eux-mêmes avaient à subir l'épuration. Il y avait un réel risque d'anarchie et de troubles en raison des problèmes du ravitaillement, et des passions liées à la première épuration. À Montpellier, il y eut deux milices : l'une, pour le Front National, commandée par Lucien Ely, alias *Commandant Quarante*, et l'autre pour le MLN, sous les ordres de Maurice Planès, un prisonnier rapatrié, responsable en R3 du Mouvement des Prisonniers de Guerre. Or, il y eut des excès : réquisitions abusives, brutalités, et même des exécutions extra-judiciaires commises à Béziers en décembre 1944 et en janvier 1945 : le préfet les commenta dans son rapport du 16 mars 1945, en qualifiant les premiers coupables de « justiciers populaires » et les suivants d'« *apprentis gangsters*[9] ».

Les nouveaux pouvoirs, civils et militaires, durent donc compter avec les FFI héraultais jusqu'à la fin de 1944. L'amalgame prévu se fit par étapes, avec des départs échelonnés de septembre 1944 à janvier 1945.

Le passage du général de Lattre à Montpellier. Prémices de l'amalgame

Le général de Lattre, chef de l'Armée B débarquée en Provence, arriva à Bagnols-sur-Cèze le 31 août. Il y rencontra le commandant du maquis gardois de l'ORA, dénommé « *Ardennes* » pour leurrer l'adversaire, et incorpora cette unité FFI à son armée : c'était un précédent. De là, il décida de « faire un saut[10] » dans le Languedoc. Il avait d'ailleurs été sollicité par Jacques Bounin, commissaire de la République. À Montpellier le 2 septembre, il passa en revue 2000 FFI, puis il gagna Béziers les 3 et 4 septembre. Il fit aussi un aller et retour jusqu'à Perpignan pour vérifier la situation dans cette zone frontalière. À Montpellier, la foule qui avait vu défiler les FFI depuis le 27 août parut tout à fait rassurée par le défilé militaire et applaudit les chars Sherman, les automitrailleuses et les jeeps. Le *Midi Libre* titra sur « L'accueil délirant » fait par les Montpelliérains au général.

Jean de Lattre de Tassigny, qui avait commandé en 1942 la 16° région militaire n'était pas un inconnu pour les Héraultais. On se rappelait sa tentative, le 12 novembre 1942, d'entrainer ses troupes contre les Allemands qui envahissaient la zone sud. Révoqué et emprisonné à Riom, il avait pu s'évader en septembre 1943 et rejoindre les Français Libres à Londres puis à Alger. Il pouvait donc bénéficier d'un préjugé favorable aux yeux des résistants - ou du moins d'une partie d'entre eux -, qui étaient partagés entre méfiance et mépris à l'égard d'une armée qui, en 1940, avait connu une défaite trop rapide. Et il déclara en public : « nos frères d'armes des maquis peuvent avoir l'assurance que tous ceux qui ont fait leurs preuves au combat […] seront reçus par nous fraternellement. » **(Fig. 1 et 2)**

Le soir du 2 septembre, le général aborda la question de l'amalgame lors d'un dîner organisé par le commissaire de la République Jacques Bounin. Gilbert de Chambrun, le chef régional des FFI, y assistait[11]. De Chambrun avait reçu des directives du COMAC : on lui demandait d'envoyer ses FFI à la rencontre de la colonne Schneider composée des FFI de Toulouse, Limoges et Clermont-Ferrand qui poursuivait les Allemands en retraite, et visait à opérer sa jonction avec l'armée B. Donc, le 2 septembre, la discussion porta, non sur le principe - déjà acquis - de l'incorporation des FFI à l'armée régulières,

Fig. 1. 2 septembre 1944. De Lattre traverse Montpellier . (ADH, en ligne)

Fig. 2. Revue des FFI à Montpellier par le général de Lattre. (Collection Fondation Général de Lattre)

mais sur ses modalités et sur les possibilités d'équipement et d'armement. Gilbert de Chambrun dit au général la volonté des FFI d'aller combattre ensemble. Il aspirait à la création d'une armée populaire qui bénéficierait à la fois des connaissances techniques de l'armée venue d'outre-mer et de l'ardeur patriotique, voire révolutionnaire, des volontaires FFI. « Je ne voulais à aucun prix revoir l'institution qui nous avait menés à la honte en 1939-1940 ». Gilbert de Chambrun tenait alors pour modèle les soldats de l'an II[12], et croyait que la vision du général de Gaulle était la même : celle d'une armée populaire, née de la fusion entre une armée régulière et les volontaires FFI qui apporteraient leur *ardeur révolutionnaire.* Cet amalgame donnerait à la France « une force militaire comparable, tant du point de vue de son esprit que de son efficacité, aux armées de 1792[13] ». C'était reprendre la thèse républicaine de l'armée citoyenne, que Jean Jaurès avait défendue en vain avant la première guerre mondiale[14]. Gilbert de Chambrun fut l'un des chefs FFI qui firent prendre aux autorités militaires la mesure des problèmes à régler avec l'amalgame. Il proposait l'envoi de 8 bataillons mais refusait les enrôlements individuels. Comme il fallait encore, à cette date, composer avec les FFI et même les rassurer, quand de Lattre reçut à Lyon, le 9 septembre, Madeleine Braun venue l'interviewer pour *Le Patriote*, il lui dit son intention de respecter les particularités des formations FFI : « Jamais nous ne ferons une absorption pure et simple des FFI. Il est indispensable de conserver leur nom, leur mystique, et la fierté de leurs groupements[15] ». **(Fig. 3)**

Mais plus tard, Jean de Lattre se souvint de la discussion du 2 septembre. Le 24 février 1945, au début de la campagne d'Alsace, il convoqua de Chambrun qui commandait alors le 80°RI et lui dit : « Je n'ai pas oublié avec quelle arrogance le gamin que vous êtes, investi de pouvoirs étendus par le hasard, a accueilli l'homme que je suis, commandant en chef de la 1ère armée française ». A cette date, déjà incité par le général De Gaulle à retrouver son affectation civile au ministère des Affaires étrangères, de Chambrun avait choisi de rester dans l'armée, fût-ce avec son seul grade de lieutenant de réserve. Cela créait une tension entre lui et le général De Gaulle.

À Montpellier, le 8 septembre, une autre réunion s'était tenue avec le général Chevance - *Bertin*[16] commandant des FFI du sud-ouest et du centre, et le colonel Agostini, sous-

Fig. 3. Septembre 1944. Le général de Lattre à Béziers, place de la mairie. (A.D.Hérault, RG. 4 septembre 1944, En ligne)

chef d'état-major de l'armée B. Agostini fit un rapport sur les conceptions de Gilbert de Chambrun : [il refuse] « l'idée d'une intégration pure et simple dans l'armée B et n'envisage pas pour le moment de rattacher des bataillons FFI aux grandes unités de l'armée ». Les FFI voulaient en garder le contrôle[17]. Et comme le montrent les propos tenus à Lyon par le général de Lattre le lendemain 9 septembre, il s'agissait encore de trouver des compromis.

Toute la résistance armée était éligible à l'amalgame. Les hommes des maquis, mais aussi ceux des milices patriotiques. Mais tous n'étaient pas prêts à partir, surtout parmi les anciens FTPF, qui voulaient veiller au bon déroulement de l'épuration et ne voulaient pas laisser la place libre aux « Vichyssois ». Dans l'Hérault, les FFI des zones urbaines tardèrent à respecter les décisions du gouvernement provisoire qui ordonna dès le 28 octobre de dissoudre les milices patriotiques. Il fallait les désarmer, repérer les miliciens qui devraient retourner à leurs anciens postes de travail dans les mines et les usines, ceux qui étaient jugés inaptes au service armée mais qu'on maintiendrait sur place, regroupés au chef-lieu du département en « Bataillons de sécurité », ou placés dans le reste du département dans une formation nouvelle, les « Gardes civiques et républicains ». Les CLL en auraient le contrôle. Tous les autres seraient appelés à monter en ligne. La riposte la plus vive vint du CLL de Béziers qui, le 30 octobre, demanda au commissaire de la République de surseoir à l'application du décret. A Béziers, où Suberville avait établi son quartier général, la police militaire FFI disposait d'une caserne et recevait une subvention mensuelle de la municipalité en plus de la rémunération prévue pour chacun des hommes de ces milices[18]. Cette police fonctionnait encore en décembre.

De la Résistance à l'enrôlement dans la 1ère armée

Gérald Suberville a souligné les difficultés de l'incorporation[19]. L'amalgame se fit lentement, jusqu'à la fin de 1944. Les unités FFI partent avec « l'habillement, l'équipement, l'armement, les munitions qu'elles possèdent, avec une couverture et un couvre-pieds par homme ». Tels sont les termes d'un ordre d'opération de Gilbert de Chambrun qui prépare l'envoi au front de nouveaux bataillons. Il est daté du 18 octobre 1944[20]. Ce n'est pas ce que *Carrel* aurait souhaité, puisqu'il avait réclamé en vain que les équipements soient distribués avant le départ. Mais l'ordre était le même partout.

Même pour rejoindre l'armée, il fallut improviser. Le général de Lattre avait fourni 14 camions. C'étant insuffisant, il fallut trouver des moyens de fortune. De plus, les voies ferrées étaient endommagées à la suite des sabotages du Plan vert, le carburant et les véhicules étaient rares. **(Fig. 4)**

Le 14 septembre, soit 12 jours après la venue du général de Lattre à Montpellier, 662 hommes conduits par 12 officiers sous les ordres du commandant Boudet, partirent de l'Hérault pour se diriger vers la Côte d'Or. Ils formaient le 3ème bataillon de la colonne R3. C'était un bataillon mixte, CFL/FTP. En Bourgogne, la colonne R3 composée de 8 bataillons de marche s'organisa sous le nom de Brigade légère du Languedoc. Chaque bataillon comptait environ 500 hommes. Au total les effectifs de la BLL s'élevaient à 4 000 hommes. C'est le lieutenant-colonel *Thomas*, lozérien comme Gilbert de Chambrun, ancien chef des maquis de Haute-Lozère, qui les commandait. Il avait été initialement prévu de n'enrôler les FFI qu'individuellement, mais de Lattre avait pu constater que les bureaux de recrutement ouverts lors de son passage dans l'Hérault n'avaient attiré que 9 hommes. D'ailleurs, il fallait tenir compte du précédent créé par le colonel Schneider. Du 2 au 10 septembre, il avait réussi à amener, à partir des FFI du sud-ouest, une colonne forte de 25 000 hommes, de Toulouse à Autun. De Lattre accepta donc, à la fin de septembre, de renoncer aux engagements individuels et d'organiser en bataillons ou en régiments les unités FFI. Elles garderaient leurs cadres. Le COMAC avait prescrit à Gilbert de Chambrun d'envoyer les forces

Fig. 4. Maraussan, septembre 1944. Une voiture embarquée par les FFI sur la plate-forme d'un train. (Photo Fonds Suberville, Musée de Champigny)

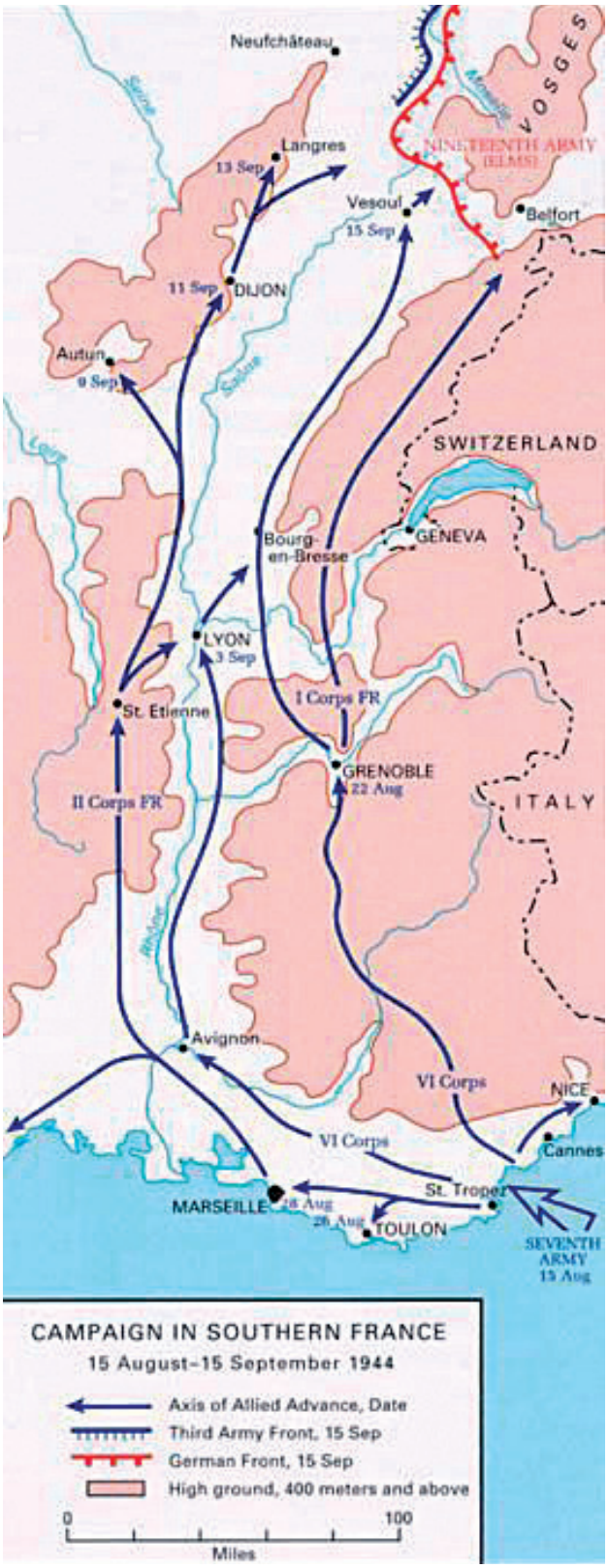

Fig. 5. Le Front nord-est en septembre 1944. (Source : Wikipedia)

dont il disposait en renfort de la colonne Schneider. Ainsi réunis, les volontaires étaient donc presque 30 000. Malgré cela, le colonel Schneider n'obtint pas leur incorporation pour former une division.

La 1ère Armée approchait alors la zone vosgienne. La BLL arrivée après la bataille d'Autun, fut envoyée à l'instruction au camp militaire du Valdahon avant son incorporation à la 1ère armée.

Dans la région R3, Gilbert de Chambrun pouvait disposer encore de 6 000 FFI qui acceptaient de partir à l'armée. On les recruta par département (Aude, Aveyron, Hérault, Gard, Lozère) à raison de 1 à 3 bataillons de 800 hommes chacun. Les FFI catalans devaient assurer la garde de la frontière espagnole[21]. Et Chambrun reçut l'ordre de démobiliser les mineurs de fond, certains ouvriers spécialisés, et les étrangers (Polonais surtout car les Espagnols étaient sur leur frontière). Avant le départ d'une deuxième brigade, il alla avec Suberville au camp du Valdahon pour rencontrer le général de Lattre qui leur exposa le projet de blanchiment de l'armée et les nouvelles conditions de l'amalgame : les régiments de FFI remplaceraient les anciens régiments désormais relevés. La 2° Brigade du Languedoc serait régionale. **(Fig. 5)**

La BLL avait déjà perdu 1000 hommes, soit parce qu'ils étaient rentrés chez eux, soit parce qu'ils avaient souscrit un engagement dans la Première armée comme le firent ceux de l'ancien maquis ORA de la Montagne noire. Cette unité était particulière : le général de Lattre y avait retrouvé des stagiaires d'une école de cadres qu'il avait créée à Carnon en 1942 et qui l'avaient suivi lors de sa tentative du 11 novembre. La BLL ayant donc besoin de renforts, elle absorba une partie des nouvelles recrues. Elle put alors devenir un régiment qui prit le nom de 80° RI. L'insigne choisi montre éloquemment la fidélité aux origines. **(Fig. 6)**

Fig. 6. L'insigne du 80° RI. (Source internet, http://www.80ri.fr/)

Quant à Gilbert de Chambrun, il dut attendre à Montpellier l'ordre de départ qui n'arriva qu'après les violentes contre-offensives allemandes de décembre 1944. Il partit le 25 décembre avec 1900 hommes. Parvenu au Valdahon, il compléta cet effectif avec d'autres volontaires du Languedoc dont 400 Héraultais menés par le Commandant Suberville et une quarantaine de Sétois conduits par les capitaines Beffre et Chadal. Au total 2500 hommes qui formèrent le 81° RI.

L'encadrement du « Bataillon des volontaires de l'Hérault » du Commandant Suberville, était, à l'exception du lieutenant Sablier - un officier d'active - entièrement issu des FTPF ou de l'Action Ouvrière. Le second de Suberville était Marcel Rouvier, dit *capitaine Ange*, qui venait du maquis Jean Grandel de Saint-Pons. **(Fig. 7 et 8)**

Gérald Suberville a raconté qu'au camp de Valdahon, avec une quarantaine de camarades, il mit au point un tract qui dénonçait le sort fait aux FFI. Ce fut fait sans l'accord du responsable local du PCF. Un jeune militant de Besançon fut arrêté par la Sécurité militaire pour avoir

Fig. 7. Au départ de Maraussan (Hérault). (Source : Fonds Suberville, Musée de la Résistance à Champigny)

distribué les tracts. Le « collectif » tint bon et Suberville, rédacteur du tract, ne fut pas dénoncé. Les FFI héraultais reçurent enfin des tenues américaines à la fin de janvier 1945. Ils n'avaient pas perdu leur esprit rebelle : le commandement de Besançon, « un général de naphtaline », comme Suberville surnommait les officiers supérieurs qui lui rappelaient la défaite de 1940, exigea qu'avant d'aller vers le front, ils abandonnent tout leur armement dans leur cantonnement situé à Thize. Ils n'en firent rien, avec la complicité des villageois. Suberville était arrivé avec des mitrailleuses fournies par les guerilleros de la haute vallée de l'Aude en échange de mitraillettes Sten, et avec deux chars récupérés sur les Allemands.

Depuis la conférence d'Anfa, il était admis que la majeure partie de l'équipement des Forces françaises incomberait aux Etats-Unis. Mais cela ne concernait que des unités régulières[22]. En septembre, alors que les Américains étaient encore hostiles à l'équipement des FFI, la pluie et le froid étaient arrivés. Un hiver précoce qui apportait d'ailleurs une justification supplémentaire au processus de « blanchiment ». On ne pouvait donc se passer du renfort des FFI : les besoins augmentaient aussi en raison de la résistance allemande. Le SHAEF[23] fit des prévisions, mais pour 100 000 FFI seulement. Leur équipement ne devait être assuré qu'après leur incorporation dans des unités régulières - ce qu'ils refusaient… - Leur dénuement était donc réel : « Les pauvres gars du midi crevaient de froid dans des tenues improvisées » a écrit Suberville. Depuis le 25 septembre, l'armée B désormais dénommée 1ère Armée française réalisait non sans peine l'amalgame. Le décret du 23 septembre 1944 avait rendue obligatoire la signature d'engagements individuels pour la durée de la guerre. Le programme d'Anfa n'avait pas prévu le sureffectif que représenta l'incorporation des FFI. La rigoureuse planification de Washington ne facilitait pas les ajustements. Les tenues cependant arrivèrent plus vite que les armes. Le déficit en armes lourdes ne put être totalement comblé. Or cela conditionnait les missions de combat. Au problème des armes s'ajoutait celui de la formation. Les officiers FFI eurent à suivre un stage de perfectionnement au camp du Valdahon. Ce fut le cas pour la brigade légère du colonel Thomas. La deuxième brigade constituée par Gilbert de Chambrun avait été un peu mieux équipée - du moins en tenues - grâce aux efforts de son chef qui obtint une aide financière de la Direction FFI du ministère de la Guerre. Et dans l'Hérault, le COSOR[24]

Fig. 8. Marcel Rouvier. Fonds Suberville, Champigny.

venait en aide aux familles. Dans la 1ère Armée, la tenue conférait prestige ou mépris : les tenues américaines étaient en haut de cette hiérarchie, puis venaient les tenues anglaises, et en bas, celles, françaises, tirées des réserves de l'armée d'armistice. Le colonel Thomas avait pu obtenir en octobre des tenues américaines et la plus jeune fille de Churchill, Mary, accepta d'être la marraine de la Brigade. Un motif de fierté. **(Fig. 9)**

Les pénuries des premières semaines, avant que soient signés les engagements, expliquent les défections. Gilbert de Chambrun, nous l'avons vu, avait dû les pallier au détriment de sa seconde campagne de recrutement.

La campagne d'Alsace allait commencer le 14 novembre alors que la neige tombait en abondance. L'offensive fut lancée malgré le froid glacial, les brouillards, les tempêtes. Les unités languedociennes étaient amalgamées en renfort, ou de la 4° DMM (Division marocaine de montagne) pour le 80° RI, ou à la 9° DIC (Division d'infanterie coloniale) pour le 81° RI, en remplacement de soldats sénégalais. Elles allaient affronter des Allemands que la Résistance avait déjà combattus en Languedoc : ceux de la 19° armée, toujours commandés par le général Wiese. Mais il ne s'agissait plus d'embuscades et de guerilla. C'était pour les FFI un tout nouveau mode de combat.

La campagne d'Alsace

Les Héraultais combattirent aux côtés des autres volontaires de la région R3 : après son passage au Valdahon, la Brigade légère du Languedoc fut envoyée sur la partie sud du front rhénan. Elle affronta les Allemands à la fin de novembre et l'ex-maquis aveyronnais Jean-Pierre prit une grande part à la bataille qui fit au moins 5 tués et 20 blessés. Le 1er décembre, la BLL occupait Huningue et Village-neuf avec les marsouins du 6° RIC: Les Allemands en avaient fait une tête de pont au sud de l'Alsace[25]. Le mois de décembre fut le plus dur. Surtout quand vint la contre-

Fig. 9. Mary Churchill. (Source. Internet Site de la Brigade légère du Languedoc, http://www.80ri.fr/).

offensive allemande du 18 décembre dans les Ardennes, complétée par un durcissement de la résistance allemande sur tout le front rhénan. En janvier 1945, la BLL, devenue le 80° RI, toujours sous les ordres du lieutenant-colonel Thomas, reçut le 10 janvier le renfort de 100 volontaires de l'Hérault. Le 20 janvier, un bataillon du 81° R.I. vint le relever pour une quinzaine de jours. Il était commandé par un ancien de l'Action Ouvrière, un cheminot biterrois, le capitaine Grandidier. C'est lui qui avait réussi en août 1944 à dérouter un train de la Wehrmacht et à s'emparer des deux tanks que Suberville amena sur le front. Un mois plus tard, le colonel Thomas était relevé de son commandement. Dans ses adieux datés du 22 février, il dit son regret de ne pas aller jusqu'à la terre allemande, exhorta les hommes à faire confiance à son successeur, le colonel Barbier, et à conserver l'ardeur d'un régiment-maquis, « avant-garde du peuple ». Le 24 avril 1945, le 80° RI franchit le Rhin à Kembs et gagna Mulhouse. En mai, il pénétra en Allemagne et atteignit Stuttgart. Il avait perdu une cinquantaine d'hommes. Parmi eux, les Héraultais : André Baudasse qui était né à Clermont-l'Hérault en 1926 et fut tué dans la forêt de la Hardt le 1er janvier 1945 ; Louis Torbero qui mourut à Mulhouse le 5 mars des suites de ses blessures, il avait 23 ans ; Maurice Fournié, tué à Kembs entre Bâle et Mulhouse, le 8 avril, et qui n'avait que 18 ans, comme André Passet tué à Village-Neuf.

Quant aux volontaires conduits par le Colonel de Chambrun, après 10 jours passés au camp du Valdahon, ils purent fournir un renfort à ceux du 80° RI.

Le 81° RI occupa jusqu'au 20 janvier des positions situées à Uffheim dans l'arrondissement de Mulhouse à près de 5km de distance du Rhin. De là, le régiment se dirigea vers le nord, jusqu'à Erstein où il établit son PC. Puis, ordre fut donné de franchir le Rhin sur une passerelle à Niffer, un village proche de Mulhouse, abandonné par les Allemands, miné, et resté sous le tir des mortiers. Strasbourg n'était plus qu'à 20 km. De part et d'autre d'Erstein, le régiment devait tenir un front de 14 km que Suberville, venu rencontrer *Carrel* à Erstein, trouva « démesurément étendu ». Les Allemands n'avaient plus de couverture aérienne mais les soldats français étaient sous le feu de l'artillerie et là aussi, le terrain avait été miné. Ils côtoyaient une brigade FFL et Gilbert de Chambrun a témoigné que les relations FFI-FFL étaient très bonnes, bien meilleures qu'avec les unités d'active et leurs officiers qui, aux yeux des FFI, formaient une caste « avec ses défauts qui étaient apparus en 1939-1940 au moment de l'armistice et jusqu'en novembre 1942[26] ». Le 81° RI venait d'être rattaché à la 9° DIC du colonel Salan. C'était une « assimilation », l'une des formes de l'amalgame. **(Fig. 10)**

Les Héraultais ne pouvaient plus rester groupés : ils étaient répartis par sections dans les diverses compagnies de cette grande formation qui comptait plus de 15 000 hommes et avait mission de reprendre Karlsruhe avant d'aller vers Strasbourg. Le 81° contribuait au blanchiment d'une formation qui avait compté 9 000 Sénégalais. L'amalgame était donc effectif et les rêves des FFI de septembre 1944 n'avaient plus de sens. **(Fig. 11)**

La « garde au Rhin » à laquelle ils participaient ressemblait, aux yeux de Suberville, à une forme larvée de guerre de partisans. Pourquoi ? Parce que de l'autre côté du Rhin, l'ennemi paraissait à la fois proche et insaisissable. Les attaques ponctuelles étaient incessantes et Suberville les compara aux légendaires « fantômes du Rhin », SS ou gardes forestiers ou Wehrwolf, les loups-garous nazis… L'Allemagne était proche. Suberville ressentait une forte envie de passer le Rhin et d'« aller surprendre le maréchal Pétain et son gouvernement réfugiés à Sigmaringen ». Il ne savait pas qu'il y aurait retrouvé l'ex-intendant de police de Montpellier, Pierre Marty.

En février, à l'instigation du général De Gaulle et du général de Lattre, Gilbert de Chambrun perdit le commandement de son régiment. Il était remplacé par le colonel Gauvin. Il demanda alors à rester au 81° RI avec le seul grade de lieutenant de réserve. Il écrivit à de Lattre

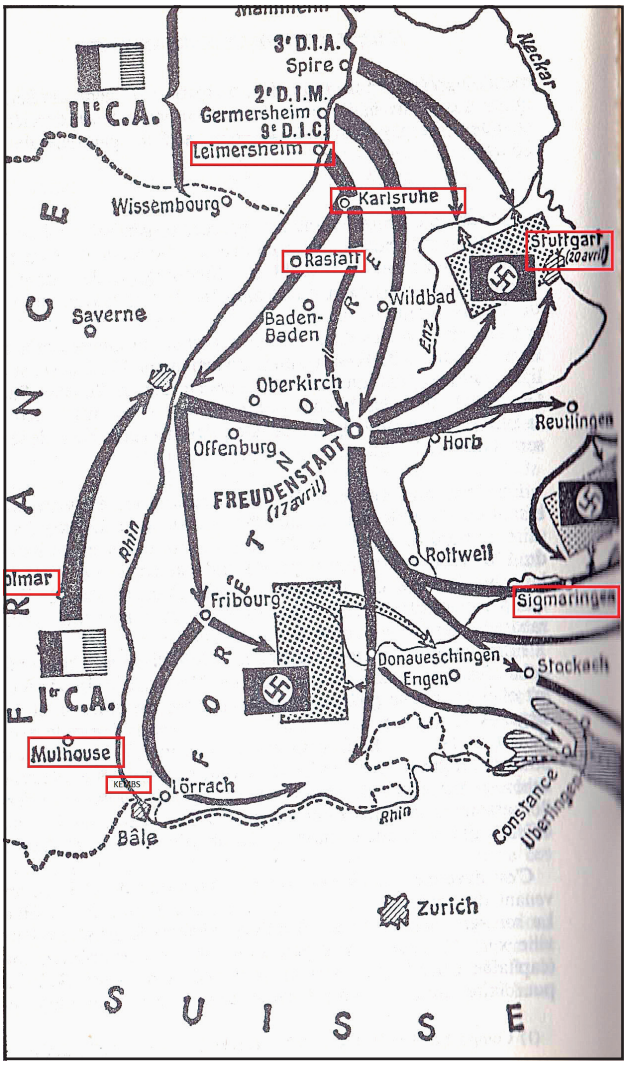

Fig. 10. Le front rhénan. (D'après Jean de Lattre de Tassigny, op. cité, p. 486).

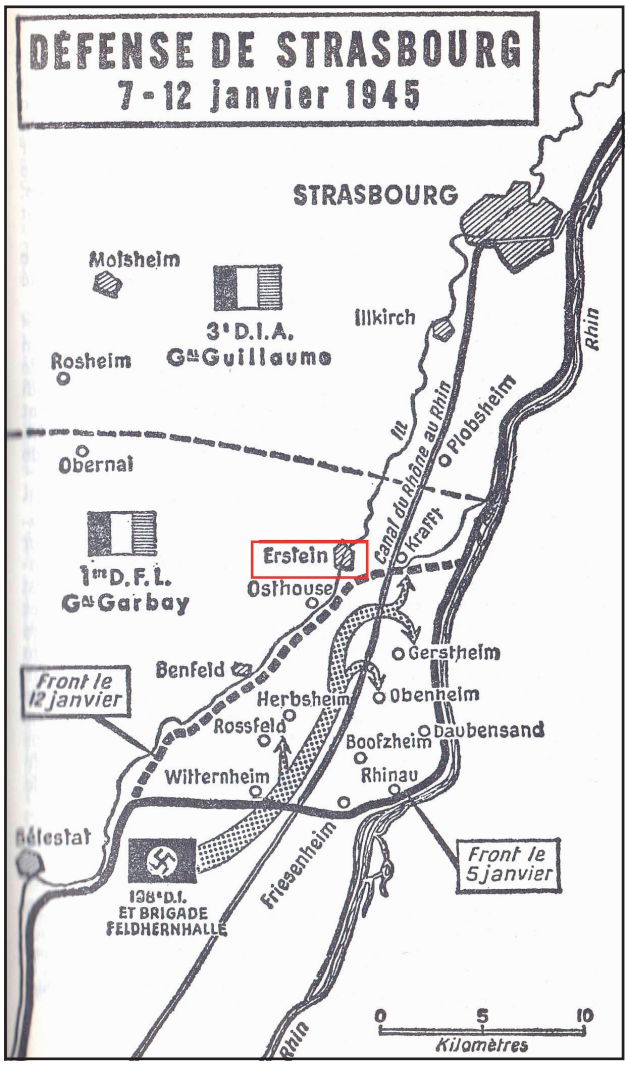

Fig. 11. Erstein, le PC de Gilbert de Chambrun. (D'après Jean de Lattre, op. cité, p. 363).

une lettre qu'il communiqua au COMAC (une démarche qui irrita le général) : « Mes supérieurs au Quai d'Orsay se sont déclarés d'accord pour que je parte au front et ne rejoigne l'administration qu'après la fin des opérations ». Beaucoup d'anciens FFI étaient alors rétrogradés car pour les cadres de l'armée traditionnelle, les grades FFI avaient toujours été un sujet de mécontentement : « un encadrement pléthorique, mais aux connaissances militaires souvent insuffisantes[27] ». Dans l'armée, on tenait aussi les FFI pour indisciplinés. Suberville et Chambrun ont tous deux constaté et condamné les pillages et viols dont se rendaient coupables des unités françaises, mais Gilbert de Chambrun a pensé que le comportement des ex-FFI était le meilleur parce que leurs cadres, plus politisés, faisaient plus nettement la distinction entre les nazis et le peuple allemand. Le 24 mars, trois jours avant le départ pour l'Allemagne, Gilbert de Chambrun reçut l'ordre, signé par le général de Lattre, de rejoindre son poste aux Affaires étrangères de toute urgence. Il prit le risque de désobéir et entra en Allemagne avec son bataillon le 1er avril à Neue Lauterbourg. C'est à Worth-am-Rhein qu'il épousa le médecin militaire Jacqueline Retourné (alias *Noëlle*) venue de la résistance lozérienne et qui avait été médecin au Mont-Mouchet.

Gilbert de Chambrun put participer à la bataille de Rastadt le 14 avril avec le lieutenant Ginovès, ancien chef du maquis Latourette. C'est à Rastadt qu'arriva l'ordre de le mettre aux arrêts de forteresse. Il y resta, à la caserne de la Garde républicaine de Strasbourg, jusqu'au 8 mai, jour de la capitulation allemande. Il fut ensuite transféré à la caserne de la Garde à Saint-Denis jusqu'au 30 mai 1945.

Conclusion

En juin 1945, René Piquemal, un ancien des groupes francs du Minervois qui servait au 81°RI, a assisté avec amertume à la poursuite de la révision des grades FFI[28]. L'armée n'avait plus besoin de ménager les courageux volontaires passés de la Résistance à une guerre pour laquelle ils n'avaient cependant été ni formés ni normalement équipés. L'amalgame se terminait donc sans donner naissance à l'armée nouvelle dont certains avaient rêvé. Pour ceux qui espéraient une révolution, comme Suberville et ses compagnons, la déception fut forte mais elle était prévisible. Peut-être faut-il surtout regretter que les éléments FFI aient été traités dans la 1ère Armée avec une certaine arrogance qu'ils ne méritaient pas.

On ne peut, pour autant, parler d'échec tant l'apport des FFI contribua à la victoire. Ces soldats « en sabots »

ont réellement incarné l'esprit de l'An II. En Languedoc, déjà, ils avaient attaqué l'occupant sans l'appui de troupes régulières et assuré une Libération complète : le général de Lattre put s'en assurer lors de sa rapide opération de reconnaissance de septembre 1944. L'objectif patriotique commun était atteint. Quant à l'objectif du général de Gaulle : mettre la France au rang des vainqueurs, les campagnes de 1944-1945 avaient bien contribué à sa réalisation. Et le général de Lattre reconnut la maîtrise acquise par les FFI au combat dans cette armée « Rhin et Danube » née de l'amalgame de 250 000 soldats venus d'Outre-mer et de 137 000 FFI[29]. ■

Petit glossaire

A.O.	Action Ouvrière
A.S.	Armée secrète (secteur militaire du mouvement *Combat*)
BCRA	Bureau central de renseignement et d'action, organisme français créé à Londres en 1941
BLL	Brigade Légère du Languedoc
CLL	Comité local de Libération
DIC	Division d'Infanterie coloniale
FFI	Forces Françaises de l'Intérieur
FFL	Forces Françaises Libres
FTPF	Francs-Tireurs et Partisans français
MLN	Mouvement de Libération nationale
NAP	Noyaux administratifs et professionnels (ou, plus couramment : Noyautage des Administrations publiques)
ORA	Organisation de Résistance de l'armée
RI	Régiment d'infanterie
RIC	Régiment d'infanterie coloniale
Région R3	Région militaire FFI comprenant l'Aude, l'Aveyron, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées-Orientales.

NOTES

1. Chambrun, Gilbert de, *Journal d'un militaire d'occasion,* Les presses du Languedoc, Montpellier, 2000, 190 p.
2. Harris, John, et Richard,Jean-Claude, « La Libération de Montpellier (1944), d'après les témoignages inédits d'Andrew Croft, François Rouan et Gilbert de Chambrun », in Ètudes héraultaises, 1993, pp. 59-72.
3. A.N.72 AJ 443, Zone sud, général Cochet.
4. Marcot, François, « Forces françaises de l'intérieur », in *Dictionnaire historique de la Résistance,* Robert Laffont, 2006, pp. 185-186.
5. Chaubin, Hélène, «Suberville Gérald », DBMOS.
6. Lanet, Joseph, *Mémoires de Résistance,* éditions Delatour France, 2010, 235p.
7. Idem, p. 175- 176.
8. Le Goyet, colonel Pierre, « Quelques aspects du problème militaire pendant la libération du territoire », in *Colloque international d'histoire de la 2ème Guerre mondiale*, Paris, 28-31 octobre 1974, p.12
9. Chaubin, Hélène, *L'Hérault dans la guerre, 1939-1945,* De Borée, 2015, p. 259 et sq.
10. Lattre de Tassigny, général Jean de, *Histoire de la première armée française,* Presses de la Cité, 1971, 654 p.
11. Chambrun, Gilbert de, *Journal d'un militaire d'occasion,* op. cité.
12. Soboul, Albert, *Les soldats de l'an II,* Le Club français du Livre, 1980, 299 p.
13. Chambrun, Gilbert de, op. cité, p. 166.
14. Jaurès, Jean, *L'armée nouvelle (Œuvres, tome 13),* Fayard, 2012, 576 p.
15. *Les Forces Françaises de l'Intérieur du Languedoc-Roussillon / Région R3 dans l'armée de la Libération,* Actes du Colloque de Montpellier, 14 mars 1996. P. 108
16. C'est le général Chevance-Bertin qui donna à Gilbert de Chambrun le surnom de « Marquis Rouge ».
17. Michalon, Lieutenant-colonel Roger, « L'amalgame FFI-1ère armée et 2ème DB », in *Colloque international* Paris 1974.
18. *Midi libre,* « Milices et gardes patriotique », 30 octobres 1944. ;
19. Suberville, Gérald, *L'Autre Résistance,* AIOU, Saint-Etienne-Vallée française, 1998, 179 p.
20. Idem.
21. Chambrun, Gilbert de, op. cité.
22. Le Goyet, colonel Pierre, op. cité.
23. Supreme Headquarters Allied Expeditionary Forces.
24. Comité des Œuvres Sociales de la Résistance.
25. Lattre de Tassigny, général Jean de, op. cité.
26. Chambrun, Gilbert de, op. cité.
27. Michalon, Lieutenant-colonel Roger, op. cité.
28. Bourderon, Roger, *Libération du Languedoc méditerranéen,* Hachette, 1974, 283 p.
29. Lattre de Tassigny, général Jean de, op. cité. p 213.

Revue 2015 n°45

http://www.etudesheraultaises.fr/

Article : L'énigme de l'affaire Marissal (1944)

Auteur (s) : ..... *Christian ROCHE*

Nombre de pages : *8*

Année de parution : 2015

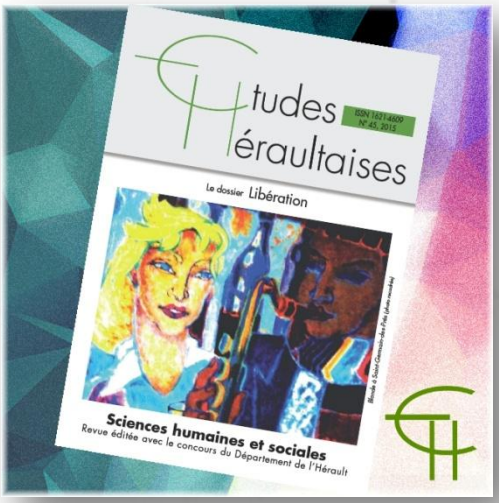

L'énigme de l'affaire Marissal (1944)

*Christian Roche**

Résumé

L'assassinat à Montpellier le 4 mai 1944 du docteur Arthur Marissal par le jeune résistant Raoul Batany, à son tour abattu par la Milice, a donné lieu à une « affaire » juridico-politique complexe restée sans conclusion à ce jour. Elle met en jeu la responsabilité des mouvements de Résistance infiltrés par les Allemands et la police de Vichy. L'article déroule la succession des faits connus et avérés, évoque l'action de la famille Marissal, et fait le point sur les diverses hypothèses existantes.

Mots-clés :

Affaire Marissal, Raoul Batany, Montpellier, Mouvements de Résistance, Police allemande, Police de Vichy.

Abstract:

The murder in Montpellier on May 4th 1944, of doctor Arthur Marissal by young member of the Resistance Raoul Batany, who himself was killed by the Militia, gave way to a complex political and juridictional case still unsolved today. It deals with the responsability of the Resistance movements, infiltrated by the German and the police of Vichy. This paper gives the known facts, evokes the actions led the Marissal family, and focuses on the various interpretations possible

Key words:

Marissal case, Raoul Batany, Montpellier, Resistance movements, German Police, Police of Vichy.

Si vous avez l'occasion de passer devant le bel immeuble du 2 rue Stanislas Digeon qui jouxte la rue Foch, proche du palais de Justice, à Montpellier, entrez dans la cour et vous apercevrez sur l'un des murs la plaque commémorative suivante. **(Fig. 1)**

DANS CET IMMEUBLE A VÉCU
LE DOCTEUR A. MARISSAL
MORT POUR LA FRANCE
DISPARU TRAGIQUEMENT LE 4 MAI 1944
DANS L'ACCOMPLISSEMENT
DE SON DEVOIR PROFESSIONNEL

Qui était le Docteur Arthur Marissal ? Pourquoi sa disparition tragique a-t-elle suscité autant de polémiques ?

Le Docteur Arthur Marissal, né le 26 octobre 1895 à Lille était un éminent pneumologue, spécialiste de la tuberculose. Il créa le premier dispensaire antituberculeux situé rue Auguste Broussonet à Montpellier ainsi que les antennes de Sète, Clermont-L'hérault et de Lodève. Sa renommée professionnelle, sa capacité d'écoute, son humanité à l'égard de ses patients en faisaient un médecin très estimé. En 1939, lors de la déclaration de la guerre, il fut mobilisé en sa qualité de capitaine de réserve et nommé Médecin-chef à Lunel, puis à Perpignan. Lors de l'occupation allemande, il prit le risque avec sa famille d'héberger un temps la famille juive Weissman et leur enfant avant de la confier au collège de l'Enclos Saint-François à Montpellier, puis une jeune juive d'origine polonaise

Fig. 1. Hommage au Docteur Marissal.

Dora Leder. Discret, efficace, le docteur participait à des activités de résistance, multipliant notamment de faux certificats médicaux en faveur des appelés au Service du Travail Obligatoire. **(Fig. 2)**

Montpellier, au mois de mai 1944[1]

Au mois de mai 1944, la tension politique est vive à Montpellier. Les actions des résistants se multiplient dans le département de l'Hérault. Les autorités vichystes en

* *Docteur d'Etat en histoire*

Fig. 2. Le Docteur Arthur Marissal.

place redoutent de nouveaux coups de main. Les mois précédents, l'Intendant régional de police Pierre Marty et sa sinistre brigade ont multiplié les arrestations, les actes de répression et réussi à s'introduire avec leurs agents doubles dans les milieux de la Résistance. Depuis le 15 avril, Marty a permuté son poste avec son collègue Charles Hornus de Toulouse.

L'intendant régional de police ou du maintien de l'ordre est un haut fonctionnaire. Il dirige tous les services de police[2]. Il s'appuie sur la Milice créée le 30 janvier 1943 par Pierre Laval, une police politique et paramilitaire, une force de maintien de l'ordre contre les Résistants qualifiés de terroristes. Elle est reprise en main au début de 1944 par Joseph Darnand. Sa montée en puissance selon les historiens Robert Paxton et Stanley Hoffmann, marque la fascisation finale du régime de Vichy. La loi du 20 janvier 1944 a autorisé la Milice à constituer des cours martiales sommaires : trois juges, tous miliciens, siègent anonymement et prononcent en quelques minutes des condamnations à mort exécutables immédiatement. Un des chefs locaux, Charles Cordier, commande les miliciens cantonnés à la caserne de Lauwe de Montpellier. **(Fig. 3)**

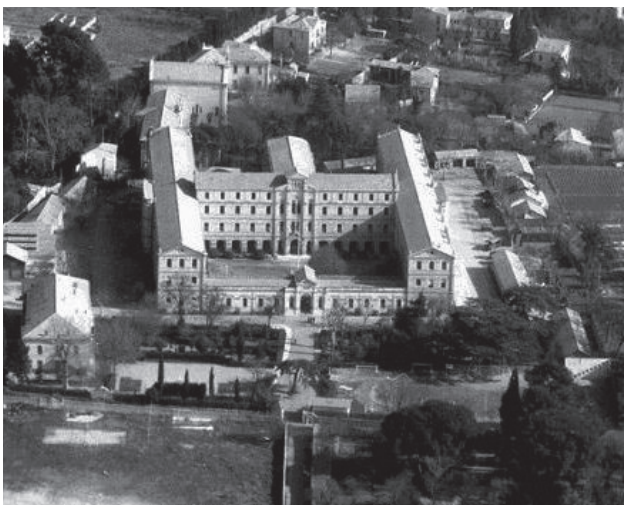

Fig. 3. La caserne de Lauwe.

Ce jeudi 4 mai 1944, le docteur Marissal a invité plusieurs convives dans la salle à manger de son grand appartement du premier étage pour y célébrer le 43e anniversaire de son épouse Hélène avec laquelle il est marié depuis vingt-quatre ans. Il y a autour de la table trois de ses fils, Gérard, étudiant en médecine, Daniel, élève au Lycée Lakanal, Jean, le plus jeune, âgé de treize ans, ainsi que Suzanne, l'épouse de Jacques qui est enceinte. Son mari est au STO. Après le repas, chacun vaque à ses occupations et le docteur reprend ses consultations.

Vers seize heures, sa belle-fille vient le prévenir qu'un policier insiste pour le rencontrer. Sa présence est souhaitée au jardin voisin du Peyrou pour examiner un homme sérieusement blessé. Le médecin vêtu de sa blouse blanche sort de son cabinet et va à la rencontre d'un jeune policier vêtu d'un costume marron et d'un chapeau mou de même couleur. Il lui présente sa carte professionnelle établie au nom de Roger Darnay, inspecteur de Sureté de la police régionale d'Etat et lui demande s'il est bien le Dr Marissal. Estimant qu'un chirurgien serait plus utile, le docteur s'approche du téléphone pour appeler un confrère, quand brusquement, le visiteur sort de sa ceinture un revolver de 11mm de marque Balester-Molina et lui tire sept balles dans l'abdomen, le bras et la cuisse. Le malheureux s'effondre sous les yeux de sa belle-fille terrorisée et de son fils Jean qui voit l'assassin ouvrir la porte d'entrée et dévaler les escaliers. **(Fig. 4)**

Fig. 4. Colt 11mm utilisé dans les maquis.

Jean sort alors sur le balcon qui domine la cour intérieure, se saisit d'un pot de fleurs et vise la tête de l'agresseur. Le sang coule sur son visage. Il parvient à saisir sa bicyclette posée contre le mur de la rue Digeon et prend la fuite. Il retrouve sa chambre dans le quartier des Aubes où l'attendent trois camarades. Ceux-ci le pansent, dissimulent sa blessure sous un béret et il va rendre la bicyclette 10, rue du Pila St Gély à une dame Milhe qui le lui a prêtée, sans l'informer de ce qu'il a fait. Pendant que l'on s'affaire autour du docteur très grièvement blessé, son plus jeune fils court vers le poste de police le plus proche, place Chabaneau pour solliciter du secours. Arthur Marissal allongé sur un matelas, conscient de son état est emporté en toute hâte dans la camionnette de l'un de ses patients à l'hôpital Saint Eloi dans le service de chirurgie du professeur Massabiau. Le professeur Soubeyran prévenu, demande l'ouverture du bloc opératoire afin de tenter de ralentir les hémorragies. Mais la religieuse de garde s'y oppose sans l'autorisation de son patron,

ce qui suscite l'indignation de Madame Marissal. Le docteur de plus en faible, après avoir déclaré au policier qui l'interroge, qu'il ne se connait pas d'ennemi, décède quelques instants plus tard. Son corps est alors ramené à son appartement. Ses obsèques ont lieu en l'église Sainte Anne en présence des représentants des autorités civiles, religieuses et universitaires. Sa dépouille est déposée dans le caveau familial au cimetière Saint Lazare.

La vie reprend tristement son cours dans l'appartement du 2, rue Digeon dans l'attente des conclusions de l'enquête. Deux questions se posent : Qui a assassiné le Docteur Marissal et pourquoi ?

La police publie sans aucun résultat, un communiqué pour demander à la population de signaler toute jeune personne qui aurait une plaie à la tête.

A la suite de la disparition de son père, Jacques, le fils aîné, a reçu l'autorisation de quitter le STO pour retrouver sa famille à Montpellier et sa jeune femme. Elle accouche quelques semaines plus tard. Il veut mener sa propre enquête et sollicite un entretien du chef de la Milice locale, le Docteur Hoarau. Celui-ci l'informe le 27 juin, que la Gestapo a arrêté un jeune homme, Raoul Batany, âgé de dix-huit ans. Il a avoué être l'auteur du meurtre. L'information stupéfiante qu'un résistant ait pu abattre un autre résistant conduit le fils aîné du docteur à prendre une décision aussi redoutable que dangereuse. Pour venger son père, il entre dans la Milice le 1er juillet.

Qui est Raoul Batany ? **(Fig. 5)**

Fig. 5. Raoul Batany (1926-1944)

Selon ses aveux consignés dans l'audition conduite par le commissaire Cottreel[3], Raoul Batany déclare être né le 26 janvier 1926 à Clamart dans une famille de cinq enfants. Il est le plus jeune. Son père, comptable assure-t-il est mort quand il a eu sept ans. Sa mère réside à Paris, 11, rue N.D des Champs et l'une de ses sœurs, Madeleine demeure à Bordeaux, 18, rue de Paveil. En fait, celle qui assure être sa sœur et qui défendra sa mémoire, semble avoir été sa mère. Née en 1908, elle aurait été séduite par un médecin cubain qui l'abandonna après lui avoir laissé une importante somme d'argent. Elle disparut en novembre 2000 au foyer des anciens combattants de Blaye en Gironde dont elle était devenue la présidente. Elle est inhumée à Clamart.

En 1939, Raoul habite Bordeaux et est admis à l'âge de 14 ans, à l'Ecole professionnelle de Tarbes. A la suite du 11 novembre 1942, jour de l'invasion de la zone libre par les Allemands, il manifeste ses sentiments gaullistes en dessinant avec trois de ses camarades une croix de Lorraine sur le drapeau qui flotte au mât de son école. Ce qui lui vaut d'être renvoyé et suspendu de toutes les écoles professionnelles pour avoir refusé de prêter serment de fidélité au maréchal Pétain.

Il entre alors en contact avec Charrier, alias *Pagès*, un avocat, compagnon de Pierre Dumas, chef régional du Mouvement Combat et cherche à passer clandestinement en Espagne, mais sans succès, les passeurs ayant été arrêtés. Revenu à Tarbes, il loge dans un hôtel et se met à la disposition de Charrier dont il devient pendant trois mois au début de l'année 1943, l'agent de liaison pour la région de Toulouse. Charrier l'envoie alors à Lyon où il entre au service du M.U.R régional (*Mouvement uni de la Résistance*). Il a une nouvelle carte d'identité au nom de Robert *Rivière,* habitant, 5, rue du Creuset à Lyon.

Il arrive à Montpellier au mois de juillet 1943 pour rejoindre Charrier qui vient d'y être affecté, mais celui-ci se fait arrêter par la Gestapo. Batany a une nouvelle identité. Il se fait appeler *Leclerc*, et habite rue Ramon Llul dans une chambre louée clandestinement par Aubert, 27 ans, secrétaire régional du M.U.R. Il devient son adjoint. Au mois de septembre, il s'installe à Nîmes sous le nom de Pierre *Fournier* et y réside au 18, rue de la Plateforme

En janvier 1944, toujours sous le nom de *Fournier,* il habite à Béziers, au bureau de tabac, *le Camélia*, avenue de la République. Fin avril, il démissionne de sa fonction d'adjoint d'Aubert et souhaite s'engager dans les corps francs de Torcatis, alias Bouloc, résistant communiste catalan qui opère dans la région de Carmaux. **(Fig. 6)**

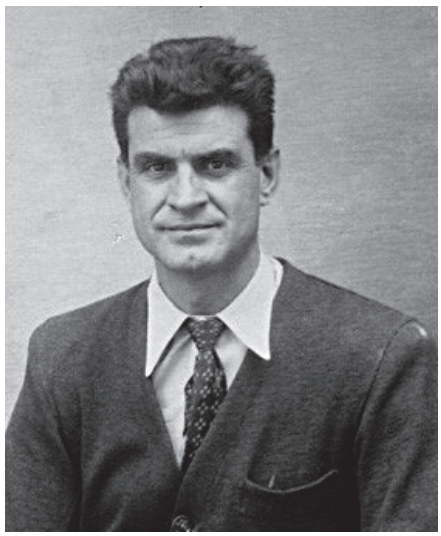

Fig. 6. Louis Torcatis, alias Bouloc (1904-1944).

Ils se rencontrent dans l'Aveyron à l'hôtel Moderne, proche de la gare de Séverac le Château. Bouloc est disposé à l'engager comme chef d'équipe dans sa police du maquis, s'il est en mesure de faire ses preuves, c'est-à-dire abattre un milicien.

Batany rentre à Montpellier et dévalise le 2 mai avec trois jeunes envoyés par Bouloc, la mairie de Lunel pour se procurer des cartes d'alimentation pour la jeunesse.

Le 30 avril, il a rencontré aux pieds des escaliers qui conduisent à l'Esplanade un dénommé *Pierre*, 28-30 ans, de taille moyenne, de corpulence faible qui lui est présenté par Aubert qui le connait bien. *Pierre* lui remet une liste de 80 miliciens à abattre, parmi lesquels se trouvent le Dr Hoarau, chef de la Milice locale et… Arthur Marissal. Il copie les adresses et rend la liste à Aubert, le lendemain de sa rencontre avec *Pierre*.

Le 4 mai, il emprunte la bicyclette de Madame Milhe et se présente vers seize heures, à l'appartement du médecin. Il l'abat devant sa belle-fille et son plus jeune fils. Pourquoi ?

Sa déposition est explicite : « Si j'ai abattu le Dr Marissal, c'est uniquement parce qu'il figurait sur la liste des miliciens… et parce qu'il fallait que j'abatte quelqu'un avant ma prise de commandement. Je n'avais jamais vu le Docteur Marissal avant le jour où je l'ai exécuté. Je n'avais jamais entendu parler de lui, je n'avais aucune rancune personnelle à l'égard de ce médecin. J'ai appris par la suite que c'est par erreur que le docteur figurait sur cette liste. J'ai su qu'il n'appartenait pas au mouvement milicien, de ce fait, je regrette d'avoir abattu Marissal qui n'appartenait pas à la Milice[4]. »

On aurait aimé que l'enquêteur soit plus curieux pour avoir des réponses aux interrogations suivantes. Le nom Marissal était-il en tête de liste ? *Pierre* le lui a-t-il suggéré ? Il semble que le Dr Hoarau, bien protégé, eût été une cible trop difficile à atteindre. S'attaquer à un médecin inoffensif comportait moins de risques.

Le lendemain du crime, à neuf heures du matin, Batany et ses camarades s'embarquent dans une Citroën, traction avant en passant par Castelnau, St Martin de Londres, Aniane, Lodève, Albi pour retrouver Bouloc. Ils le rencontrent entre le 8 et le 10 mai à Séverac le Château dans un café en face de la gare. Batany rend compte de sa mission. Il vient de faire ce qui lui a été demandé, abattre un milicien. Peu importe lequel. Ni Bouloc, ni Batany ne connaissent le Dr Marissal.

Le soir même, les jeunes gens repartent pour Carmaux. Sur la route, ils forcent un barrage allemand à Luc la Primaube. Batany est blessé au mollet gauche. Ils arrivent à Carmaux le 11 au matin et partent se cacher dans une ferme où Batany soigne sa blessure. C'est là qu'ils apprennent la mort de Bouloc, le 18 mai dans les faubourgs de Carmaux. Trahi, menotté dans le dos, il a tenté de s'enfuir, mais blessé grièvement dans le dos par les hommes de la brigade de l'Intendant Marty, laissé pour mort, il informe ses camarades du danger qui les menace et meurt le lendemain matin à l'hôpital Sainte-Barbe.

Désemparés, Batany et ses amis quittent Carmaux, s'attardent à Villefranche de Panat pendant une dizaine de jours. N'ayant reçu aucune nomination officielle de chef d'équipe régionale de la police des maquis, Batany rejoint Montpellier où il arrive au volant d'une voiture Citroën le 27 juin, chez Madame Milhe pour y rencontrer et recruter deux jeunes dont l'un se fait appeler Henri *Saint Pierre*.

Il leur donne rendez-vous le 29 juin à neuf heures à la passerelle Rimbaud. C'est alors que l'un d'eux passe derrière lui, sort un revolver et lui donne l'ordre de lever les mains et lui dit : « Tu nous as trahis, nous allons examiner cela tout à l'heure ». Batany pense à une méprise. Il se laisse désarmer du revolver qu'il porte à la ceinture. Deux individus cachés à proximité approchent et le conduisent dans un garage de l'armée allemande, route de Nîmes. Il vient de tomber dans un guet-apens. Comme il cherche à s'enfuir, un coup de crosse derrière la tête lui fait perdre connaissance. Il est alors conduit à la villa des Rosiers, siège de la Gestapo où il est interrogé par les services secrets allemands.

Comme il n'a pas agressé les troupes d'occupation, la Gestapo le remet le 17 juillet à l'Intendant régional de police Hornus qui le fait incarcérer à l'hôtel de police de la rue Georges Clemenceau pour interrogatoires. Il est auditionné les 18 et 19 juillet par le commissaire Cottreel, chef de la section de police de Sureté de Montpellier en vertu d'une commission rogatoire du juge d'Instruction Douysset.

Le jeune Jean Marissal est alors convoqué par la police à la prison[5] de la rue de la 32e pour identifier l'assassin présumé. Il n'a aucune peine pour le reconnaître. Le jeune homme, correctement vêtu, porte effectivement une cicatrice à la tête. Madame Jacques Marissal qui lui a ouvert la porte de l'appartement le reconnait également sans aucune hésitation. **(Fig. 7)**

Fig. 7. Caserne de la 32ème - Le couloir des cellules.

Le 2 août, le commissaire divisionnaire informe le Procureur de la République que sur ordre de l'Intendant régional du Maintien de l'Ordre, le prévenu n'a pas pu être conduit devant le juge d'instruction Douysset, mais placé à la disposition du commissaire Pierre Tisseyre, commandant la Délégation régionale des Renseignements généraux de Montpellier rattachée à la Milice. Ses bureaux sont installés dans la Maison Astier, place de Castries[6]. Tisseyre et son adjoint Tortora l'interrogent avec une avalanche de coups, puis le conduisent en voiture dans les cellules de la caserne de Lauwe où est cantonnée la Milice. Enfermé dans une cellule, Batany reçoit plusieurs fois la visite de l'aumônier, l'abbé Benoît. Ce dernier affirme l'avoir vu correctement vêtu.

La situation dans Montpellier devient alors de plus en plus dangereuse à cause des bombardements aériens successifs avant et après le débarquement des forces alliées en Normandie du 6 juin 1944. Celui du 27 mai a eu pour cible l'aérodrome de Fréjorgues. Le 5 juillet, la gare de triage, les 17 août et 24 août 1944, le pont de Pavie (Castelnau-Le-Lez) ont été ciblés.

La ville est en effervescence. Les mouvements de résistance stimulés par l'avancée des troupes alliées redoublent leurs actions pour chasser l'occupant et les collaborateurs. Un nouveau préfet régional, Auguste Michel, a été nommé le 10 juillet avec un préfet délégué pour Montpellier, le milicien Jean-Paul Reboulleau. Il s'attend au pire et suggère à la famille Marissal de quitter la ville pour échapper à d'éventuelles représailles. Sur la pression de son fils Jacques, la veuve du Dr Marissal qui ne se sent pas concernée, consent à contre cœur à quitter la ville avec sa famille dans les fourgons de la Milice en pleine débâcle. C'est alors une longue et pénible errance à travers la France jusqu'à son retour à Montpellier au printemps de l'année 1945.

A Montpellier, les événements se sont précipités. Le 17 août 1944, le comité départemental de Libération donne mission aux FFI de passer par tous les moyens à l'attaque contre les troupes d'occupation. Le même jour, après un simulacre de jugement d'une Cour Martiale, Charles Cordier ancien sous-officier de la Légion étrangère et son camarade Vinas, tous les deux miliciens, brisent la serrure de la porte de la cellule de Raoul Batany à coups de hache. Ils le sortent et Cordier l'abat d'une balle de revolver 6,35 dans la tête, dans la cour de la caserne. Le corps est enterré dans la cave à charbon.

Les 19 et 20 août, les troupes allemandes évacuent la ville. Le 22 août, le résistant Jacques Bounin nommé depuis le mois de mai par le gouvernement provisoire de la République française, commissaire régional de la République, avec autorité sur les départements de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées orientales tente d'imposer son autorité dans une ville où les tensions s'exaspèrent.

Les personnalités du régime de Vichy, des miliciens, des collaborateurs sont arrêtés. Le 25 août, un ultime combat oppose les troupes FFI à Montferrier aux Allemands qui décrochent et prennent la fuite.

Le 27, Gilbert de Chambrun alias Lieutenant- colonel *Carrel,* chef régional des FFI entre dans Montpellier. Le lieutenant-colonel Villiers, alias *Leroy* est nommé commandant du régiment de la place d'armes de la ville[7]. Le 29, les troupes de la première division du général Brosset et le 8e régiment des chasseurs d'Afrique entrent dans la ville.

Le 30 août, une cour martiale présidée par le lieutenant-colonel *Leroy* tient sa première séance. L'ex préfet Jean-Paul Reboulleau et le chef milicien Charles Cordier sont condamnés à mort et fusillés dans les fossés de la citadelle le 1e septembre. Du 30 août au 13 septembre, cent trois personnes sont jugées. Soixante et treize sont fusillées en présence d'une foule attirée par ce genre de spectacle[8]. Puis, peu à peu avec la restauration de l'ordre républicain, le calme revient.

La responsabilité de Raoul Batany dans le meurtre du docteur est indéniable comme l'établissent deux jugements successifs en 1946 et 1947, le qualifiant de fait de guerre.[9]

Parallèlement, une messe solennelle est célébrée à la cathédrale Saint Pierre par l'évêque de Montpellier pour le repos de l'âme du jeune lieutenant FFI, cité à l'ordre de l'armée, décoré de la Croix de Guerre, de la Légion d'honneur. Il reçoit la Médaille de la Résistance le 25 septembre 1949.

Polémique

Exhumé quelques jours après, la Justice ordonne une autopsie du corps de Batany confiée aux professeurs de la Faculté de Médecine de Montpellier, Mourgues-Molines, Vidal et Lapeyrie. Leur rapport déposé au Parquet général indique: « Le corps ne porte aucun signe de torture, la balle bien visible à la radiographie a pénétré par la bouche pour se fixer dans la région du cervelet. La mort n'a pu être qu'instantanée ».

Le 7 septembre, le journal *Midi Libre* donne une version quelque peu différente. « On a retrouvé dans la boîte crânienne une balle de 6,35, mais cette blessure, d'après les experts médicaux, ne fut pas suffisante pour entraîner la mort immédiate. Batany, enterré vivant succomba par asphyxie, du reste son corps comportait lui aussi, des traces d'ecchymoses consécutives aux tortures subies ».

Apparait alors le début de la polémique qui va connaître de multiples rebondissements.

Jean Marissal qui défendit avec passion la mémoire de son père s'indigne dans son *Mémoire d'un pot de terre*[10] contre cette assertion en contradiction avec le rapport officiel des experts. Dans une lettre écrite au directeur du journal *le Monde* en date du 10 octobre 1969, le professeur Edouard Mourgues-Molines, délégué régional de la Résistance pour la santé, l'un des trois experts de l'autopsie du corps de Raoul Batany écrit les phrases suivantes : « Je suis bien placé pour le dire. Batany n'a pas reçu deux coups de feu successifs. L'unique balle qui l'a atteint, n'a pu que le tuer sur le coup. Il est impossible qu'il ait été enterré vivant. ». Pour trancher définitivement entre les deux versions, il faudrait se reporter au rapport d'autopsie. L'ennui, c'est que celui-ci est introuvable dans le dossier des archives.

En 2009, deux pompiers Pierre Dumont et Jean Tavallot font paraître aux éditions Lacour un ouvrage consacré au capitaine Guizonnier, résistant, torturé et assassiné à Montpellier par les miliciens dans la cour de la caserne de Lauwe le 14 août 1944. Un témoignage le confond avec Batany.

La quête de la vérité

Daniel Marissal, un autre fils du docteur, avocat près de la Cour d'appel de Madagascar, dépose auprès du Procureur de la République la demande d'information contre X, N°1974, le 3 mai 1954. Le 2 juin, le commissaire Max Maurance sous couvert d'une commission rogatoire en date du 11 mai du Juge d'Instruction Bouet adresse son rapport au commissaire divisionnaire, chef du service régional de la police judiciaire.

Il produit une lettre écrite par Elie Vinas dans sa prison. Il a assisté Charles Cordier lors du meurtre de Batany[11]. Celui-ci affirme qu'au cours d'un interrogatoire musclé, l'ex-chef des corps francs *Martel*, se serait vanté d'avoir donné l'ordre à Batany d'abattre « le père Marissal ».

Michel Mollet, *alias Martel,* ancien chef des groupes francs de l'Hérault, successeur de Robert Louis, dit *Rivoire* à la tête des GFL et ancien subordonné de Torcatis, purgeait alors une peine de prison de travaux forcés infligée par le Tribunal militaire de Marseille pour trahison. Interrogé, il reconnut que Batany était un agent de liaison d'un autre chef de la Résistance, mais affirma être étranger à la mort du Dr Marissal.

En outre, Mollet était connu pour être un hâbleur et un menteur. Ayant prétendu avoir exécuté un agent de la résistance, le juge le confondit en lui présentant sa victime supposée. « Il est à peu près certain que *Pierre* s'identifie avec *le Grand Pierre* ou encore Pierre Berger, adjoint de *Rivoire* aux Corps francs. Selon *Rivoire, Pierre* aurait été un agent de Mahren des services secrets allemands »

Pourquoi *Pierre* aurait-il inscrit le nom d'Arthur Marissal sur la liste ? L'aurait-t-il nommément désigné ? Dans ce milieu particulièrement trouble du printemps 1944 à Montpellier où les agents de Vichy se sont infiltrés parmi les Résistants, certains ont supposé que l'assassinat d'un notable sans reproches par un corps franc aurait pu provoquer une indignation légitime parmi les Montpelliérains.

François Rouan (1914-1992), ingénieur, témoigne le 11 mai 1954 : « Pendant l'occupation, j'étais responsable militaire du maquis Bir-Hakeim dont un des groupes était stationné dans la région de Clermont-l'Hérault (Mourèze). J'y ai connu le jeune Batany. A la fin de mars 1944, il a demandé à rejoindre les Corps francs de Bouloc. Je m'y suis opposé mais j'ai été contraint d'accepter sur ordre supérieur du chef régional du maquis qui à ce moment était *Martel*. Quelques jours après le meurtre, Batany est revenu au maquis. Il n'était pas fier de son action. Je pense pour ma part que l'acte exécuté par Batany n'a été fait que **sur ordre**. Son chef direct à l'époque était *Rivoire*. Il ne devait recevoir d'ordre que de ce dernier. »

Pour Germain Boniface, un ancien déporté, Robert Louis, alias *Rivoire*, était un agent de Mahren. Il aurait cherché par l'intermédiaire de *Pierre,* à provoquer la Milice en faisant abattre l'un des leurs par la Résistance.

Rivoire nia avoir dit que c'était Mahren qui avait établi la liste. En revanche, il connaissait bien *Aubert*. Arrêté après la guerre, *Rivoire* fut condamné à mort par la Cour de Justice de Toulouse en 1948, puis gracié.

Résumons

Le Dr Marissal, un résistant discret, s'est trouvé sur une liste de miliciens à abattre. Il a été tué par le jeune résistant Raoul Batany le 4 mai 1944. Celui-ci a été assassiné à son tour par le milicien Charles Cordier, le 17 août 1944, dans la cour de la caserne de Lauwe lors des combats pour la libération de Montpellier.

Deux fils du médecin, Jacques et Daniel Marissal en âge de combattre, voulant venger leur père, prennent alors la décision pour le moins irréfléchie d'entrer dans la Milice au moment où elle sombre dans la débâcle. Jean Marissal âgé de treize ans à l'époque ne supporte pas que l'on considère l'assassin de leur père comme un héros. Il cherche alors inlassablement qui a eu intérêt à le manipuler.

Torcatis *alias Bouloc* a bien demandé à Batany de tuer un milicien, mais celui-ci ne lui a pas précisé de nom.

Dans sa déposition au commissaire Cottreel, Batany ne dit pas comment il a « choisi » le nom d'Arthur Marissal sur la liste, pur hasard ou sur commande ?

Pierre Berger, alias *Pierre*, agent de Mahren a été arrêté, jugé à Toulouse et fusillé en 1948 en même temps que l'ex-intendant Pierre Marty.

Pour François Rouan, Batany n'a pu exécuter son acte que sur ordre de son chef direct, *Rivoire* (Robert Louis) chef des G.F.L. Or *Rivoire*, agent double en prison à Montpellier entre le 17 février et le 6 mai 1944 pour fait de résistance n'a pas pu utiliser Batany.

Martel, (Michel Mollet) successeur *de Rivoire*, agent double lui aussi, n'est pas fiable dans ses déclarations. Il purge une peine de prison de travaux forcés.

*Aubert (*Martin*)* secrétaire du comité départemental de l'Hérault du M.U.R (Mouvement uni de la Résistance) disposait de trois agents de liaison dont Raoul Batany. Il l'a bien mis en contact avec *Pierre*. Celui-ci lui a remis la liste que Batany a copiée et rendue à *Aubert* le lendemain.

Selon la déposition du journaliste Albert Marsal, le 19 mai 1954, *Aubert* utilisait Batany pour ses liaisons avec Gilbert de Chambrun, alors chef régional des M.U.R. Au moment d'interroger *Aubert* en 1954, il était trop tard. Il était parti au Maroc, à Casablanca. Le juge n'a pas jugé utile de poursuivre son enquête. C'est bien dommage.

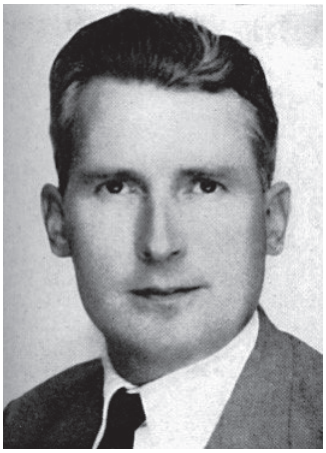
Fig. 8. Gilbert de Chambrun (1909-2009).

Le lieutenant-colonel *Carrel* (comte Gilbert de Chambrun), chef des FFI de la région du Languedoc Roussillon surnommé le *marquis rouge* par le Compagnon de la Libération, le général Chevance-Bertin[12] en raison de ses idées progressistes et de sa proximité avec les communistes était bien placé pour diligenter une enquête sur le meurtre du docteur. Il ne l'a pas fait et n'a jamais répondu aux demandes de son fils.[13] **(Fig. 8)**

Le Dr Arthur Marissal, personnalité connue à Montpellier pour sa compétence professionnelle, catholique fervent, n'avait rien d'un marxiste. Aurait-on alors cherché à éliminer un éventuel concurrent non communiste susceptible d'entrer en politique à Montpellier après la guerre ? Voilà une autre hypothèse partagée par certains.

Faute de témoignages probants, on ne peut toujours pas dire qui a ordonné d'inscrire le nom d'Arthur Marissal sur la fameuse liste. La disparition des acteurs de cette triste époque rend la chose de plus en plus difficile.

Une satisfaction cependant pour la famille Marissal. Le Ministère des Anciens Combattants par sa décision N° 123608VC en date du 21 mars 1975 a reconnu qu'Arthur Marissal était « Mort pour la France »

Le combat de Jean Marissal (1931-2012)

Dernier fils du docteur, traumatisé par le meurtre dont il a été le témoin à l'âge de treize ans, Jean Marissal, médecin comme son père, a eu un double objectif :

Trouver celui qui a fait inscrire le nom de son père sur la liste. On ne peut le lui reprocher. Il ne s'est pas compromis avec la Milice comme ses deux frères. Le plus jeune a été condamné à neuf mois de prison aux Baumettes par le Tribunal militaire de Marseille. L'aîné a été jugé à Montpellier le 19 février 1946. Compte tenu du mobile de son engagement, venger la mort de son père, et de sa faible implication dans des actions miliciennes, la famille attendait un verdict modéré. Il n'en fut rien. Jacques Marissal fut avec d'autres accusés, condamné à mort. Par la suite, la sentence fut commuée à dix ans de prison. Quelques mois plus tard, jugé pour atteinte à la sûreté de l'Etat, le Tribunal militaire de Marseille lui rendit la liberté, considérant qu'il avait été surtout victime de la mort tragique de son père. Le 5 juillet 1960, le général de Gaulle, président de la République signa un décret de grâce amnistiante à son égard.

Compte tenu des circonstances défavorables. Jean Marissal a appelé son combat « Le pot de terre contre le pot de fer. »

Les cérémonies commémoratives des événements du mois d'août 1944 qui impliquaient Batany, eurent pour effet de l'exaspérer. Il ne manqua jamais l'occasion de protester par la plume et par des gestes ostentatoires.

A la demande des organismes de la Résistance locale, la tradition s'était établie à la caserne de Lauwe devenue l'Ecole de l'Intendance militaire, de rendre un hommage solennel aux morts de l'Ecole lors du baptême annuel de la promotion des élèves officiers. Le drapeau s'inclinait devant la stèle qui comporte cinq noms victimes de la Milice, dont celui de Batany. C'était plus que pouvait supporter Jean Marissal. En 1962, il martela le nom de l'assassin de son père sur la stèle et récidiva son geste le samedi 22 août 1965. Cette fois, la stèle se brisa.

L'incident entraîna des poursuites judiciaires. Jean Marissal qui exerçait les fonctions d'urologue à la clinique Saint Roch fut interpellé et présenté à un juge d'instruction qui ordonna son incarcération immédiate. Son avocat, Maître François Delmas, alors maire de Montpellier le fit libérer le lundi matin, un jour avant la naissance de sa seconde fille.

Il y eut un procès à la suite de la plainte de la Résistance locale et de l'Armée pour destruction d'un monument d'intérêt public. Le tribunal le condamna à deux mois de prison avec sursis et à une amende. La presse communiste se déchaîna contre lui. « Avec un cynisme odieux, *un collaborateur*, le Dr Marissal a outragé publiquement l'idéal qui animait ceux qui ont fait pour lui le sacrifice de leur vie[14]. ».Il reçut des menaces de mort par lettre émanant « *de fils et de filles de fusillés*. » Le 2 septembre 1965, *la Marseillaise,* journal communiste récidiva en précisant que le « Docteur Arthur Marissal avait été tué sur ordre d'un agent de la Gestapo infiltré dans les rangs de la Résistance ».

A la fin de sa vie, Jean Marissal écrivit : « En tâchant d'oublier les tristes conséquences qui en découlèrent pour les Miens et pour moi, il m'est possible d'accorder à Batany un certain pardon pour l'acte qu'il a commis dans une période exceptionnelle où la vie n'avait que peu de valeur. Je veux bien admettre qu'il ait été trompé par des chefs méprisables, mais je ne peux accepter l'image que ceux-là mêmes ont essayé de lui donner de « héros et martyr » car il n'est ni l'un, ni l'autre… »[15].

Depuis 1945, la Résistance à l'occupant et à la collaboration est glorifiée à juste titre. Mais de nombreuses victimes innocentes, inhérentes à son combat restent le plus souvent dans l'ombre. L'histoire dépassionnée de cette période n'est pas encore écrite comme s'il y avait le risque de découvrir des documents, des faits susceptibles d'écorner la légende. Trop de passions et de haines se sont déchaînées en guerre civile avec la libération de la France en 1944. On est surpris que la vie politique de Montpellier entre 1939 et 1945 fasse encore si peu l'objet de travaux universitaires.

Mais la mémoire des hommes inscrite dans les faits et conservée dans nos archives finit toujours par remonter à la surface. Peu importe les années ! Comme l'a écrit Marcel Aymé, si la vérité ne sort pas du puits où on l'a enfouie, c'est qu'elle a peur de se mouiller. Espérons que des historiens audacieux et chanceux sauront aller la chercher et la faire éclater. ■

NOTES

1. Les éléments de cette journée proviennent des témoignages de Jean Marissal, jeune fils du docteur, alors âgé de treize ans, et de l'audition de Raoul Batany devant le commissaire enquêteur Cottreel en date du 19 juillet 1944, dossier 796W40, aux archives départementales de l'Hérault.
2. Son siège se trouvait rue Clemenceau, en face du lycée qui porte le même nom. Il a été détruit et remplacé par un parc d'attraction pour enfants.
3. ADH, dossier 796 W 40.
4. Id, audition du 19 juillet 1944.
5. La caserne a été détruite et remplacée par l'immeuble de la maison de la Mutualité, 88, rue de la 32e à Montpellier.
6. Pierre Tisseyre sera condamné à mort par contumace le 14 avril 1945.
7. Lieutenant-colonel Villiers dit Leroy. Promu lieutenant-colonel le 20 août 1944 par Gilbert de Chambrun, chef régional FFI, confirmé par le général Cochet, délégué militaire pour la zone sud. Nommé par ce dernier, le 2 septembre, commandant de la subdivision de l'Hérault et commandant d'armes délégué de la place de Montpellier. Président de la Cour martiale et président du Tribunal militaire, siégeant à Montpellier.
8. Les décisions des Cours martiales à partir du mois d'août sont classées dans les archives de l'Hérault. En revanche celles des Cours martiales vichystes du premier semestre de l'année 1944 qui réunissaient des « magistrats » désignés d'office ont mystérieusement disparu. Ont-elles été détruites pour des raisons inavouables ?
9. Recueil Dalloz 1947, p 482 et recueil Dalloz 1950, p 577.
10. Jean Marissal, *Mémoire d'un pot de terre contre le pot de fer,* déposé aux archives de l'Hérault.
11. Vinas fut fusillé après jugement en 1946.
12. Général Maurice Chevance-Bertin, '(1910-1996), Compagnon de la Libération, chef des FFI pour le Sud- Ouest et le Centre, *20000 heures d'angoisse*, Robert Laffont, 1990.
13. D'après Hélène Chaubin, Gilbert de Chambrun entra à la tête des FFI le 27 août 1944 à Montpellier avec un projet révolutionnaire : « Nous ferons la révolution avec les communistes. Ce sera une révolution totale […] www.histoire-contemporaine-languedoc-roussillon.com/Bio%20 Chambrun. Les Cours martiales FFI siégèrent à Montpellier et à Béziers jusqu'au 15 septembre. Les FFI avaient constitué des milices patriotiques rétribuées qui procédaient à des réquisitions et à des arrestations. Elles furent dissoutes le 28 octobre 1944. Le commissaire de la République nommé par le GPRF, Jacques Bounin, et le préfet Weiss éprouvèrent les plus grandes difficultés à établir un pouvoir civil. Bounin eut l'habileté de convaincre les généraux de Lattre et Cochet (qui commandait les FFI de zone sud) de se rendre dans l'Hérault. Malgré tout, les relations de Jacques Bounin avec Gilbert de Chambrun restèrent courtoises.
14. Le quotidien *La Marseillaise*, du 27 août 1965
15. Additif à *Mémoire d'un pot de terre contre le pot de fer*.

Revue 2015 n°45

http://www.etudesheraultaises.fr/

Article : Midi Libre : Naissance d'un quotidien régional à la Libération

Auteur (s) : .....*Pierre MAZIER*

Nombre de pages : *23*

Année de parution : 2015

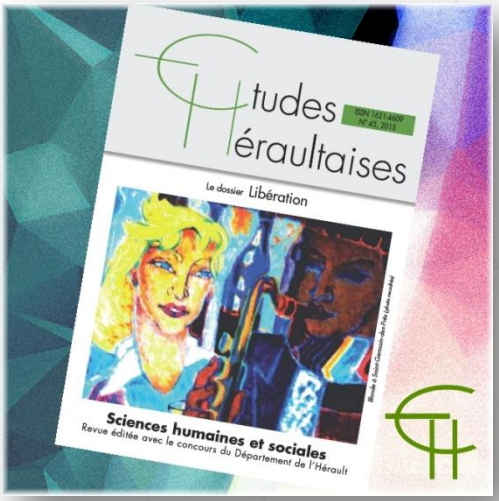

Midi Libre
Naissance d'un quotidien régional à la Libération

*Pierre Mazier**

Résumé :

Le récit de la création et de l'installation à Montpellier du quotidien régional *Midi Libre* en 1944, par confiscation des biens de *L'Eclair*. L'article présente les journalistes qui ont créé le nouveau journal, et analyse les conflits au sein des mouvements de Résistance pour son contrôle économique et politique.

Mots-clés :

Presse quotidienne régionale – Montpellier – Midi Libre – L'Eclair – Mouvements de la Résistance – Libération Jacques Bellon – Maurice Bujon

Abstract:

Account of the creation and establishment in Montpellier of the regional newspaper *Midi Libre* in 1944, after the disposition of the forfeited property of *L'éclair*. This paper presents the journalists who created the new newspaper, and analyses the conflicts within the Resistance movements for its economical and political control.

Key words:

Regional Newspaper – Montpellier – Midi Libre – L'Eclair – Resistance movements – Liberation – Jacques Bellon – Maurice Bujon.

Avant-propos

Pierre Mazier prépara, durant les années d'Occupation, une licence d'histoire et de géographie à la Faculté des Lettres de Montpellier où il eut des maîtres prestigieux, tels qu'Augustin Fliche ou Henri-Irénée Marrou. Beaucoup plus tard, il travailla dans un des services de Midi Libre, et sa formation initiale amena le directeur du journal, Maurice Bujon, à le mandater pour écrire une histoire de Midi Libre. Pour des raisons de circonstances, l'étude réalisée en 1988 par Pierre Mazier ne fut pas publiée. Un historique du journal fut rédigé et publié en 1995 sous la direction de Félix Torres à l'occasion des 50 ans du quotidien.

L'étude de Pierre Mazier ne fait cependant pas double emploi avec le livre de Torres. A mi-chemin entre la distanciation de l'étude historique et l'engagement du chroniqueur happé par la dynamique et le romanesque de la saga journalistique, elle bénéficia de l'accès aux archives et de la collaboration de tout le personnel en activité ou retraité dans les années 1980 ; elle propose un récit très vivant, mais également précis et détaillé, des premières années du journal. C'est pourquoi, il a paru intéressant d'en extraire la substance d'un article relatant les péripéties de la naissance du nouveau quotidien montpelliérain, travail de réécriture et de mise à jour que Pierre Mazier a bien voulu effectuer pour notre revue.

La Rédaction

Introduction

Comment *Midi Libre* devient-il, fin 1944, le premier journal régional, au détriment de parutions diverses qui ont pour la plupart disparu ? Quelles influences politiques, quelles ambitions professionnelles expliquent cette émergence ? Dans quel contexte?

Durant toute la III° République, Montpelliérains et Héraultais ont eu à leur disposition deux quotidiens rivaux, *Le Petit Méridional* et *L'Eclair*. Le premier représentait les courants républicain et radical-socialiste partisans d'un progrès social modéré ; le second était l'expression des milieux conservateurs et plus précisément royalistes, très présents dans la région. Ces deux journaux avaient su étendre leur zone d'influence sur une dizaine de départements et pouvaient atteindre jusqu'à l'Ariège, le Tarn ou la Haute-Provence. Leur succès avait réduit à la portion congrue les autres organes de presse, locaux ou diffusés depuis l'extérieur de la région, comme *La Dépêche* de Toulouse.

**Historien*

La période de l'Occupation, du fait des contraintes de la censure, et de l'acceptation du régime de Vichy par les administrateurs, a sinon rapproché du moins conduit à des positions assez communes, les deux journaux concurrents, ce qui les a entraînés dans la même chute. Leur disparition à la Libération a donné naissance à de nouveaux titres de presse, tout à la fois en rupture et pourtant aussi en continuité avec eux. C'est sur la base logistique de *l'Eclair* que se construit, non sans péripéties, son successeur, *Midi Libre*, paru le 27 août 1944 pour la première fois. Né à la Libération, *Midi Libre* ne cessera de progresser et deviendra le plus grand quotidien de la Région.

En voici les acteurs, et le récit de leur entreprise.

Surgis de l'ombre

La fondation de *Midi Libre* est l'œuvre d'une équipe ; d'une équipe solide, aux compétences complémentaires, très vite devenue une équipe d'amis. Les hommes qui l'ont constituée, peu nombreux, ont joué un tel rôle dans la genèse de ce journal qu'il convient, à notre avis, de faire, dès maintenant, connaissance avec eux.

Mais présentons-les déjà !

Jacques Bellon, politique, visionnaire, professionnel, le patron charismatique

Maurice Bujon, professionnel, gestionnaire, le patron opérationnel

Albert Marsal, journaliste expérimenté, formé à *L'Eclair*

Emmanuel Gambardella, écrivain, journaliste, très bon diplomate

Madeleine Rochette, subtile scientifique, qui règle les cas difficiles

Georges Campredon, linotypiste, formé à *L'Eclair*, connaît le monde ouvrier

Ernest de Varenne, journaliste, apporte son expérience de *L'Eclair*

Jean Connillière, journaliste, vient lui du *Petit Méridional*.

Comme au théâtre antique où l'on ne s'embarrasse pas de subtilités, faisons les venir, à tour de rôle, sur le devant de la scène.

Jacques Bellon

De son véritable nom Armand Labin, est né à Bucarest le 20 janvier 1906. Non sans humour, il avançait quelquefois qu'un certain légionnaire romain Labinus, dont le nom est fixé à tout jamais sur la colonne Trajane et qui avait fait partie des troupes envoyées par Trajan pour coloniser la Roumanie pouvait fort bien être son lointain ancêtre[1]. Ce qui est sûr, c'est que son père, Saniel Labin, bourgeois aisé, dirigeait, à Bucarest, avant 1914, deux journaux libéraux et francophiles. Comme il était, de plus, président fondateur de la Ligue des droits de l'homme, il devint rapidement la cible d'une droite nationaliste et antisémite. Condamné à mort par les Allemands en 1916, il avait été sauvé grâce à l'intervention de l'ambassadeur des USA, mais avait dû s'exiler avec sa famille. Accueilli par la Suisse puis par la France, il fut à nouveau traqué par la police allemande après l'armistice de juin 1940 et s'embarqua pour les Etats-Unis où il devint le conseiller très écouté du président Roosevelt pour les problèmes terriblement compliqués d'Europe Centrale.

Le jeune Armand Labin commence ses études au Lycée de Lucerne puis, à partir de 1919, les poursuit en France au Lycée Condorcet et au Lycée Janson de Sailly. Après quoi, son baccalauréat en poche, il s'installe au quartier latin et s'inscrit à la Sorbonne où il obtient plusieurs certificats d'histoire et de philosophie. Cet éclectisme inquiète son père qui demande à Albert Bayet : « En ferons-nous un historien, un philosophe ou un journaliste ? » Rassurant, le futur fondateur de la Fédération Nationale de la presse clandestine, répond : « Je ne sais quelle voie il choisira mais on en fera quelqu'un »[2]. La vocation d'Armand Labin va, en fait, s'affirmer très rapidement. En 1927 - il a 21 ans - il abandonne l'université et devient journaliste. Entré à l'Agence économique et financière, il est rapidement distingué par son directeur qui lui confie d'importants reportages d'abord en Allemagne où, dans des articles clairvoyants et courageux, il dénonce la montée du nazisme, ensuite en Angleterre et en Europe Centrale.

En 1935, il se débarrasse d'un encombrant service militaire effectué en Roumanie comme 2ème classe, au 11ème régiment d'artillerie de campagne[3]. A son retour en France, en 1936, il reprend ses activités journalistiques : mission à Ankara où il se fait un ami de l'ambassadeur de France, Henri Ponsot, qui admire son dynamisme ; collaboration, outre l'Agence économique et financière avec le *Petit Parisien*, l'Agence Fournier et l'hebdomadaire *Paris-Balkan*. Son intelligence et son entregent lui permettent de s'introduire dans les milieux parisiens de la politique et de la presse. Il se fait un nom.

Fig. 1. Armand Labin dit Jacques Bellon

La guerre de 1939 arrive. Il formule immédiatement une demande d'engagement et sollicite le bénéfice de la loi prévoyant la naturalisation française en faveur des engagés des pays limitrophes. Mais les blindés allemands vont plus vite que son dossier. Persuadé à juste titre qu'il est fiché par la Gestapo en raison de son action antihitlérienne de 1933 et antimunichoise de 1938, il quitte la capitale le 13 juin 1940 pour Limoges. Au cours d'un voyage à Nantes, il est repéré et arrêté par les Allemands mais leur fausse compagnie au bout de cinq jours[4]. Le 23 août 1940, il trouve le temps de se marier avec Denise Hulmann, dont le divorce avec un magistrat, Jacques Bellon, remonte à 1932 et qui, en décembre 1941, lui donne un fils. Le ménage s'installe d'abord à Vichy où Armand qui est membre professionnel de la presse étrangère collabore avec le périodique américain *Of commerce*, puis, toujours menacé, à Lyon, où il arrive au début de 1941. **(Fig. 1)**

C'est à Lyon qu'Armand Labin entre en contact avec la Résistance, particulièrement active dans la région. Il change de nom et, comme sa femme lui avait fourni une carte d'identité de son ancien mari, il devient, sans le moindre complexe, Jacques Bellon et, par la force des choses, le restera jusqu'à sa mort. Le magistrat ne semble d'ailleurs pas s'en être offusqué outre mesure. Plus tard, les deux hommes se rencontrent à Paris dans une exposition. Et, à Maurice Bujon qui se trouve là, le directeur présente son homonyme : « Voici Jacques Bellon... le vrai ! »[5] Jacques Bellon - le faux - mène donc, en 1942 et 1943, une existence de militant actif : il collabore au journal clandestin *La Marseillaise*, organise des filières, participe à la fabrication de faux papiers.

A Lyon aussi, il rencontre Madeleine Rochette qui, sous les ordres du grand historien Marc Bloch (dit *Narbonne*) milite avec courage et intelligence au mouvement Franc-Tireur. Mais la « capitale de la Résistance » ne pouvait échapper longtemps aux investigations de la milice et de la Gestapo. Bellon doit mettre sa famille à l'abri à Bourg en Bresse. Le 12 mars 1944, Marc Bloch est arrêté ; il est exécuté le 16 juin. Une nouvelle fois, Bellon doit s'enfuir. Il se réfugie à Carcassonne chez Lucien Roubaud, professeur de lycée et chef régional du MLN[6]. Il y retrouve Madeleine Rochette qui, elle aussi, a échappé de justesse à la Gestapo et qui devient la collaboratrice de Roubaud. Le trio Roubaud, Bellon, Rochette va jouer un rôle très important dans la mise en place de la presse régionale libérée.

En août 1944, Jacques Bellon, à 38 ans, est au mieux de sa forme. Il connaît à fond son métier de journaliste ; il a voyagé, souffert, vécu, établi de nombreux contacts et se sait armé pour poursuivre dans la presse une grand carrière. De taille moyenne, avec une légère tendance à l'embonpoint, les yeux d'un bleu clair, les cheveux blonds attaqués par une calvitie naissante, il séduit par la subtilité de son expression, peut-être aussi par un accent roumain prononcé qui pimente ses propos. Son dynamisme est contagieux ; c'est un entraîneur d'hommes. Séduisant mais tenace, ouvert à la discussion mais inébranlable dans ses décisions, tel est l'homme dont Albert Bayet dira, à l'heure des adieux, le 6 juillet 1956 : « il employait toutes les caresses de l'esprit jusque dans les rigueurs de la controverse. »[7]

Maurice Bujon

Maurice Bujon est, lui aussi, un journaliste professionnel. Il est né à Narbonne d'un père originaire de la Loire, officier d'active tombé sur le front de Verdun en septembre 1916, et d'une mère issue d'une vieille famille narbonnaise. Orphelin très jeune, il est élevé par sa grand-mère jusqu'à la fin des hostilités avant d'être pris en mains par un tuteur énergique, son oncle, le général Audema qui veille sur ses études. Après le collège Beauséjour à Narbonne, c'est le collège Saint François Régis à Montpellier, l'Institut Marcadier Bayrou, le Lycée de Montpellier. Bachelier mathématiques élémentaires et philosophie, il prépare l'Ecole Navale au Lycée Saint-Louis. Il décroche une licence en mathématiques et son diplôme de lieutenant au long cours. Mais la crise de la marine l'oblige à chercher ailleurs son avenir.

Son cousin Robert Audema, le fils du général, rédacteur en chef au *Petit Méridional*, le prend comme rédacteur : il sera journaliste. Tout à son nouveau métier qui le passionne très rapidement, notre jeune journaliste trouve toutefois le temps de fréquenter les cours des Facultés de lettres et de droit et d'acquérir les diplômes de licencié ès lettres et licencié en droit. Il est également correspondant du journal *Lyon Républicain*, du *Petit Journal*, de l'Agence Havas et de l'Agence Fournier. Mobilisé en 1939, dans la marine de guerre où il avait fait son service militaire, il embarque immédiatement sur un cuirassé pour Gibraltar et Mers El Kébir. C'est la drôle de guerre. Démobilisé, il retrouve son poste au *Petit Méridional*. Le climat y est pesant. Il en souffre et commence par adopter une attitude de résistance passive, refusant d'assister à des manifestations germanophiles et d'en assumer le compte rendu. Mais, rapidement, il passe à l'action directe.

A l'université de Montpellier, des professeurs réputés comme Teitgen, Marres, Antonelli, Bouvier entretiennent la flamme de la Résistance. Une poignée d'étudiants et de bénévoles suit leur exemple. Maurice Bujon distribue des tracts, ces tracts ronéotypés des premiers temps où l'on pouvait lire : « à copier vingt fois et à faire circuler », puis des journaux clandestins ; traque de trop célèbres «collaborationnistes» ; participe à l'organisation de filières pour le maquis et pour l'Angleterre, et à la fabrication de fausses cartes d'identité pour jeunes gens en rupture de STO, et pour des résistants recherchés par la milice ou la Gestapo. Devenu chef départemental adjoint des MUR, il a pris le nom de guerre de *Bucard*, pied de nez au trop célèbre fondateur du Francisme. Dans le cadre du plan insurrectionnel, il est désigné, en 1943, pour s'emparer à la Libération du *Petit Méridional*, Ferdinand Paloc devant parallèlement s'emparer de *L'Eclair*[8].

En février 1944, de nombreux résistants sont «vendus». La Gestapo vient l'arrêter. Il parvient à s'enfuir. Cet épisode est si caractéristique de l'époque que nous ne pouvons nous empêcher, dût sa modestie en souffrir, de citer l'intéressé : « C'était un soir de février 1944. On frappa à la porte de l'immeuble de la rue de Verdun où j'habitais. J'avais entrouvert la fenêtre. La rue était déserte. Une traction avant était arrêtée devant la porte mais son moteur tournait au ralenti. J'ai compris. En

quelques minutes, j'ai révélé à ma femme médusée que j'étais «de la Résistance» et que je devais partir sur le champ. Je descends l'escalier obscur. J'ouvre la porte. La rue était normale. Deux hommes armés de torches me demandent : «Est-ce là qu'habite Maurice Bujon ?» Je leur «réponds : «oui, au 5ème étage, mais ne vous trompez pas, ne prenez pas le couloir de gauche. C'est à droite, après quelques marches.» «Où-allez-vous ?» me demandent-ils. «J'ai un ausweis. Je vais à la pharmacie pour mon enfant malade». Ils s'en contentent ; ils s'engouffrent dans l'escalier. Quant à moi, je descends dans la rue de Verdun aussi naturellement que possible. Je n'en vois pas le bout mais toute précipitation pourrait m'être fatale. J'arrive, enfin, au coin. Je prends mes jambes à mon cou. Je passe dans un appartement de la rue Frédéric Mistral. Je brûle des papiers et je vais à la gare prendre un train, le premier qui passe est le bon. Il va vers «le Nord». J'avais un point de chute dans un maquis mais une trahison a fait le vide. Il va me falloir renouer des liens ».

Maurice Bujon se cache pendant quelques temps à Charlieu près de Roanne puis reprend contact avec un maquis de la région. C'est là qu'on ira le chercher, à la Libération, pour prendre le poste de rédacteur en chef de *Midi Libre*. **(Fig. 2)**

Fig. 2. Maurice Bujon

Il est prêt. Servi par un physique de charmeur, ce grand jeune homme brun de 34 ans qui a déjà derrière lui 10 ans de métier doit à sa formation polyvalente esprit de finesse, esprit de géométrie et sens du commandement. D'une grande probité intellectuelle, il ne craindra pas, le 13 décembre 1944, - l'heure est encore aux jugements expéditifs - de témoigner en faveur de son ancien directeur du *Petit Méridional*, Georges Soustelle, traduit devant la Cour de Justice de Montpellier : « J'ai toujours considéré M. Soustelle comme un bon républicain. Parvenu au faîte de sa carrière, il tenait à rester le président de la Presse française, afin, disait-il, de faire contrepoids à Luchaire. Il n'a rien fait «pour imposer à ses collaborateurs une politique collaborationniste». Il savait même que certains d'entre eux faisaient partie de la Résistance et ne les a nullement découragés. Quand j'ai été obligé, en février 1944, de quitter Montpellier, poursuivi par la police allemande et la police de M. Marty, il a fait en sorte que mon mois soit payé à ma famille »[9]. Tel est Maurice Bujon.

Albert Marsal

Albert Marsal a vu le jour le 5 février 1910, au sein d'une vieille famille montpelliéraine où le culte de la tradition se marie avec une vive sensibilité artistique transmise de génération en génération. Son grand-père, Edouard Marsal, artiste peintre et majoral du Félibrige, a donné son nom à une rue de Montpellier. Son père, Louis Marsal, entré au Journal *L'Eclair* en 1903, y a poursuivi, pendant cinquante ans, une carrière de rédacteur. Lui-même, attiré à son tour par le dessin a été élève des Beaux-Arts avant son service militaire. Affecté à un régiment de génie, au Maroc, il est séduit par le miroitement de nouveaux paysages et la splendeur des nuits marocaines. Il veut être peintre. Mais au retour, son père préféra lui voir prendre une orientation moins aléatoire. C'est ainsi qu'Albert Marsal débuta dans le journalisme comme dessinateur de publicité à *l'Echo de Paris* avant d'entrer à *L'Eclair*, en 1932, en qualité de photograveur.

Mobilisé en 1939, le sergent Marsal est fait prisonnier en juin 1940 dans la Somme, et emmené en Allemagne. En juillet 1941, il s'évade une première fois de l'Oflag 6 D à Munster (Westphalie). Il est repris quatre jours auprès en Hollande et, ramené au camp, subit les traditionnelles représailles. Cela ne l'empêche pas de récidiver le 19 août 1942. Après un périple de 16 jours à travers l'Allemagne, la Belgique, la Hollande et la France occupée, il arrive enfin à Bourg-en-Bresse où il est démobilisé. Il reprend son service à *L'Eclair* mais ce n'est pas, sa journée accomplie, pour rester dans ses pantoufles. Dès le mois de novembre 1942, il entre au réseau de résistance NAP à Montpellier. De mai 1943 à mai 1944, il est agent de liaison du chef départemental des MUR et accomplit, sous le nom de guerre de *Marceau* un certain nombre de missions aussi dangereuses les unes que les autres mais qui le mettent en contact avec quelques grands noms de la résistance, tels que le chef régional des MUR, de Chambrun. Ce n'est pas tout : de novembre 1942 à juillet 1944, il appartient à un réseau de renseignements allié. **(Fig. 3)**

En mars 1944, la Résistance régionale, plusieurs fois décapitée, mais toujours renaissante, a besoin, à l'approche des heures décisives, d'un solide réseau de liaisons pour préparer l'insurrection nationale. Le 7 mars, Marsal - devenu *Amiot* pour brouiller les pistes - est nommé par le chef régional, Jacquemin, responsable des bureaux de liaison et de transmission des MUR. Pendant les six mois qui précèdent la Libération, il va régler l'acheminement du courrier, recevoir et redistribuer des tracts, subsides et

Fig. 3. Albert Marsal

Fig. 4. Emmanuel Gambardella

journaux clandestins en collaboration avec la résistance des PTT, et surtout ventiler du haut en bas de la hiérarchie des ordres d'action de plus en plus fréquents. Il est un des rares à connaître le plan insurrectionnel établi par le COMAC.

Albert Marsal est un enfant de la balle. Depuis 1903, la famille est à *L'Eclair*. Nourri dans le sérail, il en connaît les détours ; ainsi, au jour J, il sera le plus qualifié pour séparer le bon grain de l'ivraie et assurer un passage en souplesse des anciennes aux nouvelles structures. C'est, par tradition familiale, un homme de droite. Mais, de cette fraction de la droite qui n'a jamais accepté l'occupation allemande et pour qui seule comptait la libération du territoire national. Pour ce patriote rigoureux, il ne pouvait y avoir de plus grande priorité.

Emmanuel Gambardella

Emmanuel Gambardella est né à Sète, le 3 juillet 1888. Sa famille est d'origine génoise. Au collège de la ville, il se distingue par de brillants résultats scolaires, mais surtout par un goût prononcé pour les activités sportives ; il excelle dans l'équipe de l'établissement et, dès 1904, crée l'Association sportive cettoise où il joue en équipe première. Très vite, il participe avec Georges Bayrou à l'organisation naissante du football régional. Parallèlement, il se met à écrire, dans d'amusantes revues locales, des articles légers et pleins d'humour où il met en scène les personnalités du cru. Il taquine la muse, et s'essaie au théâtre. Enfin, il se lance dans le journalisme dans la presse régionale qui s'ouvre aux chroniques sportives. Seuls, le service militaire de 1910 au 38ème RA de Nîmes et la mobilisation de 1914 interrompront cette triple carrière naissante d'homme de lettres, de journaliste et de dirigeant sportif.

Il écrit comme il respire. Sa production littéraire est très variée. Comédies représentées en séances privées, comme *Le mariage de Mimi*, *Un congrès international*, *Cinq à sept* ; vaudevilles comme *Heures d'été* ; voire opérettes du style de *Le prince de par là-bas* qui, en 1923, triomphe à la Scala de Bordeaux. Il produit au total 18 œuvres en 5 ans ; il fait partie de la Société des auteurs et compositeurs lyriques. Il ravitaille en contes de nombreuses publications parisiennes, mais s'essaie aussi à la poésie et à la chanson.

Journaliste confirmé, il écrit dans *l'Information méridionale* et participe à la création, dans les années 30, d'un troisième quotidien à Montpellier, le *Sud,* crée par le célèbre abbé Trochu qui veut développer en Languedoc l'idéal de la démocratie chrétienne. Mais, bien entendu, il se produit surtout dans des publications sportives telles que le *Languedoc sportif* ou *France football.* Il s'est fait un nom dans le monde du football où il culminera de 1948 à 1953, année de sa mort, comme Président de la Fédération française du football. En 1939, Gambardella, installé à Montpellier, occupait un poste important chez le concessionnaire Peugeot, avenue de Toulouse. **(Fig. 4)**

En 1944, à 56 ans, ce spécialiste du football a conservé son allure sportive. « Sa tête est énergique, droite et bien posée. Son regard, à la fois noble et sincère, doux au coin de l'orbite abritée derrière ses bésicles, vous étudie, vous transperce, vous dissèque avec toute la puissance d'un psychologue avisé »[10]. Cet homme cultivé - il lisait deux ou trois livres par semaine - travailleur, habile et prudent, préfère la diplomatie aux affrontements. C'est un conciliateur né. Il sera, pour la jeune équipe de *Midi Libre*, le journaliste d'expérience et de bons sens qui saura, quand il le faudra, rapprocher les extrêmes.

Fig. 5. Madeleine Rochette

Fig. 6. Georges Campredon

Madeleine Rochette

Nina Morguleff, alias Madeleine Rochette, est née le 14 mars 1915 à Leningrad. En 1920, elle doit quitter la Russie avec sa mère et se réfugier à Berlin, puis à Baden-Baden. En 1933, elle arrive en France. Etudiante à Grenoble puis à Lyon, elle obtient une licence ès sciences et un diplôme d'ingénieur chimiste de l'Ecole de chimie de Lyon. Boursière particulièrement douée du Centre national de la recherche scientifique, elle prépare une thèse de doctorat-es-sciences au laboratoire d'astrophysique de l'Observatoire de Paris. En septembre 1939, cette brillante scientifique travaille dans les laboratoires de physique de l'Ecole normale supérieure réquisitionnés par la défense nationale. Après l'armistice de 1940, elle abandonne la zone occupée et vient s'installer à Lyon où elle trouve un poste de chimiste dans une usine de Villeurbanne.

En 1942, elle entre dans la résistance et fait partie du Mouvement Franc-Tireur. Comme toujours, cela commence par la diffusion de journaux clandestins et l'établissement de faux papiers. Mais, sa vive intelligence, son inépuisable dévouement vont s'imposer ; au fil des ans, son importance grandit. Devenue permanente du mouvement et collaboratrice de Marc Bloch - dit *Narbonne*, chef du réseau, elle prend une part active à l'organisation d'ensemble de la résistance lyonnaise sous le pseudonyme de *Nathalie.* Le 12 mars 1944, Marc Bloch est arrêté par les Allemands. Il est exécuté le 12 juin. Le réseau est démantelé. Traquée par les Allemands, Madeleine Rochette leur échappe de justesse. Mais, avant de quitter Lyon, elle a mis à l'abri les archives et les fonds du mouvement. Elle se réfugie en Languedoc, où elle devient l'agent de liaison permanent de Lucien Roubaud -dit *Astier* - qui, comme nous l'avons vu plus haut, est le chef régional du MLN. Elle y retrouve Georges Morguleff, son propre frère, devenu l'adjoint de Roubaud. **(Fig. 5)**

En 1944, la forme de Madeleine Rochette est éblouissante. Son cerveau, véritable scalpel, lui permet de débrouiller rapidement les problèmes les plus compliqués. Elle possède le rare don de jauger vite et bien les gens qu'elle rencontre. Elle est servie par un remarquable pouvoir d'adaptation. Toutes ces qualités jointes, ce qui ne gâte rien, à un physique des plus agréables, vont en faire, dans le Montpellier de la Libération, une auxiliaire indispensable pour les missions délicates et les contacts difficiles.

Georges Campredon

Né à Montpellier le 22 juin 1904, Georges Campredon poursuivait à *L'Eclair*, depuis le mois de septembre 1933, une tranquille carrière d'ouvrier linotypiste. Mobilisé en septembre 1939 comme sergent-chef au 250ème RI, il reprend, après sa démobilisation intervenue le 19 juillet 1940, son service à l'atelier de composition. **(Fig. 6)**

Sa parfaite connaissance du monde ouvrier et les nombreuses amitiés qu'il y compte lui permettent de regrouper les quelques camarades qui, révoltés par l'attitude ultra-conformiste du journal, sont prêts à résister. Il apporte, dans ce domaine, une aide précieuse à Marsal dont il devient l'adjoint. Mais, moins heureux que son camarade de combat, il est arrêté le 2 août 1944 - trois semaines avant la Libération - et déporté à Buchenwald. Il avait 40 ans. La Direction de *L'Eclair* - rendons lui cette justice - continuera à verser son salaire à sa famille. Il ne rentrera en France qu'en juin 1945, amaigri, diminué, un peu désabusé malgré la sollicitude de ses camarades qui lui avaient réservé la place de chef de l'atelier de composition.

Fig. 7. Ernest de Varenne

Fig. 8. Jean Connillière

Ernest de Varenne

Né à Meillonas, dans l'Ain, le 30 janvier 1902, descendant d'une vieille famille bressanne, Ernest de Varenne, après ses études de droit, avait travaillé quelques temps dans une banque. Réalisant rapidement que sa vocation était ailleurs, il débute à *L'Eclair* le ler juillet 1936 comme journaliste stagiaire. Dès lors, tout va pour le mieux. Au bout de quatre mois, il reçoit une lettre de félicitations de sa direction pour avoir réussi à pénétrer dans un hôtel assiégé par une foule hurlante afin d'interviewer un leader politique d'extrême droite. Trois ans plus tard, il est nommé rédacteur, chargé du secrétariat de la direction avec rang de sous-chef de service. C'est une belle carrière qui commence. Comme Ferdinand Paloc, Georges Campredon et Albert Marsal, il s'oppose par la parole puis par l'action aux excès d'une entreprise de presse qui appuyait sans réserve les options du gouvernement de Vichy. Tant et si bien qu'il est arrêté par la Gestapo en février 1944 mais aucune preuve n'ayant pu être relevée contre lui, il est relâché au bout de quelques jours. **(Fig. 7)**

Au physique, il est de taille légèrement supérieure à la moyenne. Avec son nez en coupe-vent, il paraît plus maigre qu'il ne l'est. Se cheveux blonds tirent sur le roux ; ses yeux sont enfoncés dans leur orbite. Très travailleur, méticuleux, il aime le travail fignolé et ne supporte pas la médiocrité. D'une nature profondément religieuse, il n'aime pas blesser les gens et, quand il lui arrive de le faire, il s'en trouve très affecté. Très fidèle en amitié et très susceptible, il sera profondément peiné par le comportement de ses anciens amis «bien-pensants» d'une certaine droite montpelliéraine, qui lui pardonneront difficilement d'avoir, à la Libération, eu raison contre eux.

Jean Connillière

Jean Connillière est le dernier rejeton d'une famille protestante gardoise. Il est né à Fourques le 11 juillet 1913. Son père, d'abord régisseur dans la région d'Arles, vient, après la première guerre mondiale, monter à Nîmes une affaire de vins. Après l'école primaire de la rue Saint-Charles, le jeune garçon poursuit, au Lycée de Nîmes, des études secondaires jusqu'au baccalauréat exclu : en effet, le jour même de l'oral, il préfère répondre à une convocation de la direction du *Petit Méridional* qui lui propose une place de reporter-photographe à Nîmes. Nous sommes en 1930. Peu après, il part faire son service dans l'infanterie alpine et, comme il est musicien - il pratique depuis longtemps le cor d'harmonie - il sert dans la musique de son unité.

Rendu à la vie civile, Jean Connillière retrouve avec joie son poste de journaliste ainsi que les bureaux de l'agence locale du *Petit Méridional* qui baignent, place Questel, dans une atmosphère provinciale aujourd'hui disparue. Son chef d'agence, Féline, le fait nommer rédacteur en 1934 : il est enchanté des services de ce jeune journaliste débordant d'activité qui sait fourrer son nez partout dans une ville où il est de plus en plus connu. Et puis, tout l'intéresse : la tauromachie, les boules, le théâtre lyrique, la politique et aussi le sport, notamment le football qu'il pratique avec brio. Pourtant, peu avant la guerre, notre jeune rédacteur est muté à Montpellier où il va s'occuper de l'édition sportive du journal : il s'était fait remarquer par sa direction comme responsable de l'équipe junior du Sporting Club de Nîmes. Mobilisé en 1939 sur le front d'Italie, il rentre à Montpellier après la défaite de 1940. Lui aussi fera de la Résistance, d'abord au Mouvement National des prisonniers de guerre, puis au MLN. **(Fig. 8)**

En 1986, au lendemain de son décès, l'éditorialiste de

Midi Libre donne de lui un portrait plein de vérité : « Son aspect débonnaire cachait une très profonde personnalité et ceux qui le jugeaient sur l'apparence commettaient de graves erreurs. Sa lourde silhouette ne laissait pas deviner son dynamisme ; ses silences et ses yeux mi-clos masquaient l'intérêt, réel pourtant, qu'il portait à une discussion ; son ton bourru dissimulait une bonté profonde et sa modestie cachait une intelligence assez exceptionnelle »[11]. Tout cela, bien sûr, était déjà vrai en 1944. A 31 ans, sa grande expérience du métier mais aussi sa parfaite connaissance des gens et des choses de Nîmes et du Gard s'avèrent très utiles aux fondateurs d'un journal à vocation régionale.

Si l'équipe des fondateurs de *Midi Libre* est aussi soudée, si rien n'a pu rompre une cohésion née des circonstances et consolidée par le temps, c'est que les hommes qui la composent ont plus d'un trait commun. En 1944, ils sont jeunes. Certes Gambardella, avec ses 56 ans, fait figure de doyen ; mais ce sportif a conservé le dynamisme des jeunes années. Tous les autres ont moins de quarante ans. Ils ont passé l'âge où l'on se cherche et atteint celui où l'on se réalise. Tous ont été volontaires de «l'armée des ombres». La Résistance, avec son sang et ses larmes, ses dangers et ses espoirs, les a marqués pour toujours. Mais ils n'en parleront jamais. Il y a une pudeur des vrais combattants. Et puis, ce sont avant tout des journalistes, venus au métier par vocation plus que par nécessité. La paix revenue, c'est vers l'avenir qu'ils tournent leurs regards. L'heure est arrivée, ils le sentent bien, de créer une presse nouvelle, plus libre que celle d'avant-guerre, à l'image de cette Libération qui se voulait rénovatrice et porteuse d'espoir.

Un été décisif

Vers une nouvelle politique de presse

Dégoûtés par la veulerie des journaux de Vichy, résistants et journalistes clandestins entrevoient, dès 1942, une «presse nouvelle», jaillie toute vierge des élans de la Libération. Leurs feuilles en définissent le contour. «Franc-Tireur», par exemple, dans son numéro 36 d'août 1944 -un des derniers parus sous l'occupation- appelle «une presse patriote, honnête et libre «

En 1943, en zone Sud, Francisque Gay rédige pour la «commission de presse» présidée par Alexandre Parodi, un mémoire, *Les éléments d'une politique de presse* où il apparaît que l'objectif essentiel est de ne pas laisser l'argent prendre en tutelle la presse de la France rénovée[12]. En novembre de la même année les responsables des journaux clandestins créent la FNPC (Fédération nationale de la presse clandestine) dont le premier président est Albert Bayet (*Dumont*) et dont le Bureau permanent se réunit chaque semaine à partir de mars 1944. Pierre Henri Teitgen (*Tristan*) assiste à plusieurs séances de ce bureau en qualité de secrétaire général à l'information et ministre clandestin du gouvernement provisoire d'Alger. Après son arrestation par la Gestapo, son successeur, Jean Guignebert, continue de préparer «la libération de la presse» en liaison étroite avec la FNPC et, parallèlement, avec la commission de l'Information constituée par le CNR (Conseil National de la Résistance) et présidée par Pierre Hervé. C'est dans ces réunions que vont se cristalliser les aspirations nobles mais vagues des journalistes clandestins qui veulent, avec un angélisme touchant, « tourner le dos à une presse inféodée à des oligarchies financières ou politiques ». Il ne faudrait surtout pas, craignent-ils, qu'une subtile dialectique juridique permît le retour de certains journaux compromis par leur assujettissement au régime de Vichy. Sur ce dernier point, ils sont rassurés a posteriori par un discours célèbre prononcé par Teitgen, en octobre 1944, à l'occasion du premier congrès de la Fédération Nationale de la presse française (FNPF) qui a pris naturellement, le 25 août, la suite de la FNPC.

Le représentant du Gouvernement consacre la disparition non pas temporaire mais définitive des « journaux de trahison enfouis dans la fosse commune de nos déshonneurs nationaux ». En cet été, plein de promesse, FNPC, CNR et gouvernement travaillent en liaison étroite pour traduire dans des textes les aspirations de tous ces journalistes, avides de liberté. A la veille de la Libération, tout est prêt. Du 6 mai au 25 novembre 1944 pas moins de 6 textes de référence sont publiés :

- L'Ordonnance du 6 mai 1944.
- L'Ordonnance du 9 aout 1944, sur le rétablissement de la légalité républicaine.
- L'Ordonnance du 22 juin 1944, dite «Ordonnance de débarquement».
- «Le cahier bleu».
- L'Ordonnance du 30 septembre 1944.
- Le Décret du 25 novembre 1944.

L'arsenal de ces textes va permettre au Commissaire de la République en région, aux mouvements de résistance régionaux et aux directeurs des nouveaux journaux d'exercer leur action, à la Libération, dans le cadre d'une indiscutable légalité.

Les dernières réunions clandestines

Quelques mois avant la Libération, des contacts de plus en plus nombreux, s'établissent entre les futures autorités administratives, les dirigeants des mouvements de résistance - essentiellement, en Languedoc, le MLN et le FN (Front National) - et les représentants qualifiés du CNR. C'est dans le climat de méfiance et d'angoisse propre à l'époque que se sont déroulées les réunions qui ont préludé aux grandes mutations de la presse régionale. C'est sur un banc du Peyrou qu'à la fin du mois de mai 1944, Albert Marsal, accompagné d'Ernest de Varenne, est contacté par un chef de la résistance, Noguères (*Mathias*) qui avait été désigné par le GPRF comme délégué régional à l'information[13]. A ce titre, il désirait savoir si, à la Libération, la mentalité du personnel de *L'Eclair* faciliterait ou non l'action des commandos de la résistance chargés, dans le cadre du «plan insurrectionnel» de prendre possession du journal. Dans ce quotidien de droite ne risquait-on pas de se heurter à un noyau dur qui transformerait les lieux en citadelle ?

Marsal fut rassurant : « Certes, affirma-t-il, il y a quelques irréductibles mais ils seront d'autant plus

faciles à neutraliser que la grande majorité des employés, plutôt attentiste, a senti tourner le vent et se montrera bienveillante au moment de l'intervention. De plus, vous pouvez compter sur quelques hommes sûrs : Bodonnat, chef des services techniques ; Girard qui entraînera derrière lui plusieurs ouvriers de l'atelier de composition ; Bose qui, depuis des mois, distribue *Combat* et Marco qui travaille à la clicherie. Tous ceux-là se rangeront de notre côté ».

Noguères ayant compris que Marsal était l'homme de la situation lui demanda quel poste il désirait occuper dans la nouvelle organisation. L'intéressé répondit qu'il souhaitait diriger la chronique locale de Montpellier. Egalement sollicité, de Varenne émit le vœu d'être secrétaire général de la Rédaction. Qui sera Rédacteur en Chef ? demanda alors Noguères. Maurice Bujon, répondit sans hésitation Marsal.

Bien entendu, des places furent réservées à deux résistants de *L'Eclair* qui venaient d'être arrêtés : Georges Campredon et Ferdinand Paloc. Comme nous l'avons vu plus haut, il avait été question de ce dernier, quelques mois auparavant, pour le poste de Directeur. Les circonstances de son arrestation en février 1944 à Saint-Affrique, avaient fait évoluer la question. De toute façon, le choix du directeur ne fut pas examiné ce jour-là.

En juin 1944 se tient en Lozère - à Marvejols croit se souvenir Madeleine Rochette qui y assistait - une réunion décisive pour *Midi Libre*. Lucien Roubaud qui l'avait organisée était accompagné de Gilbert de Chambrun, commandant F.F.I. régional, et de quelques chefs de la résistance. En application du «cahier bleu» et en sa qualité de chef régional du MLN, il devait désigner le directeur de celui des deux quotidiens régionaux - en l'occurrence *L'Eclair* - qui était affecté à son mouvement. Il fit part de son choix porté sur Bellon qu'il connaissait depuis leurs études communes à l'Université et dont il appréciait la sureté de jugement. Il venait d'ailleurs de le retrouver à Carcassonne où les deux hommes avaient eu le temps de confronter leurs points de vue et de préparer l'avenir.

L'intéressé, que l'on avait pu joindre, dut, à son tour, désigner le futur rédacteur en chef. Il avait le choix entre Emile Bouvier, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier, et Maurice Bujon : « Je préfère prendre Bujon qui, à ce qu'on m'a dit, est un bon journaliste professionnel ». Ce fut donc Maurice Bujon, journaliste de métier, qui fut désigné. Ajoutons qu'Emile Bouvier, d'entrée, allait donner, sous son pseudonyme de Maurice Charny, des articles remarquables qui contribuèrent au succès du nouveau journal. Il fut également question du recrutement des actionnaires de la future société dont la forme juridique serait à déterminer ultérieurement. On pensa donner la majorité aux journalistes résistants - ou, à la rigueur, à ceux qui auraient refusé toute collaboration - et à faire une large part à des personnalités du MLN.

Au grand soleil du mois d'août

- 18 Août 1944 : la 19ème armée allemande qui occupe l'Hérault et les départements voisins reçoit l'ordre de repli général et immédiat vers Châlons-sur-Saône à la suite du débarquement allié en Provence le 15 août. Au courant de l'évènement, Jacques Bounin (*Maigret*), commissaire de la République désigné, a, dès la veille, donné l'ordre de harceler les troupes allemandes en retraite. Le Comité Départemental de Libération de l'Hérault fait de même. Aussitôt sont mis en application «le plan tortue» qui paralyse le réseau routier, «le plan vert» qui interrompt les liaisons ferroviaires, «le plan violet» qui désorganise le système de transmission des PTT ; «le plan bleu» qui déclenche la guérilla. Le Comité régional de libération, réuni à Béziers, lance le mot d'ordre de grève générale.

- 19 août 1944 : Montpellier commence à se vider de ses occupants. Les unités allemandes qui quittent la ville utilisent les véhicules les plus hétéroclites ; elles «réquisitionnent» même des bicyclettes. A un jeune naïf qui réclame un bon de réquisition, un soldat allemand plus subtil et plus cultivé que ses camarades produit un certificat ainsi rédigé : « Dieu vous rende votre vélo ».

La Gestapo et les services auxiliaires ont pris les devants. La milice a disparu depuis quelques jours. Marsal sent que l'heure est venue. A 8 heures du matin, il arrive au journal. Les bureaux de la censure allemande, situés juste en face, sont vides : les officiers allemands qui les dirigeaient sont partis depuis quelques heures. Porteur d'une croix de Lorraine en tissu, décorée avec des rubans bleus et confectionnée par sa femme, il pénètre dans la cour et, accompagné du concierge Sardou suivi de sa femme Albanie, se rend à l'économat où il se fait remettre par François Pacull le drapeau des jours de fête. Il fixe la croix de Lorraine sur le blanc de l'emblème national, puis, aidé du concierge, le hisse sur le mât qui domine la majestueuse porte d'entrée[14]. A 9 heures arrive le gros du personnel, suivi de près par Michel Azaïs, Président Directeur Général, et Lionel Coye de Brunelis, rédacteur en chef. Les deux patrons gagnent leur bureau sans prononcer un seul mot. Quant aux employés, ils manifestent, pour la plupart, une certaine satisfaction en découvrant le drapeau. Quelques-uns, inquiets, craignent un retour intempestif suivi de représailles. Depuis quatre ans, ces hommes avaient pris l'habitude de trembler...

« Qu'ils viennent, s'ils le veulent », rétorque Marsal. Ce dernier se dirige alors vers le bureau directorial où Azaïs et Coye de Brunelis sont réunis. Leur visage est blême. Que va-t-il se passer ? Azaïs se souvient qu'un an auparavant, il avait réuni tous les jeunes des classes 40, 41 et 42 - parmi lesquels se trouvait Henri Cais - et les avait exhortés à partir faire le ST0 en Allemagne, « parce que c'était le vœu du Maréchal »[15]. *Marceau*[16] prend la parole : « Je prends possession du journal au nom de la Résistance. Je vous prie de quitter les lieux et de regagner votre domicile où vous vous tiendrez à la disposition des autorités. » Le vrai style militaire : bref, net, précis. Les deux dirigeants qui s'attendaient à être arrêtés voire molestés, abandonnent les lieux apparemment satisfaits de s'en tirer à si bon compte. L'opération «prise de pouvoir» s'est déroulée sans coup de feu, - *Marceau* n'était pas armé - sans contrainte par corps et dans l'ordre. Marsal tient la place. Il a envoyé les couleurs. Tout le monde est à son poste. Discipliné, il attend les ordres. *L'Eclair* ne paraîtra pas le lendemain. Un dernier numéro, limité à la seule édition de «Montpellier

1re ANNEE — N° 1 DIMANCHE 27 AOUT 1944 LE NUMERO 1 fr. 50

MIDI LIBRE

Organe du Comité Régional du Mouvement de Libération Nationale

DIRECTION : 12, rue d'Alger — Téléphone : 21-34, 21-83 et 21-84 — MONTPELLIER

Le général de GAULLE

MIDI LIBRE, tel qu'il se présente à vous aujourd'hui, aurait été, hier encore, un journal spécifiquement clandestin. Il réunit, en effet, dès son premier numéro — et il en sera de plus en plus ainsi par la suite — toutes les qualités propres à exciter la haine et la rage de tous ceux qui ont voulu abattre la France. Des informations exactes, des renseignements précis, une libre critique, en fallait-il autant pour mettre en action tous les moyens de répression des Allemands et de la Milice.

Ce journal, le quotidien attendu par les patriotes, reste ainsi comme le symbole de la résistance, car la résistance n'est pas morte, la guerre n'est pas finie et la libération du territoire français ne résoud pas toutes les questions qui se posent à nous : le général de Gaulle, dans le magnifique discours de Paris, vient encore de le souligner avec sa netteté coutumière.

MIDI LIBRE affirmera dans l'action sa ligne de conduite. Pour l'instant, qu'il nous suffise de dire qu'il ne cherche pas à plaire à tous, ayant la volonté de dire ce qu'il pense et de se consacrer à la recherche de la vérité : la liberté de la presse est enfin rétablie et nous en userons dans l'intérêt général.

Les journaux et les journalistes, depuis quatre ans, ont fait l'objet de maintes critiques, hélas trop justifiées, dans la mesure où certains d'entre eux se sont compromis avec Vichy. Mais il faut le dire très haut : les professionnels et les journaux clandestins ont sauvé l'honneur de la presse.

A la veille de la victoire définitive, prenant un nouvel essor vers un avenir que nous voulons meilleur, notre pensée va vers nos camarades de combat qui ne sont plus à nos côtés. Beaucoup sont morts, d'autres ont disparu sans qu'il soit possible de retrouver leur trace, d'autres encore sont emprisonnés ou déportés.

Leur exemple n'aura pas été inutile. La pensée de nos camarades tombés pour la France ne cessera de nous guider et c'est pour cela que vous aurez confiance dans les équipes de la résistance qui, aujourd'hui, vous parlent par l'organe de **MIDI LIBRE.**

" Nous voilà parmi les vainqueurs "

déclare le Général de Gaulle à Paris qui lui fait un accueil délirant

La population parisienne a réservé un accueil délirant au général de Gaulle, qui a fait son entrée dans la Capitale vendredi, à 19 heures, après la reddition du commandant allemand de la place. A son passage, une immense clameur a empli le boulevard du Palais et « La Marseillaise » a retenti, reprise en chœur par une foule immense. Les maisons sont pavoisées et de nombreux drapeaux claquent au vent.

Le général de Gaulle entrant à la préfecture de police s'est rendu immédiatement chez le préfet, qui lui a présenté les membres du Comité de libération de la prfecture.

« Je n'ai qu'un mot à vous dire, a déclaré le général : « Vive Paris ! Vive la France ! Vive la République ! »

De la préfecture, il s'est rendu a l'Hôtel de Ville, accompagné des colonels Billote et Sévigné et du général Leclerc. La foule pousse des acclamations sans fin.

Puis un grand silence. Le général de Gaulle parle

Dans Paris délivré

Des milliers de parisiens ont chanté et dansé pendant toute la nuit dernière dans les rues de la capitale. Le poste de radiodifrustion de la Nation Française a transmis un reportage de l'entrée du général de Gaulle. On pouvait entendre sa voix dominant le bruit de la foule et des vivats criant : « Vive Paris. Vive la France ! » Le général de Gaulle disait aussi : « Nous ne nous arrêterons pas avant d'être entrés en conquérants sur le territoire de l'ennemi ».

Le Grand-Palais où les F.F.I. avaient soutenu un véritable siège, n'est plus maintenant qu'une ruine fumante. La place de la Concorde et l'Hôtel Majestic ont été très endommagés dans les combats d'artillerie.

Premières mesures du Comité de libération

Le général de Gaulle a donné l'ordre de mettre en liberté tous les condamnés politiques. L'Etat va fournir une aide immédiate aux familles de tous les Français déportés en Allemagne. Les premiers convois de vivrés pour les parisiens sont arrivés dans la capitale.

Les conditions imposées par le général Leclerc

Le colonel Rohl, chef des F. F. I. de l'Ile-de-France et le général de division Leclerc, chef de la 2e division motorisée française ont communiqué au général allemand commandant les troupes allemandes subsistant encore dans Paris les conditions imposées et dont voici le texte :

Le commandant militaire allemand devra :

1. Donner immédiatement au commandant des points d'appui l'ordre de cesser le feu et de hisser le drapeau blanc ; les armes seront rassemblées, pour être livrées intactes. Le personnel se rassemblera sans arme dans un endroit dégagé, attendant les ordres.

2. Donner l'ordre de cesser la bataille aux unités mobiles. Les dépôts de matériel devront être livrés intacts avec leur comptabilité.

3. Donner les dispositifs de destruction des ouvrages et des dépôts.

4. Envoyer à l'état-major du général Leclerc autant d'officiers allemands d'état-major qu'il y a de points d'appui.

5. Les conditions d'évacuation du personnel de la Wehrmacht seront réglées par le général Leclerc.

6. Une fois la convention signée et les ordres exécutés, les militaires de la Wehrmacht qui continueraient le combat ne relèveraient plus des lois de la guerre. Toutefois, les soldats allemands qui pourraient continuer le combat, ignorant la reddition, seraient traités avec humanité.

***

Les F. F. I, de Paris à l'honneur

Le colonel Louiset, commandant les F. F. I., a publié un ordre du jour par lequel il félicite les F.F.I. pour leur combat soutenu pendant six jours, jusqu'au jour de l'arrivée de la division Leclerc.

Voici le discours prononcé par le général de Gaulle du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville :

Paris est outragé, brisé, martyrisé, mais Paris est libéré, libéré par nous-mêmes, libéré par son peuple, avec le concours des armées de la France, avec l'appui et le concours de la France tout entière, c'est-à-dire de la France qui se bat, c'est-à-dire de la vraie France, de la France éternelle.

Eh bien, puisque Paris est libéré, puisque l'ennemi qui le tenait a capitulé dans nos mains, la France rentre à Paris, chez elle ; elle y rentre sanglante, mais elle y rentre bien résolue, éclairée par d'immenses feux, mais plus certaine que jamais de ses devoirs et de ses droits.

LES DEVOIRS

Je dis d'abord : de ses devoirs, et je les exprimerai tous pour le moment en disant qu'il s'agit de la guerre. L'ennemi chancelle, mais l'ennemi n'est pas encore battu, il en reste sur notre territoire et il ne nous suffira pas que nous l'ayons, avec l'aide de nos vaillants alliés chassé de chez nous pour que nous soyons satisfaits

Après ce qui s'est passé, nous voulons entrer sur son territoire, comme il se doit, en vainqueurs. C'est pour cela que la grande armée française d'Italie, qui a débarqué dans le Midi de la France, remonte rapidement la vallée du Rhône. C'est pour cela que nos braves forces de l'intérieur veulent devenir des unités modernes.

C'est pour cette vengeance, après tout ce que nous avons souffert, ou plutôt cette justice que nous voulons nous battre jusqu'au dernier jour, jusqu'à la victoire complète. Ce devoir de guerre, nous, les hommes qui sont ici tous ceux qui nous entendront en France savent bien qu'il comporte d'autres devoirs, dont le principal s'appelle l'unité nationale.

L'UNITE NATIONALE

La nation ne permettrait pas dans la situation où elle se trouve que cette unité la soit rompue.

La nation sait bien que ses fils et ses filles, tous ses fils et toutes ses filles, hormis quelques malheureux traitres qui se sont livrés à l'ennemi et lui ont livré les autres, et qui recevront le châtiment qu'ils méritent, tous ses fils et toutes ses filles marchent fraternellement et marcheront la main dans la main.

C'est cette grande et noble discipline nationale que le Gouvernement réclame de tous les citoyens; c'est cette grande et noble discipline qui assurera le salut de la France.

LES DROITS

Mais cette claire vision de ses devoirs n'empêche pas, bien au contraire, la nation d'avoir conscience de ses droits.

Après l'abdication que vous savez et après l'usurpation odieuse du pouvoir, il n'y a pas d'autre moyen pratique pour que le peuple fasse entendre sa voix que le suffrage universel libre, le suffrage universel qui permettra à tous les Français et à toutes les Françaises de donner librement leur sentiment.

Et les droits de la France, comprennent ses droits intérieurs, les droits qui intéressent tous ses enfants et qui, par conséquent, les intéressent d'une façon vitale. Nous ne voulons plus que dans la nation, aucun homme, aucune femme puissent redouter la faim, la misère le lendemain. Nous voulons des Français et des Françaises dignes, dignes d'eux-mêmes et du pays. Nous voulons pour eux et pour elles des conditions d'existence qui soient à la hauteur de celles qu'un homme et une femme aient le droit de réclamer.

Enfin la France a ses droits au dehors. La France est une grande nation ; elle l'a prouvé. Nous voilà, nous voilà debout, rassemblés ; nous voilà parmi les vainqueurs, et ce n'est pas fini. Cette grande nation là a des droits et ces droits nous saurons les faire valoir.

Elle a le droit d'exiger de n'être plus jamais envahie. Elle a le droit d'être au premier rang parmi les grandes nations qui vont organiser la paix et la vie du monde.

Elle a le droit de se faire entendre dans toutes les parties de la terre. Elle est une grande puissance mondiale. Elle le veut. Elle saura faire en sorte que les autres en tiennent compte parce que cela est d'un intérêt suprême, je veux dire de l'intérêt de l'humanité.

NOTRE PROGRAMME

La guerre, l'unité, la grandeur. voilà notre programme

Je n'ai qu'à vous regarder tous pour savoir d'une façon certaine que c'est là celui de tous les Français. Ce programme ne sera pas facile à réaliser, il y aura à surmonter bien des difficultés.

Ce n'est pas du jour au lendemain que nous pourrons rendre à Paris et à la France les facilités d'autrefois, mais avec notre courage, notre dévouement et notre foi dans les destinées de notre pays nous referons une France nouvelle, digne de la France de toujours.

Un " Te Deum " à Notre-Dame

Paris, 26 août.

Le général de Gaulle a assisté à un « Te Deum » à Notre-Dame.

Auparavant le général avait déposé une gerbe sur le tombeau du Soldat inconnu.

A LA VEILLE *des batailles* des Flandres et d'Allemagne

Le G. Q. G. des armées alliées fait savoir que l'Alsace-Lorraine et le Luxembourg sont, dès aujourd'hui, dans la zone arrière des opérations militaires, et qu'ils peuvent, d'un moment à l'autre, devenir parties du théâtre de guerre.

Les pilotes alliés ont signalé un mouvement général des forces ennemies en direction du Nord et du Nord-Est. D'importants convois se replient vers Amiens et Reims.

L'aile droite alliée a contourné Paris à toute vitesse et atteint Troyes. Des dépêches allemandes, restées sans confirmation, disent que les avant-gardes alliées sont près de Reims.

La violence des attaques alliées sur les concentrations et convois ennemis a été accrue depuis la prise de treize aérodromes dans la région de la Seine.

***

Une dépêche antérieure disait :

La bataille de la Seine est terminée. Le général Montgomerry l'a gagnée de façon si écrasante que les Allemands ne sont plus en mesure de monter une contre-offensive ou quoi que ce soit.

Le sort du port du Havre est réglé ; il est appelé à tomber rapidement entre les mains des troupes alliées.

Les troupes britanniques et canadiennes venant du nord, le long de la côte à l'ouest de l'embouchure de la Seine ont fait leur jonction près de Rouen avec les Américains venant du sud. Un nouveau désastre attend les six divisions allemandes encerclées dans cette nouvelle poche.

Les Alliés resserrent leur étreinte sur les 40.000 Allemands encerclés dans la poche à l'ouest de l'embouchure de la Seine.

Les Britanniques ont atteint Vernon et établi une tête de pont sur la rive droite de la Seine. Le front allié s'étend maintenant sur une ligne continue d'Elbœuf à Honfleur.

Maintenant, déclarent les correspondants de guerre alliés, va commencer la bataille des Flandres et même celle d'Allemagne. L'ennemi ne possède pas les ressources suffisantes pour faire une résistance prolongée, soit sur la rive droite de la Seine, soit sur la Somme

La Bulgarie interne des forces allemandes

Le Premier ministre bulgare a assuré Moscou que si des troupes allemandes pénétraient en Bulgarie, elles seraient aussitôt désarmées et internées. Effectivement, on vient d'apprendre que des soldats allemands qui s'étaient réfugiés en Bulgarie, venant de Roumanie, ont été internés.

Dans le Midi de la France

Remontant la vallée du Rhône, les forces alliées ont atteint Orange, tandis que sur la côte elles ont dépassé Cannes et atteint le Var, allant vers Nice.

Dans le Midi, Avignon, Arles, Tarascon, Carpentras, Cavaillon, Briançon, Cannes, Antibes et Grasse sont libérés. Les éléments blindés approchent de la frontière italienne. A Toulon, les Allemands se battent toujours avec l'énergie du désespoir.

Hier, la R. A. F. a incendié deux contre-torpilleurs allemands qui tentaient de s'échapper du port de Bordeaux.

Le nombre des prisonniers allemands faits dans le Sud-Est s'élève à 30.000. Pour la France entière, les Allemands qui se sont rendus sont au nombre de plus de 250.000, y compris de nombreux généraux.

Aérodromes libérés par les F. F. I.

Le communiqué officiel de l'état-major des F. F. I. communique : Ces jours derniers, un certain nombre d'aérodromes de la zone sud ont été repris aux Allemands par les forces de la résistance, notamment ceux de Carcassonne, Lézignan, Grenoble, Toulouse-Francazal, Limoges et Bourges.

Sur le front d'Italie

Dans le secteur central du front les Alliés ne sont plus qu'à 16 kilomètres des positions principales de la ligne gothique ; ils se sont emparés de toute une série de villages. Dans les Apennins les Alliés ont réalisé une légère avancé, tandis que les Polonais progressent sur les rives de l'Adriatique.

Les Italiens du nord de la Péninsule attaquent les Allemands qui tentent de s'échapper de France en franchissant les Alpes.

La bataille pour Varsovie

Sur la rive gauche de la Vistule, les Russes ont améliéré leurs positions en dépit des attaques lancées par l'infanterie et les chars allemands.

A l'est et au nord-ouest de Praga en face de Varsovie, les Russes ont réalisé une certaine avance.

LA ROUMANIE *en guerre contre* l'Allemagne

12 divisions allemandes encerclées au S.-O de Kichinev

Londres, 26 août.

La Roumanie a déclaré la guerre à l'Allemagne. Les troupes roumaines ont attaqué les unités allemandes. Bucarest est complètement libéré de l'occupation nazie.

Un communiqué roumain annonce que déjà 2.000 prisonniers allemands ont été faits et qu'une grande quantité de matériel de guerre a été prise.

L'Allemagne risque de subir en Roumanie l'un des plus grands désastres de cette guerre.

L'armée rouge afflue dans la trouée de Galatz. Elle est à moins de 150 kilomètres de Bucarest et de 100 kilomètres des champs pétrolifères de Ploesti.

Aux dernières nouvelles, douze divisions allemandes sont encerclées au sud-ouest de Kichinev et sont en voie d'être exterminées.

Les Russes ont atteint le Danube à Koulawitch, point qui est situé sur le Delta qui se trouve à environ 25 kilomètres à l'intérieur des terres.

D'autre part, les troupes soviétiques ont pris d'assaut la forteresse d'Izmail, sur le Danube, réalisant en quelques heures une avance de 64 kilomètres.

Fig. 9. Midi Libre, le premier numéro

© Etudes Héraultaises - 45, 2015

ville» et tiré à 8 135 exemplaires, sortira des presses dans la nuit du 20 août.

- 21 août 1944 : la retraite allemande se poursuit, sous le bombardement en piqué des avions alliés et le harcèlement des FFI qui opèrent principalement à la périphérie, dans la région de Montferrier, traversée par des colonnes blindées venues du sud-ouest. Au soir du 21 août, il n'y a plus à Montpellier un seul soldat allemand en armes.

- 22 août 1944 : la joie populaire éclate. Des centaines de drapeaux apparaissent aux fenêtres. Les rues désertes la veille sont pleines d'hommes et de femmes qui arborent des rubans tricolores, à la manche, sur la chemisette, dans les cheveux. On s'embrasse sans se connaître et des farandoles envahissent les places. Les Allemands ont été obligés d'abandonner quelques stocks que l'on pille allègrement. Les FFI sont arrivés. Beaucoup n'ont qu'un brassard tricolore marqué du sigle de leur mouvement mais il y a une grande variété d'uniformes : verts pour les anciens des chantiers de jeunesse qui ont pris le maquis pour fuir le STO, kakis pour d'anciens militaires, bleus pour d'anciens «chasseurs», mais toujours, pour montrer qu'on s'est battu, une arme apparente, mitraillette ou révolver. Les nouvelles autorités se mettent en place. Au journal, où toute activité est suspendue, Marsal attend toujours de pied ferme.

- 23 août 1944 : *L'Information Languedocienne*, tirée sur les presses du *Petit Méridional* paraît ce jour-là sur l'instigation du Mouvement local de Libération. Sa seule mission est de remplacer provisoirement les deux quotidiens suspendus et de fournir à la population des informations indispensables. Son existence durera cinq jours.

Un groupe de trois personnes se présente au 12, rue d'Alger : Pierre Montcouquiol, journaliste résistant du *Petit Méridional ;* Paleirac, libraire à Montpellier, résistant également, ancien chef de la censure en 1939, ancien officier du deuxième bureau ; Nugues, dit *Chanac*, dont on sait seulement que c'est un journaliste lyonnais. Ce dernier présente à Marsal un ordre de mission ainsi conçu :

« IVème République

Le Commissaire de la République donne tous pouvoirs à M. Chanac pour réquisitionner l'ensemble des installations de *L'Eclair*. L'intendant de police mettra à sa disposition les forces dont il aura besoin.

Signé Maigret »[17]

Les intentions de *Chanac* sont vite définies. Paleirac sera directeur et lui rédacteur en chef. Marsal reste «de bois». La situation l'inquiète mais il n'en laisse rien voir. Certes, il sait que *Maigret* n'est autre que Bounin, le nouveau commissaire de la République. Bien que rédigé en termes peu administratifs, le communiqué peut être considéré comme valable. Mais ce *Chanac* ne lui dit pas grand-chose ; par contre, il sait qu'avec Paleirac, homme de droite, on risque de voir le nouveau journal retrouver la ligne de *L'Eclair* et que, par contre, Montcouquiol, considéré comme communisant, est fort capable de «noyauter» le quotidien. Il juge urgent d'attendre. Il laisse Paleirac haranguer les journalistes. En août 1944, on n'en est pas à une harangue près ! Il admet qu'on affiche sur la porte d'entrée la liste des exclus et qu'on donne une «carte d'entrée» à tous les autres[18]. Tôt ou tard, il aurait bien fallu le faire. Nugues peut bien, mais seulement à titre provisoire, jouer au rédacteur en chef et Paleirac se draper dans sa nouvelle dignité de directeur. Il faut surtout éviter qu'un refus de sa part entraîne l'invasion des locaux par des hommes armés, venus on ne sait d'où. Il pense que tout cela n'est que feu de paille. Il a raison.

- 24 Août 1944 : Les responsables du MLN, Bellon, Roubaud, Madeleine Rochette arrivent à Montpellier. Ils se dirigent vers la Préfecture, entrent avec précaution car ils ne savent qui ils vont rencontrer[19]. Ils sont vite rassurés. Les nouvelles autorités sont en place. Ils peuvent faire officialiser leur mission.

- 25 août 1944 : Ce même trio se présente au 12, rue d'Alger. Il est reçu par Marsal. Paleirac comprend qu'il doit s'effacer. Bellon est en poste : ses décisions sont immédiates, ses instructions précises. Tout le personnel doit être présent à 14 heures. Ernest de Varenne est confirmé dans la fonction de secrétaire général, et Albert Marsal dans celle de chef des reportages. Ce dernier vient pourtant d'être sollicité par Barthès, adjoint à l'intendant de police, pour venir s'installer à la préfecture où un bureau lui est réservé. Il a répondu avec une simplicité digne de l'antique : « La Résistance est terminée ; je retourne à mon journal »[20]. Nugues, après avoir assuré l'intérim du rédacteur en chef, se retire sans difficulté dès l'arrivée de Bujon. Dans sa nouvelle équipe, Bellon prend les journalistes de l'ex-*Eclair* qui n'ont pas fait l'objet d'une interdiction.

C'est ce même jour, qu'au cœur d'une ardente réunion, a jailli le nom du nouveau journal. Toute l'équipe était rassemblée : Jacques Bellon, Madeleine Rochette, Lucien Roubaud, Albert Marsal, Ernest de Varenne ; et aussi Francis Vals, Pizard et Jules Véran, ancien journaliste parlementaire de *L'Eclair* dont le talent et la faconde méridionale avaient conquis le nouveau directeur. Plusieurs titres furent suggérés, notamment *Le Midi Libéré* qui était trop long. Ce fut finalement *Midi Libre* qui fut choisi[21]. C'était un trait de génie. Non à cause du mot *Libre* qui fleurissait sur toutes les lèvres en ces jours de liesse et qui vint s'accoler à une bonne douzaine de régionaux, comme *Le Havre Libre* ou *La Dordogne Libre* ; mais en raison de l'absence de l'article, forte originalité qui donne au titre une dynamique particulière. Madeleine Rochette ne peut pas personnaliser l'auteur de ce titre lumineux. Francis Vals en a, plus tard, revendiqué la paternité au cours d'une réunion d'amis.

- 26 août 1944 : La journée est consacrée à la préparation du nouveau journal. **(Fig. 9)**

Le premier numéro

Le n° 1 de *Midi Libre* sort le dimanche 27 Août 1944. Il est tiré à 35 760 exemplaires. Avec 1798 gâchés, il reste un net de 32 962 journaux. Ils sont ventilés à raison de 24 680 pour Montpellier et 11 080 pour Béziers. La composition, où l'on sent la main de Marsal, est remarquable. Le journal se présente comme « l'organe du Comité Régional du

Mouvement de Libération Nationale ». Il ne comporte qu'une seule page, recto verso, demi-format. A la Une, sous la croix de Lorraine qui précède le titre, les populations languedociennes vont, pour la plupart, découvrir enfin la photo du Général de Gaulle, celle des journaux clandestins de l'occupation. *Midi Libre* titre sur quatre colonnes : « Nous voilà parmi les vainqueurs, déclare le Général de Gaulle à Paris qui lui fait un accueil délirant ». L'éditorialiste promet aux lecteurs : « des informations exactes, des renseignements précis, une libre critique ». Au verso, on trouve d'indispensables renseignements d'ordre pratique ou administratif. La célébrité de ce premier numéro a dépassé le cadre de *Midi Libre*. Plusieurs auteurs l'ont reproduit, notamment Jean Sagnes, dans son livre sur *L'Hérault en guerre*. Il est affiché, plusieurs années plus tard, dans les locaux de la rue d'Alger. Il l'est toujours au Mas de Grille, près de la porte du bureau du Président.

A travers les départements de la région

A Nîmes

Dès le mois de juin, Jean Connillière savait qu'il serait responsable du journal MLN à Nîmes. Il n'attend pas la Libération pour agir. Pour faire place nette, il va, dès le milieu du mois d'août 1944, réceptionner, en gare de Nîmes, au petit matin, les derniers exemplaires de *L'Eclair* imprimés dans la nuit ; ce n'est certes pas pour assurer leur distribution : on ne les retrouvera jamais. Et puis, il constitue son équipe : d'abord Jean Volpillière, auxiliaire de rédaction qui deviendra par la suite le talentueux reporter photographe bien connu dans le Gard ; un peu plus tard Mireille Disset, chargée de la partie administrative, et Roger Didry, ancien prisonnier de guerre et écrivain de talent. Au jour J, le local de la nouvelle agence nîmoise est tout trouvé. Des officiers allemands viennent d'abandonner un appartement bourgeois, boulevard Victor Hugo, à l'emplacement actuel de la banque Chaix. Connillière s'y installe avec son équipier. Il voisine avec les représentants du MLN départemental qui occupent le rez-de-chaussée, ce qui facilite les contacts. Infatigable, Connillière, au volant de sa petite Fiat décapotable, va aller chaque nuit à Montpellier chercher son lot de journaux ; puis, dès potron-minet, il assure lui-même la distribution de *Midi Libre* chez tous les dépositaires[22]. La première édition du Gard est datée du 30 août 1944. Elle est tirée à 5 280 exemplaires. Les premières photos apparaissent dès le mois d'octobre ; elles montrent les ponts détruits sur le Rhône, les ateliers et le triage de Courbessac endommagés par les bombardements et constituent de véritables documents historiques. Elles sont l'œuvre d'un photographe amateur, Roger Roux, que Connillière est allé dénicher au théâtre de Nîmes où il exerce les fonctions de concierge et se produit parfois comme baryton.

Dans la capitale gardoise, le *Républicain du Gard*, journal du soir, essaye de survivre. Dès le 22 août, avant même la Libération, il cesse de parler des « hors la loi » ou des « terroristes » qui « assassinent et pillent » ; il n'est plus question que des FFI qui harcèlent l'ennemi. Le 24 août, la manchette du journal est énorme : « Ce matin, à l'aube, les FFI ont libéré Nîmes » et, dans un article intitulé « Il y a de la joie », le *Rachalan*[23] exprime la liesse populaire. Le 25 août, le quotidien porte en sous-titre : « Quotidien régional du Front National ». Peine perdue ; le *Républicain du Gard* est remplacé le 28 août par *La Renaissance républicaine du Gard*.

A Alès

C'est Marcel Cassagne qui va lancer *Midi Libre*. Ce solide alésien, né en 1906 dans la capitale cévenole, avait, après des études primaires supérieures couronnées par le brevet élémentaire et le brevet d'études commerciales, fait carrière dans le commerce local comme représentant en maroquinerie. En 1939, on le rencontrait encore sur toutes les routes de la région avec ses Marmottes. Il ne savait rien de la presse, sinon qu'aucun des trois grands quotidiens vendus à Alès : *L'Eclair*, *Le Petit Méridional* et *Le Provençal* n'y avait installé de bureau local.

Résistant de la première heure, Cassagne qui avait pris le nom de guerre de *Signoret* avait milité au mouvement Combat et, au titre de l'AS (Armée Secrète) avait fondé en mai 1944 les maquis CFL (Corps Francs de la Libération) de la Vallée française et de la Vallée Borgne en liaison avec Michel Bruguier (*Audibert)*, Combarmond (*Capitaine Mistral*) et Marcel Lapierre[24]. A la Libération, il était devenu vice-président du CLL, présidé par le Docteur Fontaine. Ce dernier avait accompagné à Montpellier, vers le 25 août, un certain Robert Taves, candidat au poste de dépositaire du *Midi Libre* à Alès. « D'accord, avait répondu Bellon à Fontaine qui appuyait la demande, mais ce qu'il me faut là-bas, c'est un journaliste ». « Prenez donc Cassagne. Ses titres de résistants sont éclatants ; il représente le MLN au comité local de Libération ; de plus, il est secrétaire des MUR : il doit savoir écrire ! ». « Va pour Cassagne », avait acquiescé Bellon. L'affaire ainsi ficelée, il ne restait plus à Fontaine qu'à obtenir l'accord de l'intéressé qui, après un baroud d'honneur, prit son nouveau poste le 27 août 1944. Il n'eut pas grand chemin à faire ; comme il était président de la commission de ravitaillement du Gard et disposait, pour exercer cette activité d'un bureau de service place Saint-Jean et d'une secrétaire, il lui suffit d'un mot pour mettre l'un et l'autre au service de *Midi Libre*[25].

Dans l'Aude

Jean Graille va assurer avec brio la transition entre *L'Eclair* et *Midi Libre*[26]. Il avait reçu ses consignes au cours d'une réunion organisée en juin 1944 dans un café de Limoux. Il y avait rencontré Jacques Bellon, Francis Vals, Madeleine Rochette, Georges Morguleff, frère de cette dernière. Ses titres universitaires et son action dans la Résistance le rendaient digne du poste. Peu après la libération de Carcassonne, intervenue le 21 août, Graille se présente à l'agence de *L'Eclair* et y trouve Ferdinand Pic qui la dirigeait depuis plus de 20 ans. Il est accompagné de quelques résistants, presque tous courtois. Pic n'est pas autrement surpris ; il vient de recevoir du siège une lettre recommandée qui lui annonce que *L'Eclair* a vécu. Après un inventaire bâclé en moins d'une demi-heure, suivi du départ de vieux journalistes, nos jeunes gens occupent les lieux et forment un «comité provisoire de rédaction». L'équipe de Graille est composée de trois journalistes en herbe : Charles Fourès, Jean Delpech qui deviendra plus tard secrétaire général de la mairie, et Guy Candeau futur chef de l'agence. Dès le l[er] septembre 1944, *Midi Libre*

Fig. 10. Première équipe de rédaction

donnait des nouvelles locales aux Carcassonnais dans une édition commune à l'Aude et aux Pyrénées Orientales. Ajoutons que Jean Graille fera par la suite carrière dans l'Administration préfectorale. A sa retraite, il est directeur général du Bureau national interprofessionnel du Cognac.

Pour leur part, les Narbonnais avaient pu bénéficier deux jours auparavant d'informations concernant leur ville. C'est là que, quelques semaines plus tard, un garçon originaire de Valence d'Agen, jeune et dynamique, Emile Bessières, devait faire ses débuts dans le journalisme avant de prendre en main la direction du service des Ventes.

A Perpignan

Le 21 août 1944, le *Républicain du Midi* organe du CDL, remplace *L'Indépendant* mis sous séquestre. L'équipe nouvelle qui animait le journal avait été mise en place par Pierre Henri Teitgen. Il y avait là Jougla, un ancien correspondant du *Petit Méridional*, Jacques Douel, ancien journaliste lorrain et Glory.

A Béziers

Bellon, pris de court, avait désigné pour prendre possession de *L'Eclair* un compagnon de clandestinité, Irénée Combes, que ses fonctions de manipulateur en radiologie au service médical de la SNCF ne prédisposaient guère à ce genre d'activité. Pour rendre service, il s'installa néanmoins au siège du journal conservateur. Combes a pris comme assistante sa femme Yvette, résistante comme lui. Ils sont acceptés sans difficulté par la Résistance locale, pourtant particulièrement musclée. Mais leur vocation pour la presse ne s'étant pas affirmée, ils laisseront leur place, dès la fin de 1944 à André Collin[27], un journaliste lyonnais de très grande qualité mais à l'équilibre instable. *Midi Libre* est diffusé à Béziers dès le 27 août 1944.

Dans l'Aveyron et la Lozère

Midi Libre devait hériter du solide réseau d'informateurs de *L'Eclair* qui, comme les sœurs Ginesty à Rodez ou Augustin Graille (alias *A. Genor*) à Millau permirent à la rédaction de lancer, dès le 2 septembre 1944 une édition commune à l'ensemble du département[28].

C'est un hebdomadaire, *la Lozère Libre* qui, à partir du 10 septembre 1944, ouvre à Mende l'ère de la presse nouvelle. *Midi Libre* ne fait son apparition dans la région que le 12 septembre. Son premier correspondant est Jean Pagès, menuisier de son état, mais aussi gardien de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère[29]. Dans ce département où *L'Eclair* ne dispose que d'un nombre réduit d'informateurs, tout reste à faire. **(Fig. 10)**

La constitution de la société Midi Libre

La réquisition

Deux arrêtés, publiés au Bulletin officiel du commissariat régional de la République (1ère année - n°49 - mercredi 23 novembre 1944) régularisent la prise de possession, à la Libération, de l'immeuble et du matériel d'imprimerie de *L'Eclair*. Notons également que, dès le 15 septembre 1944, le commissaire de la République a désigné un administrateur provisoire, Andoque de Seriège, administrateur de *L'Eclair* (arrêté n° 412 du 15 septembre 1944). Les biens réquisitionnés étaient estimés en août 1944 à plus de vingt millions de francs, les éléments incorporels du fonds à douze millions. Une somme de un million prélevée « sur les réserves financières de la Société *L'Eclair* » fut mise à la disposition de la direction de *Midi Libre* à titre d'avance remboursable. Andoque de Seriège ne devait pas conserver

longtemps le bureau mis à sa disposition par *Midi Libre*. Après quatre mois de services distingués et effacés, il dut laisser son fauteuil à un conseiller technique, Vollaeys, nommé par le commissaire de la République (arrêté du 2/01/1945) pour assister l'administration des domaines et l'inspecteur principal Carrière, désigné dans les fonctions d'administrateur séquestre par ordonnance du président du tribunal civil de Montpellier en date du 2 janvier 1945. Ceci en application du décret du 25 novembre 1944.

Les rapports entre Bellon et Vollaeys ne sont pas des plus amènes. Comprenant que ce dernier, à pied d'œuvre le 27 janvier, va fourrer son nez partout, le directeur de *Midi Libre* met les choses au point, ce même jour, dans une note de service largement distribuée :

« Toute communication des chefs de service et du personnel avec M. Vollaeys ne doit comporter qu'un échange de civilités. Les chefs de service et le personnel de *Midi Libre*, ayant été payés par moi depuis le ler septembre sont sous ma seule dépendance ». Et il conclut, très subtilement : « Il est évident que, cette note n'implique aucune méfiance à l'égard de M. Vollaeys »[30].

Particulièrement agressif - mais, après tout, il fait son travail - le nouveau conseiller technique, constatant qu'aucun inventaire descriptif contradictoire préalable à la prise de possession des biens réquisitionnés de *L'Eclair* n'a été établi, provoque cet inventaire par le biais d'une assignation à comparaître, le 3 mars 1945, devant le Tribunal de première instance de Montpellier signifiée à Bellon. Puis il pousse à la roue pour tenter de fixer le montant d'une redevance honorable que le propriétaire du titre du nouveau journal devrait payer au séquestre avec effet rétroactif du 23 août 1944 pour usage des installations de *L'Eclair*. Dans une note du 14 février 1945, il montre le bout de l'oreille en soulignant la chance extraordinaire qu'ont eue les nouveaux journaux de trouver, pour leur lancement, des entreprises édifiées depuis 50 ou 60 ans et représentant chacune un capital de 30 à 40 millions[31]. Le 1er janvier 1946, Vollaeys est remplacé par Servent (arrêté du 21 février 1946 du Commissaire de la République). Les fondateurs de Midi Libre mesurent les inconvénients que présente le caractère provisoire de leur situation. Il faut insister sur le fait que l'arrêté du 15 novembre 1944, précise, dans sa brièveté, que Bellon n'est pas seulement le représentant du MLN mais aussi celui d'une «société en formation». Dès la fin de l'année 1944, la nouvelle équipe de *Midi Libre* envisage l'élaboration d'un statut.

A la recherche d'un statut

Il est généralement reconnu qu'au lendemain de la Libération, les communistes dont le rôle dans la résistance, depuis l'attaque de l'URSS par l'Allemagne, a été important, ont cherché à avancer des pions dans toutes les directions ; non pour prendre le pouvoir, car les accords de Yalta écartaient cette possibilité ; mais pour être en mesure de le faire le jour où l'occasion s'en présenterait. Ce mécanisme a été admirablement démonté par Pierre Bertaux dans son livre *La Libération de Toulouse et de sa région*.

Certes, Roger Bourderon, dont il faut accueillir les informations avec prudence (n'assure-t-il pas que Noguères s'était vu proposer dans la clandestinité la direction de *Midi Libre*, ce que l'intéressé dément avec la plus vive énergie)[32] se montre, sur ce sujet beaucoup plus discret. Pourtant, à Montpellier comme à Nîmes ou à Toulouse, les communistes ont cherché, suivant la technique éprouvée du noyautage, à s'infiltrer dans le plus grand nombre possible d'organismes et de formations. Non contents d'être maîtres du Front National, ils sont présents dans le MLN. Pour créer une dynamique propre à faciliter leurs desseins, ils proposent même, à grand tapage, l'organisation d'un «vaste mouvement unitaire» où se retrouveraient, pour une application intégrale du programme du CNR, les militants des deux plus importants mouvements de résistance : le FN et le MLN.

En Languedoc-Roussillon, certains membres de ce dernier mouvement ne sont pas restés insensibles à cette musique. C'est le cas de Lucien Roubaud qui, dès la fin d'octobre 1944, s'est prononcé pour la fusion et a soutenu les délégués de la région venus défendre cette thèse au congrès du MLN ouvert à Paris le 23 janvier 1945. Cependant, le 26 janvier, la majorité du congrès repousse cette fusion. Bien entendu, Roubaud s'incline. Mais, dans ses éditoriaux de *Midi Libre* des 28, 29 janvier, ler et 2 février, il consacre de nombreuses lignes au point de vue des minoritaires et laisse percer un certain regret. Aussi restera-t-il affublé d'une étiquette de « communisant », notamment aux yeux des personnalités socialistes du cru, telles que Jean Bène, Henri Noguères qui avait dû lui céder sa place au directoire du MLN à la veille de la Libération, ou Francis Missa. Ce procès d'intention englobera tout naturellement Jacques Bellon, ce vieil ami dont il avait fait le directeur de *Midi Libre*. La plaie n'étant pas cicatrisée, les divisions du MLN vont se retrouver au niveau des dirigeants locaux du mouvement intéressé de près ou de loin par la constitution de la nouvelle société du *Midi Libre*.

Plusieurs projets vont se succéder :

Le projet Dijol[33]

Nous n'évoquons ce projet, pratiquement mort-né, qu'en raison d'une curieuse particularité : il associait Gilbert de Chambrun, gendre de Dijol, à Jacques Bellon.

Le projet Galtier

C'est au cours d'une réunion tenue le 8 janvier 1945 à Montpellier que Galtier, trésorier régional du M.L.N., jette les bases d'une Société *Midi Libre*. Une quinzaine de membres du mouvement sont présents ; Jean Bène, partie prenante, s'est fait représenter. Les statuts, élaborés avec l'aide de la Fiduciaire de France sont exposés aux participants :

- S.A.R.L. à capital variable,
- part de chaque associé limitée à 10 % du capital,
- possibilité de rémunérer les promoteurs du journal,
- prépondérance du conseil de gérance sur le gérant,
- parts de 1 000 F et capital social de 150 000 F.

Un comité de direction est prévu où siègeront Jean Bène, maire de Pézenas, président du Comité départemental de la libération, Barderon et Castagnier. Il y aura également un comité de surveillance de cinq membres où se retrouveront

notamment Chambeyron et Raymond Chauliac, ingénieur de son état, colonel dans la résistance et commandant militaire adjoint de la région, ancien conseiller municipal socialiste de Montpellier. La plupart des nouveaux associés - ils seront 24 au total - appartiennent à la tendance modérée du MLN (MRP, CFTC, Jeune République, Chrétiens sociaux et membres de la SFIO locale).

A la suite de cette réunion, des contacts sont pris avec la Direction de *Midi Libre* :
- Galtier rend visite à Bellon pour l'informer de la constitution de la Société,
- Chambeyron de son côté rencontre Bujon.

Ce dernier avait déjà été contacté successivement par Galtier et Bène qui lui avaient proposé le poste directorial de Bellon, cet « étranger communisant », eux-mêmes devant être directeurs politiques. Le jeune rédacteur en chef avait refusé net : « Bellon, avait-il affirmé, n'est pas marqué politiquement. C'est un excellent journaliste, et, au fil des évènements, il est devenu mon ami ».

Chambeyron se heurte à la même opposition. En plus, Bujon critique vivement les conditions d'élaboration du projet. Le 2 février, Galtier obtient l'approbation de principe du ministre de l'information, Pierre-Henri Teitgen. Il ne lui reste plus qu'à déposer les statuts et faire son entrée à *Midi Libre*. Il a toutefois commis une erreur magistrale ; en négligeant de solliciter l'aval du comité régional du MLN, il va déclencher une contre-offensive de tout l'appareil du mouvement, orchestrée par Emile Bouvier.

Ce dernier, méthodique et précis, s'appuie sur une argumentation de plomb :
- la procédure suivie est inadmissible ;
- le Ministre de l'Information, en donnant son accord sur la composition d'une société sans mandat, a couvert de son autorité la possibilité d'effectuer une manœuvre délictueuse à l'encontre des organismes de la Résistance et crée ainsi un dangereux précédent ;
- le Directeur actuel du journal, régulièrement nommé par arrêté du Commissaire de la République, n'a pas été dessaisi ;
- les 24 membres de la société Galtier ne représentent qu'une partie seulement de la tendance MLN ; aucun des créateurs du journal, ni aucune personnalité des cinq autres départements de la région n'y figure : on a oublié que Midi Libre a vocation d'être un quotidien régional ;
- les statuts, strictement commerciaux, ne répondent que très imparfaitement aux intentions démocratiques et sociales définies par les ordonnances d'Alger.

Dès lors, les protestations vont fuser de toutes parts :
- le Comité directeur régional, auprès du délégué régional à l'information,
- le personnel syndiqué du journal, auprès du Commissaire de la République,
- le Comité régional de Libération, saisi pour avis par le Préfet de l'Hérault sur la demande d'autorisation de commerce à Montpellier déposée par Galtier pour la Société à responsabilité limitée créée pour l'exploitation du *Midi Libre,* émet, dans sa séance du 14 février 1945, à l'unanimité, un avis défavorable, transmis au Commissaire de la République et au délégué à l'information.

Entre temps, un congrès régional du MLN a été convoqué pour le 9 février 1945. Trois membres du Comité central, dont Raynal et Valrimont, y assistent. A l'issue de ce congrès, les délégués MLN, régulièrement mandatés par les départements de la région, informés contradictoirement du conflit, d'une part par le comité directeur régional, d'autre part par Bène et Galtier, confirment à l'unanimité dans leurs fonctions les membres dudit comité directeur régional ; ils lui confient le soin « de constituer la Société qui gèrera *Midi Libre*, avec la participation régionale, départementale, et des journalistes qui ont créé le journal de façon à ce que celle-ci représente le MLN régional tout entier ». C'est mal écrit mais c'est très net. Galtier n'a plus qu'à se soumettre ou se démettre. Dans un premier temps, il va se soumettre : il renonce à déposer les statuts de sa SARL et accepte d'en modifier la structure en tenant compte des directives du congrès régional. Mais c'est Bouvier qui sera le maître d'œuvre du nouveau projet.

Le projet Bouvier[34]

C'est au congrès extraordinaire régional du 9 mars 1945 que Bouvier fait approuver les statuts d'une nouvelle société. Il s'agit d'une SARL à capital et personnel variables, régie par la loi du 7 mars 1925. Elle ne s'éloigne pas sensiblement du projet Galtier, approuvé, rappelons-le, par la Direction de la Presse du Ministère de l'Information.

Les modifications qui y ont été toutefois apportées s'inspirent du statut de deux autres journaux régionaux du même type : *La République du Sud-Ouest* et *La Marseillaise* de Lyon qui ont reçu l'agrément du ministre. Elles répondent à trois préoccupations essentielles :
1 - assurer l'indépendance complète du journal à l'égard des puissances d'argent,
2 - rapprocher cette société de presse du type «coopérative de production»,
3 - empêcher toute prédominance d'une opinion politique sur les autres de façon à conserver au journal son caractère d'information régionale et d'impartialité.

Pour ce faire, les dispositions suivantes sont adoptées :
1 - extension à 100 personnes du nombre primitif de 24 associés, et une seule part de 2 2000 F. par personne,
2 - nécessité d'une majorité des trois-quarts pour toute modification aux statuts et pour toute exclusion de membres de la Société,
3 - limitation rigoureuse des bénéfices des associés,
4 - interdiction de cession ou transfert des parts sans décision de l'assemblée générale, chaque associé ne pouvant posséder plus d'une part,
5 - participation du personnel aux bénéfices,
6 - institution d'un comité de gestion et d'un comité de rédaction.

Le choix des associés s'inspire des mêmes principes : il est décidé d'adjoindre au noyau initial des 24 associés de la Société Galtier :
- les membres élus du comité directeur régional du MLN,
- des représentants du parti radical socialiste,
- des journalistes professionnels et des ouvriers de la composition,

- six représentants de chacun des six départements de la région. Ces représentants sont désignés par les comités directeurs départementaux du Mouvement.

Dans chaque département, un associé doit représenter la CGT.

L'article 20 précise : « La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. M. A. Labin (M. Bellon) investi depuis la libération du droit de gérance de *Midi Libre* par arrêté du commissariat de la République est nommé premier et unique gérant de la Société ».

Cette dernière disposition assied la société sur une base juridique solide. Elle n'en constitue pas moins un obstacle dans la recherche de l'amalgame.

On trouve sans difficulté de nouveaux souscripteurs : 55 à la date du 30 mai. Les six membres fondateurs de *Midi Libre* ont adhéré et, avec eux, Ferdinand Paloc, ex-rédacteur de *L'Eclair* et déporté politique. Parmi les membres du comité régional figurent Gilbert de Chambrun, Robert Dupuy, Lucien Roubaud et Jacques Pizard. Paul Bernard, Vincent Badie et Albert Astruc, doyen de la faculté de pharmacie apportent le poids de leur personnalité.

Mais le groupe des 24 se montre réticent : on n'a pas digéré les critiques de Bouvier et on accepte mal que Bellon conserve son poste. Initialement, c'est Galtier qui devait présenter le nouveau projet à ses amis et obtenir leur accord global. Après plusieurs jours d'hésitation, il finit par avouer son échec : ces derniers ne voulant pas adhérer en bloc, il démissionne de ses fonctions au MLN et le 31 mars quitte Montpellier.

Patiemment, Bouvier entreprend d'écrire, le 4 avril 1945, à chaque membre de ce groupe d'irréductibles dont la figure de proue est Jean Bène. N'ayant reçu aucune réponse le 17 avril, il récidive sans plus de succès. L'affaire va traîner en longueur jusqu'au mois de juin.

Bellon tranche dans le vif

Voyant que la tentative de Bouvier n'aboutissait pas, le Comité Régional de Libération charge Bellon, au début de l'été 1945, de constituer une équipe composée de sept journalistes et de six déportés politiques. C'est le MLN de Paris qui, cette fois, contrecarre le projet. Au cours de pourparlers interminables, il essaye de composer avec les journalistes en place, allant même jusqu'à proposer 800 000 francs à Bellon pour qu'il cède sa place à Bène qui, devenu directeur politique, serait flanqué d'un directeur administratif[35]. Ce n'est un secret pour personne que les éléments socialistes du MLN veulent avoir *Midi Libre* en main pour préparer les électeurs au référendum du 21 octobre 1945, référendum où les Français doivent se prononcer sur l'opportunité de conserver ou non la constitution de 1875. Bellon et ses amis qui ne l'entendent pas de cette oreille vont couper court à toutes ces tergiversations en déposant les statuts de leur nouvelle société. Cette action va se mener en trois temps :

Le 7 août 1945, Bellon, Bujon, Marsal, Gambardella, Connillière, de Varenne et Campredon se réunissent ; leur réunion fait l'objet d'un procès-verbal[36]. Considérant que, depuis un an, leur équipe détient sa légalité de l'autorisation donnée à Bellon par le Commissaire de la République et que, par ailleurs, ils sont rédacteurs d'un quotidien régional, officiellement mandatés par le comité régional du MLN pour créer une société, les intéressés estiment qu'il est nécessaire « d'aller vite ». Ils déclarent rester fidèles aux idées et tendances du MLN et affirment avec vigueur « qu'un journal libre ne saurait être sous la dépendance directe de formations politiques qui ne sont point d'ailleurs autorisées par la loi à gérer des entreprises dont la forme est nécessairement commerciale ». Ils précisent que la nouvelle société sera ouverte à tous ceux qui se réclameront des idées du MLN. Bellon et Bujon sont chargés d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

- Les signataires sont : Bellon, Marsal, Bujon, Gambardella et Campredon.
- Il s'agit d'une société anonyme à capital et personnel variables. Le capital social est de cent mille francs.

Il est rappelé que :

- la publication et l'exploitation du quotidien *Midi Libre* par Bellon ont été autorisées avec effet rétroactif du 27 août 1944 par arrêté du commissaire de la République en date du 15 novembre 1944.
- Bellon apporte à la Société le titre et la propriété du journal, la clientèle d'abonnement, la collection de journaux et tous les droits attachés à l'exploitation de ce journal. En représentation de cet apport évalué à mille francs, il lui est attribué une action de mille francs.
- le capital social est divisé en cent actions de mille francs chacune et chaque actionnaire ne peut posséder un nombre d'actions supérieur à quinze.
- le capital social peut être porté à un million de francs soit par versements successifs faits par les associés, soit par l'admission d'associés nouveaux qui doivent être abonnés au journal et, de plus, avoir fait partie des MUR ou avoir été déporté politiquement ou faire partie du MLN.
- les actions librement cessibles entre associés ne le sont à d'autres personnes qu'après autorisation du Conseil d'administration. En cas de décès d'un associé, ses héritiers sont remboursés.
- la Société est administrée par un conseil composé de six membres au moins et de douze au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale ordinaire. La durée de fonction des administrateurs est de trois ans.
- le Président du Conseil d'administration est choisi par le Conseil parmi ses membres. Il assure la Direction générale de la Société ; un Directeur Général Adjoint peut l'assister.
- un ou plusieurs commissaires aux comptes ont pour mandat de contrôler la gestion financière de la Société.

Ainsi, pour être admis comme sociétaire, il faut montrer patte blanche - si l'on peut dire. Des verrous sont disposés qui évitent de trop brutales intrusions de capitaux et les mécanismes mis en place vont permettre de conserver à la Société son caractère quasi amical.

Les 4 et 6 septembre 1945, Me Domergue authentifie les apports des nouveaux sociétaires. Il est rappelé que, sur le capital social de 100 000 francs, une action de mille francs a été attribuée à Bellon en représentation de son apport au journal *Midi Libre*.

Les 99 actions qui restaient à souscrire en numéraire sont réparties de la manière suivante :
- 15 actions pour Armand Labin qui verse 15000 F.
- Ernest de Varenne, Albert Marsal, Georges Campredon, Emmanuel Gambardella, Jean Connillière et Maurice Bujon versent chacun 14000 F pour 14 actions.

Les fonds sont déposés au Comptoir National d'Escompte de Paris, agence de Montpellier.

Le 25 septembre 1945, Me Domergue authentifie les procès-verbaux des deux premières assemblées générales (18 et 24 septembre 1945) où ont été prises les décisions suivantes :
- nominations comme premiers administrateurs pour une durée de trois ans de : Armand Labin, Georges Campredon, Albert Marsal, Jean Connillière, Maurice Bujon, Ernest de Varenne, Emmanuel Gambardella,
- approbation des statuts,
- nomination à l'unanimité et pour un an de Bellon comme président du Conseil d'Administration,
- nomination pour trois ans comme commissaire aux comptes de M. Germain Pernaud.

Il n'est pas inutile de rapporter les termes flatteurs par lesquels René Bastide, commissaire aux apports, conclut son intervention à l'Assemblée générale du 24 septembre 1945 *:* « Le journal est bien assis ; tous ses services fonctionnent normalement et régulièrement ; le nombre des lecteurs est des plus imposants. Votre société n'est pas seulement bénéficiaire de ses apports mais aussi des bénéfices d'exploitation réalisés depuis le 27 août 1944 ; ils sont importants pour une affaire qui débute. Le tirage actuel est celui des grands quotidiens régionaux ; les abonnements augmentent journellement et les annonces parviennent en si grand nombre qu'elles ne peuvent être publiées que sous format réduit. Ces diverses causes m'ont permis de m'assurer que la valeur donnée aux apports faits par Monsieur Labin était simplement et purement symbolique ; en effet chiffrer à mille francs de tels apports signifie faire don à la société de tout un travail laborieux d'une année qui, à l'heure actuelle porte ses fruits ».

La crise de l'automne 1945

Le Comité directeur national MLN ne désarme pas. Arguant du fait que l'équipe du *Midi Libre* appartient à la fraction minoritaire du mouvement mais incontestablement animé par des arrière-pensées politiques, il intervient auprès de Soustelle, ministre de l'information pour obtenir le remplacement de Bellon par Bène, responsable départemental du mouvement. Cette mesure, différée pendant quelques jours du fait d'Alexandre Stirn, chargé de fonction au commissariat de la République, qui propose en vain des mesures transactionnelles, devient effective le 27 septembre 1945. Un arrêté à cette date du Commissaire de la République Jacques Bounin, agissant sur instructions reçues du Ministre de l'information, transfère à Jean Bène, président du CDL et mandataire MLN désigné par Raynal en accord avec ledit ministre, l'autorisation donnée par arrêté du 15 novembre 1944 à Bellon, tendance minoritaire, de publier le journal *Midi Libre* en tant que mandataire MLN.

Mais, quelques jours auparavant, le 23 septembre 1945, Bellon ayant réuni le Conseil avait demandé aux administrateurs d'être remplacé par Bujon, pour des raisons de santé, jusqu'au ler novembre 1945, délai qui, après consultation de médecins, était reporté dans l'après-midi du même jour au 15 décembre. Bellon, fatigué, a dû quitter Montpellier pour prendre quelques jours de repos dans une clinique des environs de Paris. Il devait finalement y rester plus de deux mois. C'est donc à Maurice Bujon que va revenir la charge de diriger l'équipe des fondateurs pendant la crise qui va se déclencher.

Sitôt en possession de l'arrêté, Jean Bène se présente ce même jeudi 27 septembre au 12 de la rue d'Alger. Il est flanqué de Cabanettes, directeur des Domaines, et de Carrière, séquestre[37]. Il est reçu par Bujon qui oppose un refus catégorique à sa demande de prendre possession de l'administration du journal en attendant qu'un *modus vivendi* soit établi entre la Société *Midi Libre* qui vient d'être créée et le Comité national du MLN. Jean Bène voit ensuite les délégués du personnel qui se déclarent totalement solidaires de la direction.

Dans un message du 28 septembre 1945 au Ministre de l'Intérieur, le Commissaire de la République affirme même que Bène avait promis, sans succès, de maintenir chacun à son poste technique, « y compris Bellon, directeur, et Bujon, rédacteur en chef »[38]. Econduit, le président du CDL n'avait plus qu'à rendre compte à ses instances supérieures.

Le vendredi 28 septembre 1945, la riposte de *Midi Libre* est très vive[39]. Le journal titre sur deux colonnes : « Les Pouvoirs publics contre la presse libre ». L'éditorialiste dénonce l'abus de pouvoir du Gouvernement et appelle le personnel à combattre « pour maintenir dans notre région la liberté totale de la presse et l'indépendance absolue des journaux vis à vis du gouvernement ». Il stigmatise également un coup bas : par le biais de l'administration des Domaines, le Pouvoir « avec un arbitraire digne de Vichy » vient de faire bloquer, juste à la veille de la paye, le compte de *Midi Libre* à la Société Générale ; cela « afin de dissocier les journalistes, ouvriers, employés et leurs cadres de direction ». En vain d'ailleurs, car des mesures ont été prises en temps opportun. Jean Bène n'est pas oublié. Dans un entrefilet malicieux, il est fait référence au *Petit Méridional* du 16 mars 1941 qui relate un discours du maire de Pézenas, lequel, dans une magnifique envolée, demande à la jeunesse de suivre l'exemple « du grand vieillard qui, de ses mains, ressoude toute les forces de la nation ». Bène encensant Pétain, de nos jours, cela fait sourire. Mais en 1945, c'était très dur. En lisant son journal, le matin du 28 septembre, le commissaire de la République, qui a sans doute mal dormi, voit rouge ; c'est le cas de le dire ; il ordonne illico l'occupation par la police des locaux du *Midi Libre*[40]. Dès 8 heures, les CRS sont à pied d'œuvre. Le journal ne paraîtra pas le samedi 29 septembre. On ne le retrouvera dans les kiosques que le jeudi 11 octobre[41]. Entre temps, c'est de *La Voix de la Patrie*, le quotidien du FN de la rue Henry Guinier, que va venir la riposte. Beau joueur, ce quotidien publie, le 30 septembre, un communiqué du comité régional du MLN qui raconte dans le détail les évènements de la veille. Ce

Fig. 11. L'atelier des linotypes

même jour, il titre sur trois colonnes « contre la politique gouvernementale d'asservissement, défendons la presse libre ».

C'est par lui que nous sommes renseignés sur l'imposante manifestation qui s'est déroulée dans l'après-midi du 29 septembre : 10 000 personnes - chiffre sans doute exagéré, bien qu'à l'époque on aime défiler - se pressent autour du kiosque Bosc où ont pris place les ténors de la politique et de la Résistance. Après plusieurs discours, ponctués par celui de Labat-Leroy, responsable régional du MLN, représentant des fameux minoritaires, aujourd'hui en nombre, un long cortège se dirige vers la Préfecture où l'on dépose une motion demandant le retrait immédiat des forces de police qui occupent *Midi Libre*.

Il y aura plus grave : Dans une résolution publiée dans *La Voix de la Patrie* du 2 octobre 1945, le syndicat de la police de Montpellier, où se retrouvent gardiens de la paix et CRS, « considérant que le conflit existant entre le comité directeur du *Midi Libre* et le ministre de l'information est d'ordre purement privé ; considérant que ce conflit ne justifie pas l'emploi des forces de police dont le rôle est uniquement de protéger la République et les institutions démocratiques ; considérant qu'aucun désordre ni manifestation violente, susceptible de mettre en danger la sécurité publique, ne se sont produits, ni menacent de se produire ;

- demande le retrait immédiat des formations déjà employées dans les locaux de *Midi Libre*,
- se déclare, enfin, par discipline syndicale, solidaire des ouvriers du Midi Libre ». **(Fig. 11)**

La crise atteint son paroxysme. Devant toutes ces réactions qu'il aurait pu prévoir, le Commissaire de la République va amorcer un mouvement de retraite. Bujon, Marsal et Cassagne essayent de forcer la porte de son bureau. Le dernier est intercepté in extremis mais les deux autres réussissent leur entreprise. L'explication est orageuse. Elle aboutit toutefois à un accord. Le ler octobre, au matin, les CRS évacuent les locaux du journal. L'imprimerie neutralisée ne rouvrira qu'en accord avec le personnel. Me Jean Zuccarelli, avocat bien connu du quotidien, ancien et futur maire de Montpellier, fait assurer, sous sa responsabilité, la garde des rotatives et est habilité à délivrer une vingtaine de laissez-passer, contresignés par le préfet et délivrés au personnel d'entretien. L'entrée des locaux est surveillée par deux gardiens de la paix. Cependant, l'indécision règne encore sur l'avenir de la Société. Il faut en sortir d'autant plus qu'un nouveau candidat vient de se manifester en la personne de Ferdinand Paloc, ancien déporté qui soutient, non sans raison, qu'il a autant de droits que beaucoup d'autres à diriger le journal.

Un compromis acceptable

Ce nouveau candidat au poste directorial, rédacteur à *L'Eclair* et résistant méritoire, devait s'emparer de son journal dans le cadre du plan insurrectionnel. Mais il avait été arrêté, puis déporté. Maintenant, appuyé par le MLN, il revendique le poste de directeur technique et administratif. La majorité du personnel de *Midi Libre* s'y opposant, Jean Bène propose à Bujon de s'en remettre à l'arbitrage du commissaire de la République. Mais, ce dernier n'est pas chaud sur le principe de confier à un représentant des pouvoirs publics, le choix d'un directeur de journal ; Jacques Bounin non plus qui, rendu prudent par les évènements, estime aussi que c'est au Conseil d'Administration de la nouvelle société, quand elle sera créée, qu'il appartiendra de trancher cette question[42]. Jacques Bellon absent, c'est Maurice Bujon qui a la responsabilité de la nouvelle société. C'est à lui que l'équipe demande de dénouer un conflit qui risque, s'il se poursuit trop longtemps, d'être fatal à un journal qui n'a, somme toute, qu'un an d'existence.

C'est dans ce but qu'un entretien a lieu à la Préfecture avec Jules Moch qui est de passage à Montpellier. L'ancien (et futur) Ministre n'est en rien mêlé au conflit mais il craint qu'avec Bellon, le journal ne passe sous influence communiste. C'est ce qu'il déclare d'entrée de jeu. Bujon lui donne tous apaisements : « nous faisons un journal d'information et si nous refusons d'être sous la houlette socialiste, ce n'est pas pour supporter celle des communistes. Comprenez-nous bien. Nous n'avons rien contre la personne de Jean Bène qui est un homme de grande qualité, mais c'est actuellement la personnalité politique la plus importante de l'Hérault. Ce n'est pas sous sa direction que nous pourrons faire un journal de stricte information. Au contraire, Bellon est un journaliste professionnel, indépendant de tous les partis malgré les ragots colportés contre lui. »

Jules Moch précise qu'il n'est pas dans les intentions des socialistes de faire de *Midi Libre* l'organe de leur parti : « Ce serait suicidaire. *Midi Libre* ne vivrait pas longtemps. »

« Nous sommes bien d'accord, répond le rédacteur en chef. Mais si les socialistes du département et le MLN national pensent comme vous, pourquoi donc prolonger un conflit ? Nous sommes dans un état de fait : une société est constituée. Cette société détient l'autorisation de paraître que lui a apportée Jacques Bellon lors de sa constitution. Juridiquement, nous avons le bon droit mais si la grève persiste nous n'aurons plus de lecteurs, ni socialistes, ni autres ».

« Accepteriez-vous que votre société s'élargisse et admette, dans son sein, avec des représentants nationaux du MLN, des hommes représentant les nuances de l'opinion ? »

« Je pense que l'équipe des journalistes n'y verrait aucun inconvénient ; encore faut-il la consulter. Mais de toute façon, s'il doit y avoir des hommes politiques à l'intérieur de la société, il faut qu'ils viennent de tous les partis, notamment du parti radical et du MRP. »

Revenu au Journal, Bujon convoque l'équipe qui lui donne son accord sur le principe mais à condition que les journalistes représentent la fraction la plus importante des participants. Le lendemain, il est proposé de faire le partage suivant : 30 % au MLN ; 30 % aux journalistes ; 30 % au parti socialiste et 10 % aux radicaux. Les journalistes trouvent que ce n'est pas suffisant et Paul Bernard accepte de céder 3 % des actions pour que les fondateurs puissent avoir le tiers du capital.

C'est sur ces bases que sera signé le 10 octobre 1945 un accord, entre le MLN et le personnel de la Rédaction et de l'imprimerie de *Midi Libre*, mettant fin au conflit[43]. Il stipule :

- *Midi Libre* reparaît à dater du 11 octobre,
- une société anonyme est constituée suivant les principes exposés antérieurement (protocole du 3 octobre) avec participation de 24% du capital aux journalistes et « étant précisé que Bène est directeur politique et Bellon - et Bujon, par intérim - directeurs technique et administratif »,
- Bène prend la direction politique de *Midi Libre* dès le 11 octobre 1945 mais jusqu'à la constitution définitive des sociétés et la conclusion des accords nécessaires au fonctionnement du protocole ci-dessus, l'imprimerie et le journal *Midi Libre* seront gérés comme précédemment sous la direction de Bellon (dont Maurice Bujon assume l'intérim).

Les signataires de l'accord sont, pour *Midi Libre* : Bujon, de Varenne, Aimé Volle, Marsal, Connillière, Campredon ; pour le MLN : Paul Bernard et Jean Bène.

Les fondateurs du Journal ont gagné sur un point essentiel : Bellon reste en place. *Midi Libre* reparaît effectivement le 11 octobre 1945. Dans leur rapport avec les pouvoirs publics, Bujon et Madeleine Rochette ont pu compter sur l'intelligente souplesse d'Alexandre Stirn, chargé de mission au Commissariat de la République, et dont nous avons déjà parlé[44]. Un accord est signé le 11 octobre avec les représentants parisiens du MLN.

L'application de l'accord

Dès son retour à Montpellier, en décembre 1945, Bellon est mis au courant des évènements. Le Conseil d'administration le charge de prendre contact avec Jean Bène pour traduire dans les textes les accords d'octobre. Les pourparlers seront d'autant plus longs que le *statu quo* satisfait l'équipe dirigeante qui attend par ailleurs qu'un statut de la Presse soit institué (il ne le sera jamais). Les amis politiques de Jean Bène poussent à la roue. On vote beaucoup à cette époque et ils estiment préférable d'être à l'intérieur d'un journal qui est en train de devenir le premier quotidien de la région. Bellon sait faire preuve de souplesse. Au Conseil d'administration du 23 mai 1946, il fait part de sa décision de rémunérer Bène qui accepte. Non sans rechigner, les administrateurs donnent leur aval tout en soulignant que « les fonctions de Directeur politique, résultant du protocole du 19 octobre 1945 ne correspondent à aucune utilité et sont même de nature à gêner la position d'un journal de large information tel que *Midi Libre*. Il est bien entendu que cette décision est prise *intuitu*

Fig. 12. Photo de groupe - 1er janvier 1946.
1er rang (assis) : Reinard, Bujon, Mlle Rochette, Mme Linette Pous (secrét.), Chaillot, Germaine Comte (stén. presse), Mme Bosc (téléph.), Mme Bonnaure (sténo).
2ème rang : Proumen, Vérune, Le Coroller, Rollier de Varenne, Marsal Louis, Mascou, Mlle Baraillа (sténo), M. Bellon (Directeur), Rollat.
3ème rang : Blain, Aymard, Véran, Mlle Chaussade, J. André, Mlle Courtiol (téléph.), Annie Kavemann.
Absents : MM. Sernin, de Vichet, Autès, Pansanel, Vianès, Marsal Albert, Gambardella et l'auteur Perrier. (1/1/46)

personae à l'égard de Bène et qu'elle ne saurait constituer un précédent ». **(Fig. 12)**

Il va falloir encore un an avant que les assemblées générales extraordinaires des 19 avril et 24 mai 1947 entérinent les protocoles d'accord signés le 24 octobre 1946 et approuvés par le Conseil d'Administration du 24 janvier 1947. Les statuts d'août 1945 qui restent le texte de base sont modifiés comme suit :

1° - Le capital de 100 000 francs, augmenté de 320 000 francs par l'émission au pair de 320 actions de 1 000 francs chacune, est ainsi porté à 420 000 francs. Ces actions nouvelles sont souscrites :
- d'une part, par les anciens actionnaires : Labin (4 actions), Bujon (5), Gambardella (6), De Varenne (6), Marsal (6), Campredon (6) et Connillière (6).
- d'autre part, par les personnalités suivantes : Alliès (28 actions), Béchard (27), Bène (29), Hickel (18), Bernard (29), La Jonchère (28), Lanet (28), Moch (29), Pannoux (27), Raynal (28).

Compte tenu des apports de septembre 1945, la répartition des actions entre les anciens et les nouveaux venus est donc de 138 pour les premiers et de 281 pour les seconds.

2° - Chaque actionnaire ne peut posséder un nombre d'action supérieur à 30.

3° - La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de douze au plus pris par les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale ordinaire.

L'immatriculation au registre de commerce intervient le 25 mars 1947 sous le n° 172 28 B après autorisation préfectorale du 18 janvier 1947. Les modifications au statut sont déposées chez Me Domergue le 2 juin 1947.

Trois nouvelles augmentations de capital auront lieu au cours des années suivantes :
- le 30 juin 1949, le capital social est fixé à un million de francs, divisé en mille actions de mille francs chacune. Une décision du 30 juin 1948 de l'Assemblée générale extraordinaire a limité à cent le nombre d'actions possédé par chaque actionnaire.
- le 17 avril 1950, le capital social est fixé à dix millions de francs divisé en dix mille actions de mille francs chacune. Chaque actionnaire ne pourra posséder un nombre d'actions supérieur au douze pour cent du nombre d'actions composant le capital social. Chaque administrateur doit, pendant toute la durée de son mandat être propriétaire d'un nombre d'actions représentant au moins 2,50 % du nombre d'action composant le capital social.
- le 27 mai 1952, le capital social est porté à vingt millions de francs par création de dix mille actions nouvelles à mille francs réservées aux anciens actionnaires à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.

Le 20 septembre 1946, Labin a dû donner sa démission. En effet, l'ordonnance du 26 Août 1944 exige que les patrons des entreprises de presse soient de nationalité française. Or, Jacques Bellon, bien qu'ayant fait la plus grande partie de ses études en France est roumain. Il a demandé sa naturalisation à la Libération mais ses adversaires font le

siège du Ministère de l'Intérieur et l'acte de naturalisation, sur le point de sortir, ne paraît pas (il faudra attendre le décret n° 35 208 X 45 du 12 mars 1947). Le Ministre de l'Information vient de le mettre dans l'obligation de résilier ses fonctions. Le Conseil d'Administration s'est élevé contre ce procédé oblique employé pour déstabiliser un journal de la Résistance et renouvelle sa confiance à Bellon (qui est toujours en convalescence) dont l'effacement ne peut être que provisoire. Le 22 septembre 1946, le Conseil confie la présidence à son doyen Emmanuel Gambardella et nomme Jacques Bellon directeur général adjoint.

Il faut rappeler qu'à cette époque, les présidents des Conseils d'Administration sont très souvent des personnalités essentiellement représentatives et que le pouvoir véritable est exercé par leur second (si l'on peut dire), le directeur général adjoint. Le même Conseil d'Administration avait décidé que, pendant ses absences, le directeur général adjoint serait remplacé par Bujon. Le 20 juin 1947, Bène et Bernard sont entrés au Conseil d'Administration. Il ne reste plus à la Société du Journal *Midi Libre* qu'à entrer dans ses meubles. C'est une très longue affaire que nous allons maintenant examiner.

La dévolution des biens de L'Eclair

Dès 1945, les pouvoirs publics sont convaincus de la nécessité de mettre fin au régime provisoire des entreprises de presse. Mais il va falloir deux lois - celle du 11 mai 1946 et celle du 2 août 1954 - pour que, selon l'expression d'Albert Bayet, les journaux cessent de vivre «en garni». Nous allons examiner les répercussions de ces lois sur la constitution du patrimoine immobilier de *Midi Libre*.

La loi du 11 mai 1946

Le législateur prévoit le transfert à l'Etat de la propriété des biens corporels et incorporels des entreprises de presse ayant fonctionné sous l'occupation. Mais ces biens sont dévolus immédiatement à une société nationale, la SNEP (Société Nationale des Entreprises de Presse), établissement public de caractère industriel et commercial. Celle-ci, composée pour un tiers des représentants de l'Etat, pour un tiers des représentants de la FNPF et pour un tiers des représentants des journalistes, cadres, employés et ouvriers de la presse, est chargée de gérer les biens confisqués et, éventuellement de les attribuer, après indemnisation, en accordant la priorité aux journaux installés dans l'entreprise dans un délai d'un an après la libération locale. Malheureusement, cette attribution ne pouvait intervenir avant le vote du nouveau statut de l'Entreprise de Presse, lequel restait dans les limbes.

L'article 17 de la loi stipulait : « En attendant la promulgation de la loi réglant le statut des entreprises de presse, il ne pourra être procédé à aucune aliénation ni à des locations d'une durée supérieure à six mois ». Cette restriction explique la conclusion de 17 contrats de location d'un fonds de commerce d'imprimerie, de six mois chacun, entre la SNEP et la Société *Midi Libre*. Le premier - du 9 janvier 1947 au 9 juillet 1947 - prévoyait une redevance mensuelle de 229 882 F. Cette dernière était passée à 624 592 F pour le dernier contrat allant du ler janvier au 30 juin 1955.

C'était le règne du provisoire. Les directeurs de journaux l'admettaient d'autant plus difficilement qu'ils ne voyaient d'autre solution pour affermir leur entreprise que le retour à un système commercial classique. De plus, au fil des mois, les pressions exercées par les anciens propriétaires et leurs soutiens s'aggravaient. Enfin, l'impossibilité de l'attribution entraînait celle de l'indemnisation aux journaux confisqués puisque la loi avait subordonné la seconde à la première. Les actionnaires de bonne foi étaient pénalisés. Attaquée de toute part, la loi du 11 mai 1946 allait, après d'interminables débats, être enfin révisée.

La loi du 2 août 1954 (loi de Moustiers)

Elle permet de liquider le régime provisoire. Les biens de presse sont répartis entre les entreprises qui, constituées avant le 1er janvier 1953, les utilisent à la date de promulgation de la nouvelle loi. La répartition est faite conformément à un plan établi par une commission nationale et publié au journal officiel.

S'agissant d'entreprises ayant fait l'objet d'une même confiscation, l'attribution peut se faire soit par un contrat de vente au comptant, soit par un contrat de vente sous condition suspensive de paiement ; dans ce dernier cas, les attributaires peuvent obtenir l'échelonnement des versements sur une durée qui ne peut être supérieure à 15 ans. Une indemnité quinquennale des annuités est alors prévue. Le prix de vente est fixé d'après la valeur vénale des biens à l'époque du contrat par accord ou par arbitrage. Il n'est plus question d'attendre la promulgation de la loi réglant le statut des entreprises de presse. Il faudra encore patienter plus d'un an pour que la dévolution des biens de *L'Eclair* soit acquise. Pourtant, Bellon, très introduit dans les milieux de la presse, est bien placé pour négocier. Il est, en effet secrétaire général du bureau de la Fédération Nationale de la Presse française[45]. Mais les négociations, d'une grande complexité juridique, sont longues et ardues. De plus, Bellon, atteint par la maladie qui doit l'emporter, a cessé ses fonctions à dater du mois de mai 1955. C'est Jean Bène, avocat de son métier et parlementaire, qui représente le journal à la dernière discussion. Toutefois, c'est Jacques Bellon qui, le 31 août 1955, signe l'acte de vente en l'étude de Maître Thion de la Chaume, notaire à Paris.

La Société du Journal *Midi Libre* devient propriétaire, non seulement des biens de la Société *L'Eclair* mais encore d'une rotative Marioni ayant appartenu au *Petit Méridional* et de divers matériels d'imprimerie provenant d'autres sociétés. Il s'agit d'une vente sous conditions suspensive de paiement. Le prix est de 97 779 000 francs. Il doit être payé en quinze annuités de 6 518 600 francs, sans intérêt.

Il a fallu onze ans, presque jour pour jour, pour apaiser les esprits, réduire les antagonismes, assurer une solide base juridique au journal et lui donner pignon sur rue. Débarrassé des contraintes du provisoire, *Midi Libre* peut désormais envisager l'avenir avec sérénité. ■

Annexes

Principaux sigles utilisés

AML	Archives de MIDI LIBRE
ADH	Archives Départementales de l'Hérault
CDL, CLL	Comité départemental, local de libération
CNR	Conseil National de la Résistance
COMAC	Commission d'action
FFI	Forces Françaises de l'Intérieur
FFL	Forces Françaises Libres
FN	Front National
FNPC	Fédération Nationale de la Presse Clandestine
FNPF	Fédération Nationale de la Presse Française
GPRF	Gouvernement Provisoire de la République Française
MLN	Mouvement de Libération Nationale
MUR	Mouvements Unis de la Résistance (au début de l'année 1943 en zone sud de résistance : Combat, Libération et Franc-Tireur)
NAP	Noyautage des Administrations Publiques.

Arrêté N° 535 du 15 novembre 1944 portant autorisation de publication

Le Commissaire de la République,

Vu l'ordonnance du 10 janvier 1944 portant division du territoire de la métropole en commissariats régionaux de la République,

Vu l'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental,

Arrête :

Article 1 - M. Bellon, pris en sa qualité de représentant du Mouvement de Libération Nationale et de la société en formation pour l'exploitation du journal Midi Libre, est autorisé à publier ledit journal au nom de l'organisation dont il est mandataire.

Article 2- L'autorisation ci-dessus est accordée sous réserve des décisions du Comité régional de presse et d'information prévu à l'article 3 de l'ordonnance du 22 juin 1944 sur l'organisation de la presse.

Article 3 - Le présent arrêté a effet rétroactif du ler septembre 1944.

Article 4 - M. le délégué régional à l'information et M. le Préfet de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le 15 novembre 1944

Le Commissaire de la République

Jacques Bounin.

Arrêté n° 537 du 25 octobre 1944 portant réquisition de biens

Le Commissaire de la République,

Vu l'ordonnance du 10 janvier 1944 portant division du territoire de la métropole en commissariats régionaux de la République, et

Vu l'ordonnance du 9 août relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental,

Vu l'arrêté du 31 août 1944 fixant le régime de la presse et notamment l'article 13 dudit arrêté,

Arrête :

Article premier - Les biens meubles et immeubles appartenant ou en possession de la Société anonyme L'Eclair 13, rue d'Alger, à Montpellier, sont réquisitionnés et mis à la disposition de l'exploitation du journal Midi Libre.

Article 2 - La redevance afférente à cette utilisation sera fixée ultérieurement.

Article 3 - Le Préfet de l'Hérault est chargé de l'application du présent arrêté.

Montpellier, le 15 octobre 1944

Le Commissaire de la République

Jacques Bounin.

Sources et bibliographie

- Archives départementales de l'Hérault (21 W 7 - 19 W 40 - 320 W 47 - 406 W 194 - 406 W 202)
- Archives du journal MIDI LIBRE (non répertoriées).
- Multiples entretiens avec des personnels du Midi Libre.
- Collection du journal *Midi Libre* (depuis le 27 août 1944 - sérié microfilmée depuis le ler janvier 1961)
- Collection du journal *La Voix de la Patrie* (du 27 août 1944 au 12 février 1953 (archives Midi Libre))
- Collection du journal *L'Eclair*
- Collection du journal *Le Petit Méridional*
- *Midi Libre* Spécial 40ème anniversaire 22 août 1984
- *Bibliographie de la presse française politique et d'information générale*
  Andréani Roland et François Poggi, *34 Hérault*, BNF 1970
  Debant, Robert, *30 Gard*, BNF 1985.
- Andréani, Roland, *La presse quotidienne de Montpellier des origines à 1944,* Thèse Université de Toulouse – Le Mirail, 1989, 3 tomes
- Bellanger, Claude (dir), *Histoire Générale de la Presse Française*, tome 3 de 1871 à 1940 - tome 4 de 1940 à 1958, PUF, 1971-1975
- Bertaux, Pierre, *La libération de Toulouse et de sa région*, Hachette 1973
- Bounin, Jacques, *Beaucoup d'imprudences*, Stock 1974
- Bourderon, Roger, *Libération du Languedoc Méditerranéen*, Hachette 1974
- Ciretti, Pierre, *Les grands quotidiens français et le Général de Gaulle*, DES histoire, Université Paul Valéry, Montpellier III - 1979
- Dumas, Pierre, « MIDI LIBRE - Le quotidien de Montpellier, », Presse-actualité n° 19, juin- juillet-août 1965
- Mathien, Michel, *La presse quotidienne régionale*, P.U.F., Collection «que sais-je ?» n° 2074 -1986
- Noguères, Henri, *Histoire de la Résistance en France*, Laffon 1981, Tome V (juin 44 - mai 45)
- Noguères, Henri, « De la Résistance à la Libération », *Midi Libre* du 27 août 1969 - 25ème anniversaire
- Sagnes, Jean, Maurin, Jules, *L'Hérault dans la guerre (1939-1945)* Editions Horvath 1986.
- Sportès-Bujon, Marie-France, *Les grandes consultations nationales d'octobre 1962 à avril 1969 et le MIDI LIBRE,* thèse de droit, Faculté de Droit, Montpellier mars 1971.
- Torrès, Félix et alii, *Midi Libre : un journal dans sa région : 50 ans* – Albin Michel, 1995
- Vaton, Bernard, *L'Eclair (1881-1944)*, thèse de droit, Montpellier Juin 1967
- Vielzeuf, Aimé, *La Résistance dans le Gard*, Imprimerie Bène Nîmes, 1979

Les illustrations sont issues de la collection privée de l'auteur.

NOTES

1. Propos rapporté par Maurice Bujon
2. *Midi Libre* 7 juillet 1956.
3. En France, la durée effective du service militaire est de deux ans. C'est sans doute ce qui a poussé Labin - qui avait envisagé sa naturalisation dès 1935 - à faire en Roumanie un service militaire d'un an seulement.
4. A.D.H. 406 W 202.
5. Propos rapporté par Maurice Bujon.
6. Voir en annexe la liste des sigles utilisés.
7. *Midi Libre* 7 juillet 1956
8. AML. Ministère des Affaires étrangères. Note de Gilbert de Chambrun du 11 août 1945.
9. ADH. Dossier de la Cour de Justice - affaire Georges Soustelle. Jean Luchaire, directeur avant la guerre de *Notre temps*, puis des *Temps nouveaux* pendant l'occupation, était sous le régime de Vichy président de l'association de la presse parisienne. Collaborateur notoire, - il devait être fusillé à la Libération.
10. Yves Dupont, *La Mecque du football*, imp. Bène, Nîmes, 1973, page 299.
11. *Midi Libre* du 30 juillet 1986
12. *Histoire générale de la presse française* (P.U.F.), tome 4, page 175
13. Témoignage de Maurice Bujon
14. Témoignage de Maurice Bujon
15. Témoignage d'Henri Cais
16. C'est, rappelons-le, le nom de guerre de Marsal.
17. A.D.H. Hérault - 406 W 202 - Note au sujet de la réquisition des entreprises de journaux rédigée par M. Vollaeys, le 14 février 1945.
18. *Idem*
19. Témoignage de Madeleine Rochette
20. Témoignage de Maurice Bujon.
21. Témoignage de Madeleine Rochette
22. Témoignage de Jean Volpillière.
23. En dialecte occitan, le *rachalan* est un type d'ouvrier agricole, qui travaille à l'entretien des mazets dans la garrigue nîmoise. Par extension, il s'agit du représentant typique du petit peuple local.
24. Vielzeuf Aimé, *La Résistance dans le Gard et la Cévenne,* Nîmes, Lacour, 1991, page 16
25. Témoignage de Marcel Cassagne
26. *Midi Libre* 27 août 1984 - Supplément spécial au n° 14260
27. Témoignage de Justin Banastier
28. Midi Libre du 27 août 1984 - Supplément spécial au n° 14 26-0
29. Témoignage de Gérard Ménatory
30. A.M.L.
31. A.D.H. 406 W 202
32. Midi Libre 28 novembre 1974
33. A.D.H. 406 W 202 ; Id. pour le projet Galtier.
34. A.D.H. 21 W 7.
35. Communiqué du comité régional du M.L.N. publié par La Voix de la Patrie du 30 septembre 1945.
36. A.M.L.
37. La Voix de la Patrie du 30 septembre 1945 - communiqué du Comité régional du M.L.N.
38. A.D.H. 21 W7
39. Midi Libre du 28 septembre 1945.
40. A.D.M 21 W7. Télégramme officiel n°011247 du 28/9/1945 du commissaire de la République du Languedoc-Roussillon au Ministre de l'Intérieur-Cabinet Paris
41. Pour être sûr que l'imprimerie ne serait pas utilisée à son insu, Maurice Bujon en a retiré une pièce essentielle confiée à Me Jean Zuccarelli, avocat du journal
42. Par la suite, Ferdinand Paloc devait porter l'affaire en justice mais il fut débouté par le Tribunal Civil de Montpellier, le 20 novembre 1951.
43. A.M.L.
44. Témoignage de Madeleine Rochette.
45. Mais aussi vice-président du Syndicat des quotidiens régionaux ; membre du Conseil d'administration de la S.N.E.P. au titre de représentant patronal ; membre directeur suppléant de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels ; et membre suppléant du Bureau central des papiers de presse.

Année de parution : 2015

AU SOMMAIRE DU VOLUME 2015 n° 45

Archéologie

et histoire

Jean-Claude RICHARD - Maguelone, grand passé, petite île (1967-1973) ;

Thierry RUF - Caylus, la fin d'un patrimoine environnemental et culturel de la métropole de Montpellier ;

Pierre CASADO - Compoix et recherche toponymique : Quelques cas exemplaires dans le terroir agathois.

Christine DELPOUS-DARNIGE et Virginie GASCON - Correspondance d'un couple de jardiniers agathois 1915-1918 ;

Louis SECONDY - Élèves et maîtres dans l'Hérault pendant la guerre de 1914-1918 ;

Julien DUVAUX - La Grande Collecte 1914-1918 aux Archives départementales de l'Hérault ;

Jacques LAUZE - La Confédération Générale des Vignerons, un corps professionnel pour la défense du Languedoc viticole ;

Guy LAURANS - Les Confréries de Pénitents aujourd'hui : culture, religion, politique.

Dossier « Autour de la Libération »

Hélène CHAUBIN - Les FFI héraultais confrontés à l'amalgame, 1944-1945 ;

Christian ROCHE - L'énigme de l'affaire Marissal (1944) ;

Pierre MAZIER - Midi Libre : Naissance d'un quotidien régional à la Libération ;

Philippe LACOMBRADE - L'Hérault dans la guerre, 1939-1945 ;

Jacques BLIN et Jean-Claude RICHARD RALITE - Un Groupe Franc de Combat à Sète durant la Seconde Guerre mondiale ;

Jean-Claude RICHARD RALITE et Raymond LOPEZ - Autour du maquis Bir Hakeim 1944.

Culture contemporaine

Christian ROCHE - Une personnalité d'exception : la Montpelliéraine Régine Lacroix-Neuberth 1912-2010 ;

Christian GUIRAUD - Gérard CALVET : la féminité, une parole bleue ;

Claude BLAHO-PONCÉ et Nathalie CASANOVAS - Valorisation touristique d'un grand site : le cas du Salagou et du cirque de Mourèze ;

Jean-Michel FAIDIT, Jean-Claude RICHARD RALITE, Louis SECONDY - Comptes-rendus et Notes Brèves 2015.

http://www.etudesheraultaises.fr/